

D
3.5
UL
2007
S588

François Simard

Le libéralisme du journal *L'Électeur*, 1880-1896

Mémoire présenté
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de maîtrise en histoire
pour l'obtention du grade *maître ès arts* (M.A.)

Département d'Histoire
Faculté des Lettres
Université Laval
Québec

2007



RÉSUMÉ

Dans le Québec du dernier quart du XIX^e siècle, le journal *L'Électeur* de Québec, organe officiel du Parti libéral du Québec ainsi que du Parti libéral du Canada, entre 1880 et 1896, exprime des opinions politiques découlant de l'idéologie libérale et est destiné lors de sa fondation à faire office de porte-parole des libéraux modérés dirigés par Wilfrid Laurier, au niveau fédéral, et par Honoré Mercier, pour la majeure partie de la période, au niveau provincial. Pourtant, *L'Électeur* est condamné par le clergé du Québec à ne plus être publié en 1896 suite à des propos jugés trop radicaux par les évêques de la province, mettant ainsi fin à son existence. Ce mémoire vise à approfondir le libéralisme du journal *L'Électeur* dans ses aspects idéologiques, politiques, économiques et sociaux afin de déterminer si cette publication s'inscrit dans le courant modéré ou radical du libéralisme.

*À mon directeur de recherche, Réal Bélanger,
qui m'a non seulement appris à écrire un mémoire,
mais qui m'a aussi appris à bien l'écrire*

*À ma conjointe, Catherine, pour ses encouragements,
elle qui va enfin pouvoir me connaître autrement
que comme un étudiant à la maîtrise!*

*Enfin, à mon fils, Caleb,
à qui je pourrai dire plus tard que
cela fait du bien de terminer ce que l'on a commencé*

François Simard
Octobre 2007

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE PREMIER – Libéralisme idéologique et politique.....	25
1.1 Influences britanniques sur le libéralisme de <i>L'Électeur</i> contre les influences françaises.....	26
1.2 Libertés, autonomie et tolérance.....	35
1.3 Égalité et justice entre les « races ».....	47
1.4 Démocratie et représentativité.....	53
CHAPITRE DEUXIÈME – Libéralisme et économie politique.....	60
2.1 L'État et la propriété.....	62
2.2 Liberté de commerce et protectionnisme.....	70
2.3 Progrès, bonheur et prospérité.....	78
CHAPITRE TROISIÈME – Église, État et éducation.....	87
3.1 Un journal libéral qui respecte l'autorité de l'Église.....	89
3.2 Un journal libéral qui encourage l'éducation religieuse.....	102
3.3 <i>L'Électeur</i> , un journal libéral radical?.....	112
CONCLUSION.....	122
BIBLIOGRAPHIE.....	131

INTRODUCTION

Au lendemain de la mise en place de la Confédération canadienne, le 1^{er} juillet 1867, la province de Québec ainsi que le pays tout entier amorcent des transformations substantielles. Ces changements structurels préparent ainsi de nouveaux cadres économiques, sociaux, politiques et idéologiques. Durant cette deuxième moitié du XIX^e siècle, à l'heure où les grandes nations occidentales telles que l'Angleterre et les États-Unis sont en plein développement industriel et urbain, ce nouveau pays au nord des Amériques, toujours colonie britannique, devra multiplier les efforts afin de prendre sa place.

Le dernier quart du XIX^e siècle est particulièrement difficile pour le Canada en raison de la crise économique qui sévit dans les principaux pays industriels du monde (Angleterre, France, Allemagne, États-Unis) dans les années 1870, contexte qui se traduit par une baisse des prix et une réduction de l'activité industrielle. Toutefois, l'économie mondiale se stabilise dans les années 1880¹. Mais il reste que les problèmes du secteur manufacturier, particulièrement affaibli par la crise en raison de nombreuses faillites et de l'accumulation de produits sur le marché intérieur canadien, justifient les arguments des protectionnistes afin d'assurer le développement industriel. Cette situation amène le gouvernement fédéral à hausser le tarif protecteur, soit de consolider de hautes barrières douanières de l'ordre de 25 à 30 % sur les produits importés, afin de protéger l'industrie nationale en déploiement. C'est ce qu'on a appelé la *Politique nationale* du premier ministre conservateur John A. MacDonald. Selon les historiens Jean Hamelin et Yves Roby, l'industrie légère québécoise profite effectivement de cette protection, surtout dans les domaines du textile, du cuir, du tabac, combinée avec la nouvelle demande du marché intérieur provoquée par l'ouverture de l'Ouest canadien et du développement des transports. Cette croissance industrielle ralentit au milieu de la décennie 1880, pour reprendre au début des années 1890². La province de Québec a donc vécu sa petite « révolution industrielle » entre 1880 et 1896, bien que celle-ci soit à la remorque de ses principaux partenaires commerciaux, soit l'Angleterre et les États-Unis. Il reste qu'en valeur, la production manufacturière du Québec

¹ Kenneth Norrie, Douglas Owrarn et J.C. Herbert Emery, *A History of the Canadian Economy*, Toronto, Thomson Nelson, 2002, p. 192.

² Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 92.

passé de 84,6 millions de dollars en 1881 à 120,3 millions en 1891³. L'industrie du bois, particulièrement le bois équarri, représente entre le cinquième et le tiers des exportations canadiennes, tout en constituant le troisième plus gros secteur manufacturier du pays.

Malgré ce développement industriel, le Québec de la fin du XIX^e siècle est encore et avant tout un territoire essentiellement agricole. Mais cette économie rurale est en expansion et, surtout, se spécialise en fonction des marchés extérieurs ainsi que des besoins nouveaux des centres urbains. Des 13 682 industries que comptaient la province en 1871, on en dénombre 23 037 en 1891, dont 3 664 sont liées à l'industrie laitière. On constate ainsi le virage de l'agriculture vers la production laitière ainsi que la fabrication du beurre et du fromage, phénomène qui stimule en grande partie le développement industriel et le commerce du Québec durant les deux dernières décennies du XIX^e siècle⁴. Aussi, le commerce d'animaux, en raison des besoins du marché anglais, ne cesse de prendre de l'expansion avec 7 000 bovins exportés en Angleterre en 1877, puis 84 000 en 1881 et 134 000 en 1883⁵. Globalement, le monde agricole est toujours en croissance et l'on observe une augmentation marquée du nombre de fermes durant la période, soit de l'ordre de 48 %. Enfin, la production laitière demande moins de bras, ce qui pousse une partie du monde rural à se déplacer vers les villes.

La spécialisation de l'agriculture en milieu rural et l'industrialisation dans les principaux centres urbains amènent un mouvement irrésistible de la population vers les villes, ce qui modifie considérablement le visage social du Québec. À ce titre, les chiffres sont éloquentes car en 1881, 23,8 % de la population du Québec vit en ville, c'est-à-dire dans une agglomération de 1 000 habitants et plus. En 1891, la proportion est portée à 28,6 % et, en 1901, à 36,1 %, sur une population de 1 648 898 âmes. Ce phénomène d'urbanisation québécois est presque identique à celui du reste du Canada. Cependant, les structures industrielles des principales villes du Québec en 1891, telles que Montréal (250 165 habitants), Québec (63 090 habitants), Sherbrooke (10 110

³ Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, Tome I : *De la Confédération à la Crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal, 1979, p. 143.

⁴ Jean Hamelin et Yves Roby, *op. cit.*, p. 40-44. Cependant, le nombre d'industries est très surestimé aux recensements de 1871 et de 1891 en raison de l'inclusion de nombreux petits établissements d'activités artisanales.

⁵ *Ibid.*, p. 92.

habitants) et Trois-Rivières (8 334 habitants)⁶, ne parviennent pas à absorber ce contingent de main-d'œuvre non qualifiée, en plus des immigrants des îles britanniques (Irlandais, Écossais, Anglais). C'est ainsi que plus de 10 % de la population, en majorité canadienne-française, émigre dans les villes de la Nouvelle-Angleterre⁷. On voit aussi s'installer de nouveaux rapports sociaux entre les gens des villes. Les conditions de travail dans les industries, l'hygiène publique ainsi que les nouvelles configurations sociales liées à l'organisation du travail conduisent le mouvement ouvrier à s'organiser. Ainsi apparaissent au Québec des organisations internationales du travail, notamment les Chevaliers du Travail en 1880, qui deviennent progressivement de nouveaux acteurs sociaux et politiques face aux hommes de pouvoir et à l'Église catholique⁸.

Sur la scène politique, le Parti conservateur et le Parti libéral se partagent le pouvoir sur un fond de libéralisme économique depuis la signature de la Confédération canadienne. De 1880 à 1896, les conservateurs détiennent le pouvoir au fédéral. À la Chambre des communes, le gouvernement libéral-conservateur de John A. Macdonald règne de 1878 jusqu'à la mort du chef en 1891. Lui succèdent ensuite John Abbott l'année du décès de Macdonald, puis John Thompson en 1892, Mackenzie Bowell en 1894 et Charles Tupper pour une courte période de trois mois en 1896. Pour plusieurs historiens, le ministère de Macdonald et des conservateurs est un régime de centralisation politique au détriment des juridictions provinciales. Entre autres, il utilisera plus d'une fois le droit de désaveu fédéral sur les lois provinciales, ce qui attisera souvent les mouvements autonomistes provinciaux, particulièrement en Ontario et au Québec⁹. Finalement, en 1896, Wilfrid Laurier, chef du Parti libéral du Canada depuis 1887, devient premier ministre du pays, mettant ainsi fin à un long règne conservateur.

Au Québec, les conservateurs Joseph-Adolphe Chapleau, Joseph-Alfred Mousseau, John Jones Ross et Louis-Olivier Taillon se partagent les rênes du pouvoir de la province à partir de 1880 jusqu'à l'avènement du Parti national d'Honoré Mercier en 1887. Liés de près aux politiques des grands frères d'Ottawa, ces premiers ministres s'attardent principalement au développement

⁶ Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 151-152.

⁷ *Ibid.*

⁸ Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec. Des origines à nos jours*, Montréal, Québec/Amérique, 1977, p. 207 à 211.

⁹ Voir Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 300 ainsi que Robert C. Vipond, « Comment : Liberalism, Federalism and the Origins of Confederation », *Journal of Canadian Studies*, Vol. 26, No 2, 1991, p. 104-105.

économique de la province. Ainsi, de grands projets ferroviaires financés par l'État voient le jour, dont le plus impressionnant est le chemin de fer *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental*, qui relie la majeure partie de la rive nord du St-Laurent, dont la moitié est vendue plus tard au *Canadian Pacific Railway*. Aussi, les gouvernements successifs subventionnent l'agriculture et ouvrent de nouvelles terres de colonisation afin d'agrandir le territoire.

L'arrivée au pouvoir du Parti national et d'Honoré Mercier, dans la foulée des oppositions à la pendaison du chef métis Louis Riel depuis 1885, marque une rupture dans la tradition politique du Québec¹⁰. On voit apparaître la genèse d'un certain nationalisme qui se traduit par l'affirmation du Québec dans ses particularités culturelles et religieuses. C'est aussi le premier gouvernement à convoquer une conférence interprovinciale en 1887 afin de discuter avec d'autres premiers ministres provinciaux de la question de l'autonomie provinciale. Mercier s'active aussi à ouvrir de nouvelles régions de colonisation dans le nord du Québec et verse des subventions afin de développer l'agriculture. Il entend aussi faire de l'éducation l'une de ses priorités. À la suite de la défaite électorale du Parti national en 1892, en grande partie pour des accusations de corruption, les conservateurs reviennent au pouvoir avec une politique prudente, jusqu'au retour du Parti libéral en 1897 avec un nouveau chef, Félix-Gabriel Marchand. Mentionnons, enfin, qu'à cette époque, une grande partie des débats politiques ont lieu dans les journaux, dont la plupart sont financés par les partis politiques¹¹.

L'Église catholique est devenue un acteur majeur dans la société québécoise en ce dernier quart du XIX^e siècle. Son pouvoir est tributaire, de prime abord, de ses effectifs qui n'ont cessé d'augmenter depuis 1867 : d'un prêtre pour 1 080 fidèles en 1850 ils passent à un prêtre pour 510 fidèles en 1890. Cet accroissement rapide signifie donc que le nombre de prêtres a doublé durant cette période¹². En conséquence, l'encadrement social de l'Église s'est étendu et ce, d'autant plus que l'Église contrôle le réseau scolaire confessionnel ainsi que les hôpitaux, sans compter son

¹⁰ Le Parti national est constitué d'une coalition de libéraux et de conservateurs, tous indignés par l'exécution du chef des Métis qui a dirigé deux insurrections contre le gouvernement fédéral, l'une en 1870 qui mène à la création du Manitoba et l'autre en 1885 en Saskatchewan. Aux yeux des partisans de Mercier, le gouvernement fédéral a fait pendre Riel parce qu'il était franco-catholique. Voir Arthur I. Silver, *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, p. 151-179.

¹¹ Jean De Bonville, *La presse québécoise de 1884 à 1914. Genèse d'un média de masse*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1988, 416 p.

¹² Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 235.

emprise morale sur la société rurale. Très active dans la direction des esprits et forte de ses ressources, l'Église se retrouve souvent en réaction aux idées qui forment la mosaïque idéologique et intellectuelle du XIX^e siècle, dont l'idéologie libérale. La branche radicale de l'Église, formée de laïques et d'ecclésiastiques, le plus souvent alliés aux conservateurs, prône alors la primauté de l'Église sur l'État dans la société. Désignés, comme les autres militants de ce groupe, sous le nom d'ultramontains, ses leaders rédigent, en 1871, le *Programme catholique*, où ils réclament que les électeurs catholiques ne votent que pour des candidats qui adhèrent sans compromis aux préceptes de l'Église catholique romaine et aux enseignements du Pape¹³. Les *programmistes*, inspirés entre autres par le haut clergé de la province, s'appuient sur une circulaire papale de 1864, le *Syllabus errorum*, qui dresse la liste des erreurs de la modernité, incluant le rationalisme scientifique, le socialisme et, bien entendu, le libéralisme¹⁴. Le Parti libéral, s'il souhaite obtenir les suffrages des électeurs, doit alors manipuler délicatement les préceptes libéraux afin de ne pas aller ouvertement à l'encontre des enseignements de l'Église; il doit se montrer très prudent lorsqu'il aborde les valeurs plus radicales du libéralisme comme la séparation de l'Église et de l'État et de l'éducation laïque. Dans ce parti, comme nous le verrons ci-bas, une faction qu'on appelle les Rouges, héritiers de la tradition libérale radicale des Patriotes, sera passablement marginalisée en ce dernier quart du XIX^e siècle, et ce tant par les ultramontains et les conservateurs que par le Parti libéral lui-même, obligé de composer du mieux qu'il peut avec cette force sociale qu'est l'Église catholique¹⁵. Prônant le libéralisme, la chose ne sera pas facile pour lui.

Cette idéologie, le libéralisme, sera au centre de notre mémoire. Ainsi, il convient d'abord de s'arrêter à la définition de l'idéologie libérale ainsi qu'à la forme spécifique que prendra le libéralisme dans le Québec et le Canada du XIX^e siècle. L'historienne Fernande Roy, à partir principalement des travaux du sociologue Fernand Dumont, propose, en préalable, une définition du concept d'idéologie comme celle d'« un ensemble coordonné de valeurs, de représentations,

¹³ Voici un extrait du *Programme catholique* en 1871 : « Dans la situation politique de notre pays, le parti conservateur étant le seul qui offre des garanties sérieuses aux intérêts religieux, nous regarderons comme un devoir d'appuyer loyalement les hommes placés à sa tête ». Voir Yvan Lamonde et Claude Corbo, *Le rouge et le bleu. Une anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la Révolution tranquille*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 227-231.

¹⁴ Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 232.

¹⁵ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896)*, Volume I, Montréal, Fides, 2000, p. 329.

d'idées, proposant et légitimant un certain aménagement de la société globale. Définissant les attitudes, les comportements et les rôles, l'idéologie exprime les besoins, les désirs et les objectifs de développement, propose une intégration signifiante de l'action sociale, formule en quelque sorte les règles de l'ensemble du jeu social ». Plus précisément, c'est à partir de l'idéologie telle que présentée ici, qu'un groupe social définit sa conception de l'homme et de la société dont l'enjeu est souvent le pouvoir¹⁶. En ce qui touche précisément le libéralisme, en tant qu'idéologie philosophique, mentionnons en premier lieu qu'il a été construit aux 17^e et 18^e siècles autour de l'idée de nature. Plusieurs penseurs ont participé sans le vouloir à son élaboration, tels que John Locke, Thomas Hobbes, Jean-Jacques Rousseau, Charles Louis de Montesquieu, David Hume, Adam Smith et bien d'autres. Ainsi, ces intellectuels, en réaction à l'ordre social établi, soit à la monarchie et à l'emprise de l'Église en Europe, ont cherché à rétablir l'homme dans l'ordre naturel de l'univers et à l'affranchir des contraintes sociales¹⁷. Leurs échanges et leurs écrits prendront finalement la forme de ce qui sera appelé au XIX^e siècle le libéralisme classique, dont il faut étudier et résumer les thèmes avant de les inscrire dans une grille d'analyse spatio-temporelle avec en son centre le Québec de la fin du XIX^e siècle.

La liberté, évidemment, est au cœur de la pensée libérale et renvoie directement à l'état de nature ainsi qu'aux droits naturels de l'homme, qui sont inaliénables¹⁸. Ces droits se traduisent d'abord par la liberté de parole et d'opinion, incluant le droit à l'opposition politique. La liberté de religion, la propriété ainsi que l'absence de prise en charge générale de la société par l'État sont aussi ses valeurs centrales. Toujours dans l'optique de l'état naturel de l'homme, l'individu reste au centre de l'idéologie libérale, en ce sens que la société est constituée par une multitude d'individus. Cet individualisme établit ainsi les limites de la liberté, car cette dernière trouve sa limite dans celle des autres¹⁹. Ce constat conduit directement au concept d'égalité des individus, dans une conception spécifiquement théorique : « [...] cette égalité est une pure catégorie formelle et juridique, c'est l'égalité dans le droit à la liberté, l'affirmation d'une identité en droit

¹⁶ Fernande Roy, *Progrès, Harmonie, Liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, p. 46-48.

¹⁷ Pierre-François Moreau, *Les racines du libéralisme. Une anthologie*, Paris, Seuil, 1978, p. 7.

¹⁸ André Vachet, *L'idéologie libérale. L'individu et sa propriété*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, p. 152 : « L'état de nature est simplement ce qui resterait si l'on supprimait toutes les institutions humaines ».

¹⁹ Fernande Roy, *op. cit.*, p. 49.

entre les individus, l'égalité d'opportunité et non pas la négation des différences »²⁰. C'est de là que viennent les concepts d'égalité des chances et d'inégalité des conditions, reconnus comme tels par le libéralisme et devant être entérinés par l'État. Le gouvernement de l'État, émanant du peuple et responsable devant lui, doit ainsi limiter ses actions à l'ordre, à la sécurité de l'individu et à sa propriété²¹. Dans cette optique, les dirigeants n'ont donc pas le mandat d'intervenir dans les matières dites sociales et économiques.

Ainsi, l'État doit protéger et sécuriser la propriété puisque celle-ci est garante de l'ordre social et de l'épanouissement des individus, conduisant ces derniers au bonheur. La propriété fondamentale, liée de près à l'individu, est constituée par le corps physique et, par extension, par le travail émanant de ce corps. Dans la lunette libérale, l'égalité des individus se manifeste par la liberté commune d'acquérir et d'accumuler la propriété et son capital²². L'égalité sociale n'est donc pas une condition à l'existence du libéralisme. *In concreto*, ce n'est point par la naissance ou en raison de la condition sociale que l'on acquiert propriété et capital, mais bien par les aptitudes individuelles qui se traduisent par l'effort, l'intelligence et le travail. Ces travaux individuels, en faisant ressortir le progrès personnel, s'additionnent alors pour permettre le progrès collectif de la société dont la propriété et le commerce libre constituent le moteur²³. La propriété et le progrès conduisent ainsi au bonheur, car ils mettent en place les conditions pour la libre jouissance des biens matériels. Toutefois, comme dans la sphère sociale, l'État ne doit pas intervenir dans les échanges commerciaux qui ont lieu entre les propriétaires car ces échanges économiques libres personnifient une loi naturelle régie par la propriété et les besoins humains. Enfin, viennent les valeurs démocratiques. Bien qu'exprimées ouvertement, elles sont fondées sur un suffrage limité, accordé seulement aux propriétaires qui représentent moins de 10 % de la population. En raison des impôts qu'ils versent à l'État et aussi de la protection qu'ils reçoivent en retour, seuls les propriétaires détiennent des intérêts particuliers envers l'appareil étatique, justifiant ainsi leur droit de participation à l'administration publique.

²⁰ *Ibid.*, p. 50 : « La liberté individuelle [...] ne permet pas qu'une autorité extérieure vienne, au nom d'un principe collectif, imposer une égalité sociale. »

²¹ Réal Bélanger, « Le libéralisme de Wilfrid Laurier : évolution et contenu (1841-1919) », dans Yvon Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 43.

²² « Le lien privilégié de la propriété à la jouissance et au bonheur justifie que l'égalité porte non sur la réalisation du bonheur, mais sur la liberté identique de l'acquérir ». Voir André Vachet, *op. cit.* p. 332-333.

²³ Fernande Roy, *op. cit.* p. 55.

Ces valeurs libérales sont présentes dans le Québec et le Canada de la deuxième moitié du XIX^e siècle, à côté d'autres idéologies comme celle communément désignée de clérico-nationaliste²⁴. On peut affirmer que, de manière générale, deux courants libéraux se partagent la scène politique, mais de manière très inégale. Tantôt des historiens parlent de libéralisme électoral et de libéralisme doctrinal²⁵, tantôt d'autres utilisent plutôt les termes de libéralisme modéré de type britannique, celui des Whigs des XVIII^e et XIX^e siècles, et de libéralisme radical dit progressiste²⁶. Étudions-les quelque peu.

Le courant progressiste ou doctrinal du libéralisme, celui désigné de « Rouge », s'est radicalisé durant les décennies 1840 et 1850 lorsqu'un groupe d'intellectuels, admirant les libéraux révolutionnaires en Europe et la république américaine, se sont mis à dénoncer les tendances conservatrices des Réformistes dont ils faisaient partie à l'origine²⁷. Regroupés autour des journaux *L'Avenir* et *Le Pays* ainsi que de l'Institut canadien de Montréal, ils revendiquent le suffrage universel, l'instruction gratuite et obligatoire et la séparation de l'Église et de l'État, ce qui attire les foudres du clergé, d'autant plus qu'ils critiquent parfois les mœurs du clergé et le pouvoir temporel de l'Église²⁸. À la suite des échecs électoraux de 1867 où ils s'étaient opposés à la Confédération et aussi en raison de la montée de l'ultramontanisme, les Rouges sont de plus en plus affaiblis et marginalisés²⁹. Dans les décennies 1880 et 1890, la branche radicale du libéralisme est représentée par des personnages comme Honoré Beaugrand, Godfroy Langlois et le journal *La Patrie* à Montréal ainsi que par des intellectuels tels que Arthur Buies et Louis Fréchette, qui écrivent des brochures et des articles de journaux, dont parfois dans *L'Électeur*, le journal libéral de Québec qui sera lui aussi au cœur de notre mémoire.

²⁴ Cette idéologie d'inspiration ultramontaine se veut centrée sur le Québec en tant que nation catholique et francophone. Elle prône l'importance de la famille qui distribue les rôles et contrôle l'éducation. La religion catholique, toute aussi primordiale, fournit les valeurs. Enfin, l'agriculture est mise de l'avant comme fondement de l'économie par opposition à l'industrialisation et l'urbanisation.

²⁵ Yvon Lamonde, *op. cit.*, 2000, p. 324.

²⁶ Réal Bélanger, *op. cit.*, p. 40.

²⁷ La branche radicale est alors formée de Jean-Baptiste-Éric Dorion, Joseph Papin, Joseph Doutre, Louis-Antoine Dessaulles, entre autres. Voir Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 274.

²⁸ Yvon Lamonde, *op. cit.*, 2000, p. 326-327.

²⁹ « La marginalisation personnelle de [Louis-Antoine] Dessaulles, l'échec de l'opposition des Rouges à la Confédération, la réorientation modérée du *Pays* en 1868, la seconde condamnation de l'Institut canadien de Montréal en 1869, l'Affaire Guibord de 1869 à 1875, la disparition du *Pays* en 1871 et l'exil de Dessaulles en 1875 hypothèquent lourdement la tradition radicale et favorisent une autre approche de la part du Parti libéral [...] ». Voir Yvon Lamonde, *op. cit.*, 1995, p. 10.

Pour sa part, le libéralisme modéré est le courant que le Parti libéral, tant au Québec qu'au Canada, tente de propager au cours des années couvertes par notre mémoire. Comme son nom l'indique, ses revendications sont moins radicales que celles des Rouges. Elles proviennent du contexte des années 1870 et 1880 qui témoigne de la montée de l'ultramontanisme et de la force morale de l'Église catholique au Québec. Avec la mise en place du *Programme catholique* en 1871, il est difficile pour le Parti libéral de sortir de l'opposition, d'autant plus que les *programmistes* le lient le plus souvent au courant radical. Voilà pourquoi le Parti libéral, au Québec et au Canada, veut amorcer un virage vers la droite. Malgré cela, le clergé et les ultramontains continuent avec grande insistance d'associer, indistinctement, le libéralisme à ces deux courants de pensée. Pour ces adversaires, le libéralisme modéré comme le libéralisme radical proviennent des révolutions sanglantes d'Europe de l'Ouest, propagandistes de l'anticléricalisme et de troubles de l'ordre social³⁰.

C'est pourquoi, Wilfrid Laurier, alors simple député libéral à la Chambre des communes, prend sur lui de prononcer un discours historique en 1877, à Québec, sur le libéralisme politique. Ancien libéral radical, comme l'a démontré l'historien Réal Bélanger, Laurier cherche à calmer les détracteurs du libéralisme en présentant cette idéologie comme acceptable et même supérieure à celle du conservatisme. Il avance aussi qu'il n'y a pas, entre elles et les partis politiques qui les défendent, une grande différence morale. Il ne s'agit là que d'une question de point de vue, selon le député de Québec: «Le libéralisme est d'abord politique, non catholique et non révolutionnaire, il respecte la Constitution, les institutions représentatives et les individus, il conduit à la liberté individuelle, aux réformes, au progrès, à la prospérité et au bonheur»³¹. Laurier lance alors un vibrant appel à la tolérance et demande au clergé de ne plus associer injustement les libéraux aux révolutionnaires français, mais plutôt aux libéraux britanniques, qui se rapprochent davantage du libéralisme classique du 18^e siècle, idéologie qui ne remet en cause ni le clergé ni l'ordre social.

³⁰ Pierre Savard, « Autour d'un Centenaire qui n'eût pas lieu », dans Michel Grenon, dir., *L'Image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*, Montréal, Hurtubise HMH, 1989, p. 114.

³¹ Réal Bélanger, *op.cit.*, p. 56.

Pour les fins de ce mémoire, ajoutons qu'en cette fin de XIX^e siècle, la différence entre les deux courants libéraux, progressiste et modéré, réside principalement dans le souhait des progressistes, dont Langlois, de voir l'État intervenir dans les matières sociales et économiques, en particulier dans l'éducation, au lieu de laisser l'encadrement de la société au clergé face à la modernisation du Québec et du monde occidental. Les progressistes voudraient que l'éducation se modernise, qu'elle soit obligatoire et laïque, comme dans la France de Jules Ferry, et que se crée un ministère de l'instruction publique. Cette modernisation de l'éducation devrait aussi passer, selon eux, par une meilleure formation technique et l'abandon de certaines disciplines dispensées par les collèges classiques comme les langues mortes³². Il faut dire que les libéraux modérés partagent quelques-unes de ces revendications, comme la modernisation de l'éducation, mais ils tenteront toujours d'éviter les affrontements avec le clergé et de pousser leurs revendications jusqu'à leurs limites.

La prise en compte même du libéralisme ainsi que de ses courants au Québec a longtemps été ignorée par les chercheurs. Depuis quelques décennies, toutefois, des historiens et des sociologues se sont intéressés à la question des idéologies politiques au Québec, de même qu'à celle des courants libéraux au XIX^e siècle. L'historienne Fernande Roy, entre autres, dans son ouvrage *Progrès, Harmonie, Liberté*, publié en 1988, a procédé à une imposante revue de la littérature et de l'historiographie du libéralisme au Québec³³. Yvan Lamonde, pour sa part, dans l'article d'introduction du remarquable collectif *Combats libéraux au tournant du siècle*³⁴, a dressé un bilan historiographique intéressant au point de vue du courant radical du libéralisme au Québec. Le premier constat de ces analyses historiographiques réside dans le fait que la majorité des études effectuées avant les années 1970 sur les idéologies affirment l'existence d'un monolithisme idéologique au Québec au XIX^e siècle. Selon ces auteurs, le traditionalisme et le nationalisme conservateur dirigeaient alors la pensée idéologique du Canada français. Dans cette optique, aucune autre idéologie ne pouvait se manifester. Comme de fait, le libéralisme est à

³² Patrice A. Dutil, "The Politic of Muzzling "Lucifer's Representative": Godfroy Langlois's Test of Wilfrid Laurier's Liberalism, 1892-1910", *Journal of Canadian Studies*, Vol. 28, No 2, 1993, p. 114.

³³ Fernande Roy, *op. cit.*, p. 11-43.

³⁴ Yvan Lamonde, « Le libéralisme et le passage dans le 20^e siècle », dans Yvan Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, 234 p.

peine mentionné dans ces ouvrages³⁵. Toutefois, on peut parfois douter de la méthodologie alors employée dans ces travaux car selon Fernande Roy, « c'est sous le mode de l'évidence plutôt que sous formes d'hypothèses que les généralisations sont avancées, attitude pour le moins étonnante surtout si l'on considère l'absence de recherches empiriques et systématiques sur les idéologies [...] »³⁶.

Au milieu des années 1960, le sociologue Fernand Dumont et, plus tard, le politicologue Denis Monière³⁷ s'intéressent de plus près aux idéologies en tant que sujet d'étude. Avec, entre autres, le marxisme et la structure sociale comme grilles d'analyse, ces chercheurs en arrivent à la conclusion que l'ensemble de la société québécoise, dès lors très conservatrice, est dominée par l'Église catholique et la bourgeoisie anglophone. Le conservatisme et le nationalisme y sont toujours dominants, tandis que le libéralisme y trouve une bien petite place. Si elle n'est pas totalement marginalisée, la pensée libérale est présentée par Monière comme l'idéologie des conservateurs³⁸. Jean-Paul Bernard, en 1971, annonce pour sa part la régression de la tradition libérale radicale au Québec après la Confédération en 1867, ce qui expliquerait son absence dans l'historiographie³⁹. Cependant, l'idée de l'existence de différents courants libéraux au XIX^e siècle commence à germer, ce qui nuance un peu plus un prétendu monolithisme idéologique.

C'est ainsi que les historiens Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert affirment, à la fin des années 1970, que la politique fédérale et provinciale après 1867 se déroule sur un fond de libéralisme économique, requis par le personnel politique, et ce peu importe les partis au pouvoir. Malgré cela, ils précisent que cette idéologie se bute à un puissant conservatisme, le clérico-nationalisme, surtout au Québec⁴⁰. Parallèlement, les historiens des idéologies ont davantage utilisé des sources historiques variées, notamment la presse à grand

³⁵ Pour des auteurs tels que Maurice Tremblay, Mason Wade et Jean-Charles Falardeau, le clérico-nationalisme est la seule idéologie dominante au Québec de 1760 à 1900. Pierre Elliott Trudeau et Michel Brunet, dans les années 1950, ramifient cette idéologie en parlant de nationalisme rétrograde, d'agriculturisme et de messianisme. Voir Fernande Roy, *op. cit.*, p. 12-15.

³⁶ *Ibid.*, p. 16.

³⁷ Denis Monière, *op. cit.*

³⁸ Fernande Roy, *op. cit.*, p. 21.

³⁹ « À l'absence de mouvement radical après 1867 au Canada français correspond une historiographie qui s'arrête peu au rougisme, qui l'explique assez mal et qui tend à minimiser son importance. » Voir Jean-Paul Bernard, *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du 19^e siècle*, Montréal, PUQ, 1971, p. 1.

⁴⁰ Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 308-312.

tirage, ce qui leur a permis de mieux identifier les porteurs des idéologies car les journaux de l'époque diffusent davantage d'opinions que d'informations. Au début des années 1980, l'ensemble des auteurs parviennent ainsi à affirmer l'existence d'une pluralité d'idéologies au Québec dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Fernande Roy, quant à elle, pose l'hypothèse de l'existence du libéralisme au Québec tout en précisant qu'il est impossible de le retrouver tel que formulé par les penseurs classiques du 18^e siècle, ce que propose aussi André Vachet⁴¹. Enfin, avec le collectif *Combats libéraux au tournant du siècle*, de nombreux articles, notamment ceux d'Yvan Lamonde⁴², de Réal Bélanger⁴³ et de Francis Parmentier⁴⁴, permettent de dresser le profil des radicaux et des modérés de la pensée libérale au Québec, tout en expliquant la marginalisation relative des premiers par rapport aux seconds dans le Parti libéral. Il faut aussi mentionner les travaux de l'historien Patrice Dutil qui donne des indications sur les relations entre radicaux et modérés, particulièrement entre Laurier et Langlois, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle⁴⁵. Il tente de rehausser l'importance des radicaux au Québec et au sein du Parti libéral.

Les journaux constituent ainsi l'une des sources privilégiées dans l'étude des idéologies au Québec et au Canada au XIX^e siècle. La presse d'opinion, qui transmet la plupart du temps les idées du parti ou du député qui finance le journal, joue ainsi un rôle essentiel dans l'organisation politique de l'époque, puisque le média imprimé représente le principal, sinon l'un des seuls modes d'accès aux électeurs. Certaines personnalités politiques vont même jusqu'à rédiger des éditoriaux sous le couvert de l'anonymat. De plus, à la différence du pamphlet, du livre, de l'affiche ou du tract, le journal dispose d'une clientèle stable et permanente⁴⁶. L'étude des articles de ces journaux permet, dans une certaine mesure, d'évaluer le discours des porteurs des idéologies.

⁴¹ Fernande Roy, *op. cit.*, p. 61-62.

⁴² Yvon Lamonde, *op. cit.*, 1995, p. 7-38.

⁴³ Réal Bélanger, *op. cit.*, p. 39-72.

⁴⁴ Francis Parmentier, « Formes, contenu et évolution du libéralisme d'Arthur Buies », dans Yvan Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, 234 p.

⁴⁵ Patrice A. Dutil, *op. cit.*, p. 113-129.

⁴⁶ Jean De Bonville, *op. cit.*, p. 216.

Une fois établie cette importance cruciale de la presse écrite pour la propagande des partis politiques de l'époque, il faut préciser que la presse libérale perd deux de ses principaux journaux au début des années 1880, soit *Le National* en 1879 et *L'Éclaireur* en 1880. De plus, *L'Événement*, au départ d'allégeance libérale, passe du côté conservateur. *Le Journal de Québec*, pour sa part, devient indépendant, bien que son discours se rapproche davantage de celui du Parti conservateur. L'organe du Parti libéral à Montréal est *La Patrie* d'Honoré Beaugrand, mais son anticléricalisme dérange les dirigeants libéraux modérés. C'est dans ce contexte que sera fondé, le 22 juin 1880 à Québec, *L'Électeur*, appelé à un brillant avenir de porte-parole du Parti libéral⁴⁷.

La liste des fondateurs et administrateurs du journal *L'Électeur* émane du personnel politique de l'époque. Wilfrid Laurier, alors député de Québec-Est et Henri-Gustave Joly, ancien premier ministre du Québec et chef du Parti libéral du Québec, en sont les principaux actionnaires. D'autres noms y sont associés, tels que Pantaléon Pelletier, sénateur, François Langelier, député et futur maire de Québec, Charles-Antoine-Ernest Gagnon, futur secrétaire provincial et Joseph Shehyn, futur trésorier provincial sous le Parti national. Ernest Pacaud, alors organisateur politique et ami proche à la fois de Wilfrid Laurier et d'Honoré Mercier, quitte son poste de rédacteur-en-chef de *La Concorde* à Trois-Rivières pour devenir, le 15 décembre 1880, rédacteur de *L'Électeur*, jusqu'à la disparition du journal en 1896. Ses principaux collaborateurs à la rédaction, au départ, sont Wilfrid Laurier, Ulric Barthe et les trois frères Langelier (François, J.-Chrysostome et Charles)⁴⁸. En 1885, Pacaud devient propriétaire du journal. L'acquisition du journal par Pacaud montre l'intimité des liens entre le Parti libéral et son organe car le rédacteur n'a pas à déboursier d'argent de sa poche : « Le matériel, les amis l'ont mis à notre disposition, à la suite des sacrifices que nous avons faits pour [...] maintenir [le journal]; j'ai collecté l'argent de nos amis politiques ici en ville, et j'ai acheté le journal [...] »⁴⁹. *L'Électeur*, alors quotidien du soir, tire à 6 000 exemplaires et contient 6 pages.

⁴⁷ Louis-Guy Lemieux, *Le roman du Soleil. Un journal dans son siècle*, Québec, Septentrion, 2001, p. 39-40.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 39.

⁴⁹ Propos d'Ernest Pacaud, cités dans Jean De Bonville, *op. cit.*, p. 133.

Jusqu'en 1896, *L'Électeur* épouse presque aveuglément les causes et les positions du Parti libéral. Dans ses lignes éditoriales, il traite autant de politique municipale que de politiques provinciale et fédérale. En 1888, de brillants collaborateurs se mettent à écrire sur des sujets divers. Mentionnons, entre autres, les écrivains Louis Fréchette, Arthur Buies et Laurent-Olivier David. En 1896, à la suite de l'appui que le journal donne à Laurier dans l'affaire des écoles du Manitoba, des articles virulents envers le clergé durant les élections de 1896 et de la publication d'extraits du livre à saveur anticléricale de Laurent-Olivier David, *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*, *L'Électeur* est condamné dans une lettre pastorale rédigée par Mgr Louis-Nazaire Bégin, coadjuteur du cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau de Québec. Le lendemain, faisant fi de la condamnation du clergé, le journal est publié sous un nouveau nom : *Le Soleil*. Cette condamnation est alors typique de l'attitude du clergé face aux feuilles libérales dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. L'historien Jean De Bonville a démontré que de 1860 à 1914, c'est plus de douze journaux libéraux qui subissent une condamnation officielle ou une sérieuse mise en garde de la part du clergé, souvent par l'entremise d'une lettre pastorale adressée aux fidèles dans les églises⁵⁰. La plupart du temps, ces condamnations se produisent lorsqu'un journal libéral traite négativement d'une question religieuse ou d'une matière relative à la juridiction du clergé, surtout en ce qui a trait à l'éducation. Quant à elle, et mis à part les lettres et mandements, l'Église catholique peut s'appuyer sur une presse assez considérable et fidèle afin de condamner et critiquer les feuilles libérales: *Le Courrier du Canada*, *Le Nouveau Monde*, *La Croix* et *La Vérité*, cette dernière appartenant à Jules-Paul Tardivel, ultramontain laïque. C'est donc une forme de censure qui s'opère par le clergé avec, comme outil, la presse dite catholique, qui s'acharne sur les libéraux en général, et sur les radicaux anticléricaux en particulier⁵¹.

L'étude de *L'Électeur* revêt ainsi une importance particulière au sens où sa condamnation par le clergé en décembre 1896, suffisamment grave pour faire disparaître le journal - bien qu'il soit publié sous un autre nom dans la même semaine -, laisse croire que ce journal était de tendance

⁵⁰ Jean De Bonville, « La presse dans le discours des évêques québécois de 1764 à 1914 », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, Vol. 49, No. 2, 1995, p. 209 : Durant la période qui nous concerne, ces journaux sont *Le Pays* (1860 et 1871), *Le Réveil* (1876), *La Sentinelle* (1886), *La Lanterne II* (1886), *Canada-Revue* et *L'Écho des Deux-Montagnes* (1892) puis *L'Électeur* en 1896.

⁵¹ *Idem*. La presse constitue le sujet de 77 % du total des communications (lettres, articles, mandements) des évêques de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

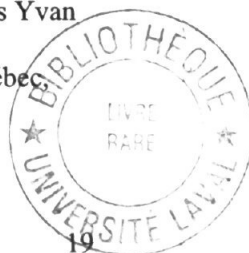
radicale⁵². Pourtant, l'idée de départ des fondateurs était d'en faire un journal « orthodoxe, qui afficherait un libéralisme modéré et rassurant »⁵³. Ce que confirme l'historien Robert Rumilly qui affirme, relativement à la fondation du journal, qu'« au point de vue religieux, *L'Électeur* observerait des consignes de prudence d'autant plus opportunes qu'au moment même [...] *La Patrie* et *L'Union* compromettaient le parti [libéral], [...] »⁵⁴. Que penser de cette dichotomie? Quelle est donc l'idéologie libérale, quel est donc en quelque sorte le type de libéralisme que véhicule *L'Électeur* entre les années 1880 et 1896 et ce, dans ses aspects idéologiques, politiques, économiques et sociaux? Ce cadre temporel constitue en fait les seize années d'existence du journal. Voilà la problématique qui nous guidera dans ce mémoire. Son importance est considérable pour mieux saisir l'évolution même des idéologies libérales au sein du Parti libéral du Québec, de mieux identifier les deux types de libéralisme, modéré et radical, et leur force relative auprès des élites. Enfin, cette problématique peut contribuer aussi à mieux cerner la nature des relations particulières entre les libéraux et le clergé catholique du Québec à travers les tentatives des modérés de se distinguer des radicaux.

Nous croyons, et c'est là notre hypothèse, que *L'Électeur*, en tant qu'organe officiel du Parti libéral du Québec et du Canada, inspiré par des hommes politiques libéraux tels que Wilfrid Laurier, exprime surtout un libéralisme modéré en conformité avec la pensée libérale classique des britanniques des XVIII^e et XIX^e siècles, et ce dans ses expressions idéologiques, politiques et économiques. Dans ces trois aspects, le journal s'appuie sur les valeurs de liberté, de tolérance, d'égalité et de démocratie qui lui apparaissent fondamentales tout comme celles de la propriété, du libre marché et du progrès. Toutefois, dans le domaine social, particulièrement en ce qui a trait aux relations entre l'Église et l'État ainsi qu'à l'éducation, le journal, d'abord modéré, se rapproche quelque peu du discours libéral progressiste, sans le partager totalement, à mesure qu'il se rapproche de l'année 1896. Ses valeurs s'inscrivent alors dans certains idéaux de réforme chers aux libéraux radicaux, particulièrement en ce qui a trait aux relations entre l'Église et l'État, entre

⁵² Le livre polémique *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre* est mis à l'index en 1896. Le clergé brandit le texte comme preuve des excès des libéraux, alors que des libéraux s'en servent pour illustrer les excès du clergé. Voir Pierre Hébert, « Laurent-Olivier David : le libéral radical malgré lui ou Réflexions sur l'année 1896 », dans Yvan Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 137.

⁵³ André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, Tome III, 1880-1895, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 13.

⁵⁴ Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, Tome III, Montréal, Bernard-Valiquette, 1941, p. 33.



le clergé et la politique. C'est sans doute cette tendance plus radicale, particulièrement ses critiques envers le clergé durant les élections, qui lui attire les foudres de l'Église en 1896. Il s'avère donc que *L'Électeur*, quotidien exprimant un libéralisme modéré à tendance progressiste à l'occasion, devient ainsi un objet d'étude passionnant à approfondir. Et ce, d'autant plus qu'aucune étude analytique approfondie sur ce journal n'a été produite à ce jour. L'ouvrage de Louis-Guy Lemieux, intitulé *Le roman du Soleil*, procède à un résumé de l'histoire de *L'Électeur* ainsi qu'à sa condamnation en 1896 dans son introduction sans toutefois opérer une analyse rigoureuse des articles du journal⁵⁵. Comme son nom l'indique, ce livre porte davantage sur l'histoire du journal *Le Soleil*. Pour sa part, l'historien Robert Rumilly insère des articles de *L'Électeur* dans ses livres sur l'histoire du Québec mais on ne peut certes pas affirmer qu'il s'agit d'une analyse approfondie.

Le corpus de sources utilisées afin de répondre à notre hypothèse est formé des éditoriaux du journal *L'Électeur* du 22 juin 1880 au 27 décembre 1896, dates qui représentent la naissance et la mort du journal. Ce choix vient du fait que l'opinion d'un journal se trouve en général dans les titres en première page ou dans les pages éditoriales⁵⁶. Jacques Kayser affirme que : « Les éditoriaux sont, par leur nature, révélateurs d'opinions : ils sont les reflets intimes de la pensée politique, économique et sociale du quotidien puisqu'ils engagent ostensiblement de manière implicite la responsabilité du journal »⁵⁷. Pour extraire le maximum d'informations de ce corpus, nous avons procédé à une analyse de contenu qualitative du discours de ces éditoriaux. Comme le journal est un quotidien qui paraît six jours sur sept, le corpus entier aurait été trop considérable. Nous avons donc limité l'analyse à un échantillon représentant 25 % du total des éditoriaux du journal sur une période de seize ans. Pour ce faire, le procédé méthodologique retenu a été celui de Jacques Kaiser, qui consiste à assurer un échantillon représentatif et continu de la période. La représentativité du corpus exige que chaque journée de la semaine soit étudiée et que le même procédé soit appliqué pour chaque année afin de pouvoir apprécier la continuité de l'ensemble⁵⁸. C'est pourquoi nous avons analysé les éditoriaux de la première semaine du mois en commençant

⁵⁵ Louis-Guy Lemieux, *op. cit.*, 267 p.

⁵⁶ Jacques Kayser, *Le quotidien français*, Paris, Armand Colin, 1963, p. 85.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 111.

⁵⁸ Jacques Kaiser, *op. cit.*, p. 134.

par le premier lundi mensuel. Durant seize ans, cela représente un total de 1 070 éditoriaux, soit un numéro sur quatre pour toute la période.

Une fois les éditoriaux compilés, nous avons procédé à une analyse qualitative des thèmes du contenu des articles se référant à l'idéologie libérale de *L'Électeur*. L'étude des catégories et des thèmes, selon l'historien Jacques Ozouf, est la méthode d'analyse la plus fréquente pour l'étude de la presse. Il s'agit de manier les thèmes, les termes-clés, les valeurs exprimées ainsi que le vocabulaire « qui expriment une attitude, un intérêt ou une mentalité »⁵⁹. Pour notre étude, les thèmes seront constitués à partir de mots-clés et d'un vocabulaire particulier. Afin de rendre ces thèmes opératoires, ils ont été regroupés en quatre grandes catégories. Ces catégories doivent recouper large tout en étant standards, c'est-à-dire être essentiellement pertinentes à l'objet d'étude, objectives au sens de la clarté et exclusives pour éviter que des thèmes se retrouvent dans plus d'une catégorie⁶⁰. Enfin, à chaque thème a été attribué un qualificatif du type « Positif », « Neutre » et « Négatif » afin de rappeler le ton du discours portant sur un sujet donné, ce qui amène des indications quant au positionnement du journal par rapport à l'idée discutée.

Tous les thèmes et catégories ont été traités à l'aide du logiciel *File Maker Pro*, à partir duquel nous avons constitué une banque de données dynamique qui permet de faire des recherches précises parmi les fiches. Chacune des fiches est constituée de dix rubriques qui fournissent l'ensemble des éléments techniques d'un éditorial tout en regroupant les extraits des articles. Ainsi, chaque fiche se découpe d'abord selon la rubrique « Journal » qui donne le numéro du journal, le jour de la semaine ainsi que la date (mois, année). Ensuite, apparaît le « Titre » de l'article proprement dit, suivi de l'« Auteur », bien que la grande majorité des éditoriaux soient anonymes. Le « Sujet » de l'éditorial est aussi rapporté en une courte phrase, afin d'en connaître rapidement le contenu. Viennent ensuite les rubriques davantage reliées au texte, « Catégorie » et « Thème », dans lesquels sont classés les articles. Nous décrirons ces deux rubriques en détail dans les paragraphes suivants. Le « Ton du discours » y est aussi saisi, auquel s'ajoute la rubrique « Arguments » qui, en trois courtes phrases, rappelle les principales structures de l'argumentation

⁵⁹ Jacques Ozouf, « Études de presse et analyse de contenu », *Le Mouvement Social*, No 53, 1965, p. 42-43.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 46.

de l'article. Nous avons aussi créé une rubrique « Mots-clés » afin de préciser les recherches dans la banque de données. Enfin, la dernière rubrique, « Extraits », est constituée par des passages pertinents pour chacun des éditoriaux compilés.

Dans la catégorie « Idéologique », on retrouve certaines des valeurs fondamentales du libéralisme classique. D'abord, le thème « Droits et Libertés » fait allusion aux articles qui traitent du droit à la liberté sous toutes ses formes. Ensuite, le deuxième thème de cette catégorie se nomme « Justice et Égalité ». Au sein de ce thème sont compris les articles qui évoquent le traitement égal ou inégal de chaque individu ou peuple devant la loi, l'administration des lois et l'impartialité de ceux qui appliquent la loi afin de protéger les droits et libertés des individus. Enfin, se présente le dernier thème de la catégorie idéologique, soit celui intitulé « Progrès et Bonheur ». Cette rubrique comprend les articles qui traitent de progrès technique mais aussi du progrès de la société en général, ce qui est indissociable de la notion libérale du bonheur.

La deuxième catégorie, « Politique », est la plus volumineuse car les journaux du XIX^e siècle s'y intéressent en premier lieu. Ainsi, nous avons d'abord créé deux thèmes, respectivement appelés « Libéraux » et « Conservateurs » : s'y rapportent les articles qui abordent entre autres les personnages politiques ou les journaux d'allégeance libérale ou conservatrice. Pour entrer dans le vif de cette catégorie, le thème « Démocratie » rassemble les articles qui traitent de démocratie, de suffrage, d'élections et de représentativité. L'« Autonomie » est aussi mentionnée comme thème politique, contenant les éditoriaux qui parlent du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de l'autonomie provinciale et des relations du gouvernement québécois avec le gouvernement fédéral. Enfin, un dernier thème nommé « Patriotisme » fait état des textes ayant un ton nationaliste, faisant l'éloge de la culture canadienne-française ou de la culture canadienne anglo-saxonne.

La catégorie « Économique » contient essentiellement trois grands thèmes fondamentaux du libéralisme classique, soit la propriété, le libre marché et le rôle de l'État. Le thème « Propriété » traite du concept de propriété en général, soit la propriété de l'individu, des entreprises, des nations et son importance pour l'économie, la civilisation et l'ordre social. L'autre thème, « Libre

marché », est en lien direct avec les thèmes précédents sauf qu'on y aborde plus précisément la loi naturelle de l'économie libérale, le laisser-faire économique, la « main invisible » qui fait référence directement à la non-intervention de l'État dans les échanges commerciaux.

Enfin, la dernière catégorie, dite « Église et éducation », se réfère aux éditoriaux qui traitent des sphères de juridiction qui encadrent la société, notamment en ce qui a trait à la relation entre l'Église catholique et l'État dans le domaine de l'éducation. « Église et État » constitue de ce fait le premier thème de cette catégorie, ce qui permet d'évaluer le degré d'anticléricisme ou de respect du clergé de *L'Électeur*. Ensuite, vient un thème essentiel, « Éducation », rassemblant les articles qui se réfèrent à l'éducation au sens large tout comme au sens spécifique, que ce soit par rapport au Conseil de l'Instruction publique, aux écoles primaires, à l'éducation supérieure et aux écoles du soir. Il fut parfois difficile de tracer la ligne entre ces deux grands thèmes, en raison du fait que ces sujets étaient le plus souvent discutés simultanément. Nous avons donc inséré tous les articles qui contiennent le mot-clé *éducation* dans le thème portant le même nom, même si certains articles pouvaient relever aussi du premier thème, « Église et État ».

Après avoir établi les fondements essentiels du libéralisme classique ainsi que la forme que prend le libéralisme au Québec et au Canada de la seconde moitié du XIX^e siècle, nous avons établi une série de questions pouvant nous conduire à mieux exploiter ces thèmes et nous amener à l'insertion d'extraits dans notre argumentation suite à la cueillette de données. D'abord, est-ce que l'article traite de libéralisme? Dans l'affirmative, il fallait établir dans quel thème l'éditorial s'insérait, pour ensuite le questionner au niveau de sa position : est-ce que les propos exprimés contestent ou encensent l'idée exprimée? Quels sont les thèmes que l'on y retrouve? Autrement dit, le discours est-il négatif, positif ou neutre? Puis dans l'un ou l'autre des trois cas, pouvons-nous rattacher les propos au courant radical ou bien modéré du libéralisme selon le sujet que le journal conteste ou appuie? Ces quelques paramètres nous ont permis d'effectuer un tri entre la cueillette de données et la rédaction du mémoire.

Le libéralisme du journal L'Électeur entre 1880 et 1896 sera traité en trois temps. D'abord, nous considèrerons en un même chapitre les articles des catégories idéologiques et politiques. À la suite de la présentation des influences britanniques et françaises sur le libéralisme propre au journal, nous discernons les valeurs fondamentales du libéralisme à travers le discours de *L'Électeur* ainsi que la mise en application de ces valeurs dans la formulation d'opinions politiques. Les valeurs de liberté, d'égalité, de démocratie et de bonheur émergeront et nous permettrons d'identifier le type de libéralisme prôné par *L'Électeur* dans ces deux catégories.

Dans un deuxième temps, nous analyserons le discours économique du journal. Ce chapitre sera donc axé principalement sur les valeurs de liberté de commerce et de propriété. Aussi nous verrons les critiques formulées par le journal quant à la politique protectionniste au Canada dans le dernier quart du XIX^e siècle, communément appelée la Politique nationale. Nous terminerons cette section en abordant les notions de prospérité et de progrès technique telles que vues par *L'Électeur*. Au terme, nous pourrions identifier le type de libéralisme de *L'Électeur* par rapport à la catégorie économique, quoique nous passions moins de temps sur ce thème spécifique.

Enfin, le dernier chapitre de ce mémoire, plus pointu, traitera de la question sociale. Il nous permettra d'identifier le type de libéralisme de *L'Électeur* lorsqu'il traite de l'Église et de l'éducation. En considérant d'abord la position de *L'Électeur* sur les relations idéales entre l'Église et l'État, nous verrons par le fait même la vision du journal quant à l'éducation en général en cette fin du XIX^e siècle.

CHAPITRE PREMIER

LIBÉRALISME IDÉOLOGIQUE ET POLITIQUE

Afin de définir l'idéologie propre à un journal d'opinion, il convient de déterminer, dans un premier temps, les inspirations des rédacteurs ainsi que les thèmes qu'ils mettent de l'avant afin de promouvoir une idéologie en particulier. Dans le cas du journal *L'Électeur*, cette influence intellectuelle et idéologique provient en grande partie des whigs d'Angleterre et de politiciens canadiens comme Wilfrid Laurier et Honoré Mercier. Plusieurs articles visent à exprimer, d'une part, les valeurs fondamentales du libéralisme classique et, d'autre part, à distinguer le journal libéral de Québec du courant libéral radical, ce dernier souvent influencé par le libéralisme de la France révolutionnaire.

Tout compte fait, entre 1880 et 1896, l'analyse des éditoriaux révèle la grande popularité des articles traitant de sujets politico-idéologiques. Ce n'est pas étonnant en soi puisque *L'Électeur* est le porte-parole d'un parti politique. En effet, plus de 67,5 % des textes répertoriés, soit 723 sur 1 070, touchent à la politique en général. De ce nombre, et c'est là pour nous l'élément essentiel de ce chapitre, 171 articles traitent spécifiquement de sujets liés au libéralisme idéologique et politique. Ce sont donc ces derniers extraits que nous utiliserons pour notre argumentation qui porte sur le libéralisme du journal *L'Électeur*. Ces éditoriaux constituent ainsi 16 % du total de notre banque de données et sont aussi très riches en positions et commentaires du journal sur son idéologie et son courant de pensée libéral. On peut apprécier la répartition des thèmes dans le tableau suivant (Tableau 1) :

Tableau 1

Répartition des thèmes politiques et idéologiques reliés au libéralisme dans les éditoriaux du journal L'Électeur entre 1880-1896

Thèmes	Nombre d'articles	Pourcentage
Droits et libertés	62	36,2 %
Autonomie	55	32,2 %
Justice et égalité	40	23,4 %
Démocratie	14	8,2 %
Total	171	100

Source : *L'Électeur*, 1880-1896

Ces articles donnent ainsi plusieurs éléments de compréhension du libéralisme de *L'Électeur* entre 1880 et 1896. D'abord, l'organe libéral de Québec, fortement imprégné de l'influence du libéralisme anglais, se distingue des libéraux radicaux et revendique la tolérance dans les différents droits à la liberté que possèdent les individus et les peuples du Canada. Le droit à la liberté consacre du même coup l'autonomie des provinces, dans le cadre d'un fédéralisme que le journal juge trop centralisateur, aux mains des conservateurs de John A. Macdonald. Le journal est aussi intransigent au sujet de l'égalité. À titre d'exemple, les différentes nationalités confessionnelles et linguistiques du pays doivent jouir des mêmes libertés sinon il y a injustice. Enfin, *L'Électeur* accorde une grande importance à la démocratie mais se montre tout de même réticent à l'accorder à toute la société.

1.1 Influences britanniques sur le libéralisme de *L'Électeur* versus les influences françaises

En 1880, la direction qui semble être donnée au journal *L'Électeur*, à titre d'organe officiel du Parti libéral à Québec, est celle d'un ton modéré dans le contenu politique. Concrètement, cela signifie surtout d'éviter querelles et polémiques avec le clergé catholique, de ne pas proposer de réformes radicales qui viendraient remettre en question l'ordre social et d'afficher les couleurs de sa famille politique. L'allégeance idéologique libérale du journal ira ainsi vers l'Angleterre, par opposition au libéralisme français considéré plus radical. L'idée est de distinguer *L'Électeur* d'un

discours qui risque de l'associer à la France révolutionnaire. Les libéraux progressistes du Québec, pour leur part, sont très attachés intellectuellement à ce libéralisme français⁶¹.

Le Parti libéral canadien tente alors de devenir un grand parti politique crédible, susceptible d'offrir une alternative aux conservateurs dirigés par John A. MacDonald, premier ministre de 1867 à 1873, puis de 1878 à 1891. Le Parti conservateur, quant à lui, est au pouvoir jusqu'en 1896. Le contexte est difficile puisque le clergé catholique du Québec, muni d'un puissant pouvoir moral, continue d'associer l'ensemble des libéraux au radicalisme ainsi qu'aux révolutionnaires d'Europe, plus particulièrement à ceux de France et d'Italie⁶². Wilfrid Laurier, l'une des principales inspirations du journal, constitue lui-même un exemple de ces hommes politiques qui, autrefois radicaux, sont devenus modérés avec le temps⁶³.

C'est ainsi que le 24 juin 1880, dans un premier numéro-prospectus, *L'Électeur*, « destiné à servir d'organe au parti libéral⁶⁴ » et à « être le reflet des opinions de ses chefs⁶⁵ », est fondé dans des conditions telles qu'on soit sûr qu'il restera attaché à la fortune bonne ou mauvaise du Parti libéral. De cette manière, Laurier et ses collaborateurs s'assurent d'un organe fidèle dans lequel ils peuvent inspirer une direction au discours. Aussi, compte tenu de la fragilité financière des journaux au XIX^e siècle, *L'Électeur* est financé à même les fonds de membres importants du Parti libéral : « Nous avons cru que le seul moyen d'en donner cette garantie, c'était d'en faire la propriété d'une compagnie ayant à sa tête quelques-uns des chefs du parti à Québec⁶⁶ ». C'est donc en toute transparence qu'on dresse la liste des administrateurs du journal, où l'on retrouve entre autre les noms d'Henri-Gustave Joly, alors chef du Parti libéral du Québec, et de Wilfrid Laurier, député libéral fédéral de la circonscription de Québec-Est. L'influence intellectuelle et idéologique semble être exercée de manière directe par Laurier et d'autres hommes politiques

⁶¹ Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 31-34.

⁶² « Le Parti libéral, en effet, sur les cendres à peine refroidie du Parti rouge, tentait alors de devenir une solution politique valable, un type de parti moderne, tandis que le clergé catholique, par mandement et combien d'autres moyens et influences, cherchait à le détruire, confondant de plus belle ce qu'on peut appeler libéralisme doctrinaire et libéralisme modéré ». Voir Réal Bélanger, *op. cit.*, p. 53.

⁶³ *Ibid.*, p. 44-52.

⁶⁴ *L'Électeur*, « Au public », 24 juin 1880, p. 1.

⁶⁵ *Idem.*

⁶⁶ *Idem.*

libéraux dits modérés. Dans ce premier numéro, *L'Électeur* présente son positionnement par rapport aux influences libérales venant de l'autre côté de l'Atlantique :

La population française de notre province prend presque toute sa nourriture intellectuelle dans les livres français. Or, en France, en Italie, [...] un libéral signifie en général un ennemi de l'Église catholique, un homme qui veut rompre avec toutes les traditions du passé. Or on ne trouvera pas dans notre province deux cents libéraux dans ce sens européen du mot. [...] C'est ce parti libéral établi chez nous à l'imitation du parti libéral d'Angleterre, pour la défense des droits assurés au peuple⁶⁷.

Dans ce passage, le journal témoigne dès le départ de sa famille politique et de ses influences libérales. *L'Électeur* accorde donc une importance particulière à mettre une bonne distance entre son libéralisme et celui des révolutionnaires français, à qui le clergé catholique et les ultramontains ont traditionnellement associé les libéraux du Québec. Ce n'est donc pas pour rien que *L'Électeur* précise qu'au Québec on ne trouvera pas « deux cents libéraux dans ce sens européen du mot ». Cette propension à s'associer moralement au Parti libéral anglais provient directement de certains discours de Wilfrid Laurier sur le libéralisme. Comme celui daté de 1875, lorsque le député fédéral reconnaissait qu'il y avait en Europe

des hommes dangereux qui se donnent comme libéraux, bien qu'ils n'aient de libéral que le nom. Ce n'est pas là le libéralisme de mon parti. Nous, nous sommes libéraux comme on est libéral en Angleterre, nous sommes libéraux comme O'Connell [...] qui a si vaillamment défendu la religion dans le parlement anglais; c'est là que nous puisons nos doctrines, et non pas chez ces prétendus libéraux qui cherchent à faire triompher leurs idées par la violence et l'effusion de sang⁶⁸.

Ce discours témoigne ouvertement des différences entre libéraux d'Angleterre et libéraux d'Europe continentale. Mais c'est deux ans plus tard, à Québec, que Laurier a prononcé un discours mémorable sur le libéralisme politique, dont le contenu a contribué à modifier la perception du libéralisme au Québec. Pour ce qui nous intéresse ici, Laurier a affirmé alors que le Parti libéral anglais « a opéré une série de réformes qui ont fait du peuple anglais le peuple le plus libre, le plus prospère et le plus heureux d'Europe ». Ce discours historique a conduit

⁶⁷ *Idem.*

⁶⁸ *Le Nouveau Monde*, 11 juin 1875, cité par Marcel Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 215.

l'historien Réal Bélanger à écrire que Laurier venait d'émerger « comme un Whig de la meilleure fournée⁶⁹ », c'est-à-dire comme un libéral modéré à l'anglaise⁷⁰. Il faut toutefois souligner que cette association d'idées entre Laurier et *L'Électeur* relève davantage de l'influence qu'il a pu exercer sur la rédaction des articles du journal, c'est-à-dire qu'il ne les a probablement pas rédigés lui-même. En fait, les articles de *L'Électeur* sont rarement signés, comme la plupart des journaux politiques de l'époque, afin d'engager la responsabilité du journal plutôt que celle d'un individu⁷¹. Il reste cependant que le contenu de l'organe libéral de Québec et celui des discours de Laurier, sur la question du libéralisme anglais, méritent d'être mis en relation, compte tenu de la proximité de l'homme politique avec le journal.

Pour *L'Électeur*, les libéraux d'Angleterre constituent l'exemple d'un grand respect pour la religion ainsi que pour la liberté, signe du progrès de la civilisation. C'est à eux que l'Irlande

doit toutes ses libertés, tous ses succès dans la voie de l'émancipation. Seul, le parti libéral [anglais], dirigé par des hommes d'État comme M. Gladstone, a eu la force de braver et d'abattre des préjugés et des haines séculaires, pour rendre à un peuple maintenu en servage depuis trois siècles les libertés qu'il a droit de revendiquer, et pour affirmer aux yeux du monde, par un acte aussi hardi que le *home rule*, le droit de *self-government* que possède tout pays civilisé dans ce siècle de progrès⁷².

C'est pourquoi on invite les libéraux du Canada « à suivre les nobles exemples du parti libéral anglais⁷³ ». L'Angleterre, à partir des années 1840 jusqu'aux années 1890, constitue pour plusieurs historiens le modèle de civilisation libérale le plus achevé⁷⁴. Au XIX^e siècle, la conjonction entre l'hégémonie des idées libérales et une croissance économique importante met

⁶⁹ Réal Bélanger, *op. cit.*, p. 55-56.

⁷⁰ Le whiggisme se définit par la défense des libertés anglaises contre la menace du despotisme monarchique et catholique, puis par la prépondérance du Parlement au sein des pouvoirs publics. Voir Serge Berstein, dir., *La démocratie libérale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 71.

⁷¹ Jean de Bonville, *op. cit.*, p. 182 : « C'est un des rôles du député responsable d'un journal local que de contribuer substantiellement à sa rédaction. »

⁷² *L'Électeur*, « Un beau jour pour l'Irlande », 9 avril 1886, p. 1. Il faut préciser ici que cet article a été rédigé au lendemain du discours de W. E. Gladstone prononcé le 8 avril 1886 afin de proposer un projet de loi relatif à l'autonomie de l'Irlande. Son projet échoua, ses amis libéraux refusant de le suivre et les conservateurs de Lord Salisbury revinrent au pouvoir en juin de la même année. Voir Alain Jumeau, *L'Angleterre victorienne. Documents de civilisation britannique du 19^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, p. 186-188.

⁷³ *Idem.*

⁷⁴ Serge Berstein, *op. cit.*, p. 53.

en place un contexte favorable à la concrétisation des principes du libéralisme économique, inspirés de la pensée de John Locke et d'Adam Smith, entre autres. Le gouvernement de William E. Gladstone, surtout entre 1868 et 1874, multiplie les réformes en vue de réduire les privilèges de l'aristocratie et du clergé anglican, de mettre en place un système d'éducation public, de favoriser la liberté de presse et d'expression et de protéger la propriété privée. Le Royaume-Uni est aussi l'État le plus démocratique d'Europe, avec 16 % de citoyens qualifiés à voter : « Si bien que », écrira l'historien Serge Bernstein, « davantage que la France des grands bouleversements révolutionnaires, le modèle libéral anglais apparaît comme un exemple pour les pays développés du monde de la fin du XIX^e siècle⁷⁵ ».

Plus tard au cours de la décennie, dans le tumulte de l'affaire des biens des Jésuites⁷⁶, le journal détient une bonne occasion de réitérer la fidélité de Wilfrid Laurier, d'Honoré Mercier et des libéraux canadiens envers Gladstone ainsi qu'envers le clergé catholique. Le 3 avril 1889, *L'Électeur* s'exprime ainsi à la suite d'un discours de Laurier à la Chambre des communes :

L'hon. M. Laurier a aussi défini nettement à quel libéralisme il appartient, en se réclamant de l'école anglaise à laquelle Gladstone a attaché son nom, par opposition au libéralisme des prescriptions religieuses mis à la mode par certaines écoles de France. [...] En se désignant comme libéral canadien, et non comme libéral français, M. Laurier vient de confirmer ses professions de foi antérieures; il a fait plus encore, en ajoutant l'acte de son vote à ses déclarations. Le *Mail* comptait sur le vote des libéraux canadiens-français contre les Jésuites; la réponse qui a été faite à cet appel fait assez voir combien on a tort de confondre notre libéralisme au radicalisme européen. Les actes sont encore plus éloquentes que la parole: de qui l'église [sic] a-t-elle obtenu là réparation d'une injustice séculaire, sinon de M. Mercier, le chef national de la province de Québec! Ce grand acte, l'appui chaleureux et magnanime qu'il a reçu de l'opposition aux Communes, doivent mettre fin pour toujours à l'équivoque qu'on a tant exploitée contre le libéralisme en ce pays⁷⁷.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 90-94.

⁷⁶ Depuis les années 1850, les Jésuites, de retour au Canada, réclament une indemnité à titre de propriétaires spoliés par le gouvernement provincial qui avait mis la main sur les terres de la Compagnie de Jésus en vertu du droit d'aubaine (confiscation) suite à la mort du dernier jésuite canadien en 1800. En 1888, des négociations entre Mercier, les jésuites et le Vatican aboutiront au vote d'une indemnisation de 460 000 \$ que le pape Léon XIII est chargé de répartir entre les communautés catholiques et protestantes du Québec. En 1889, des groupes protestants du Québec se plaignent au gouvernement fédéral mais la Chambre des communes refuse de désavouer la loi provinciale. Voir Pierre Dufour et Jean Hamelin, « Honoré Mercier », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, Vol. 12. <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=40417&query> (21 avril 2007)

⁷⁷ *L'Électeur*, « Un discours programme », 3 avril 1889, p. 1.

À la lecture du journal, on note aisément que l'un des éléments centraux qui différencie le libéralisme français du libéralisme anglais, soit entre libéraux radicaux et modérés, demeure l'anticléricalisme. Pourtant, à Ottawa, les libéraux canadiens-français, jugés anticléricaux par le clergé catholique du Québec ainsi que par certains journaux de la presse anglophone, venaient de voter pour une loi allant dans le sens des intérêts du clergé dans l'affaire des biens des Jésuites. *L'Électeur*, tout comme Laurier, exprime à l'endroit du clergé tout le respect possible et affiche le désir de lui laisser la place qui lui revient dans la société. Évidemment, cela exclut celle que le clergé s'est attribué dans les campagnes électorales et que le Pape a lui-même en bonne partie condamnée. À ce sujet, le journal ne manque jamais de rappeler que c'est Léon XIII lui-même qui a déclaré que « les catholiques pouvaient voter tout aussi bien pour un parti que pour l'autre » et qu'à cet effet il devait y avoir un changement d'attitude au Canada, c'est-à-dire qu'on devait arrêter de « considérer les libéraux comme des êtres dangereux, ennemis de l'Église⁷⁸ ». *L'Électeur* est toutefois conscient du fait que ce n'est pas l'Église catholique en général qui doit subir les reproches des interventions abusives durant les campagnes électorales, mais bien « certains curés qui s'arrogeaient le droit de condamner le parti libéral canadien, malgré le silence prudent et sage [des] évêques ». En effet, *L'Électeur* reproche à ces curés trop zélés, « trop inexpérimentés pour tenir les foudres de l'église », de désobéir à leur autorité supérieure qui a prescrit par décret que les catholiques pouvaient voter pour le parti qu'ils voulaient⁷⁹.

Ainsi, il est hors de tout doute, selon le journal, que le Parti libéral, celui modéré de Laurier et de Mercier, respecte le clergé : « Nous sommes catholiques comme le pape, et libéraux comme nos chefs. Tant qu'ils seront honnêtes, nous les suivrons; et quand ils ne le seront plus, nous ne serons pas en peine de savoir quelle conduite tenir à leur égard, car ils auront cessé de commander le parti libéral⁸⁰ ». Il s'agit d'ailleurs pour *L'Électeur* d'une condition *sine qua non* à la survie et à la prise du pouvoir du Parti libéral. Cette condition est si vive qu'on s'empresse à bien des occasions de se dissocier des libéraux dits radicaux, tels qu'Honoré Beaugrand et son journal *La Patrie* de Montréal :

⁷⁸ *L'Électeur*, « Les préjugés religieux et les décrets pontificaux », 9 décembre 1881, p. 1.

⁷⁹ *L'Électeur*, « La position des libéraux sur le mémoire Smith-O'Donohue », 11 novembre 1882, p. 1.

⁸⁰ *L'Électeur*, « *La Patrie*, *L'Électeur* et le parti libéral », 8 février 1883, p. 1.

De quel droit voudrait-on imposer l'approbation de la république française au parti libéral, comme n'a cessé de le faire la *Patrie*? Ce n'est propre qu'à nous faire perdre des adhésions précieuses pour la bonne cause en cette province. [...] Libéral avec les chefs et le parti qui porte ce titre dans notre pays, voilà notre seule ambition. Si la *Patrie* veut former un autre parti libéral à la mode européenne, qu'elle le dise; nous n'en sommes pas et la masse du pays n'en sera jamais⁸¹.

Mais pourquoi, en fait, *L'Électeur* fait-il cette association de certains libéraux avec le libéralisme français, l'anticléricisme révolutionnaire et le radicalisme? Pourquoi cette réaction si prompte chez *L'Électeur* quand on l'accuse d'être inspiré par la république française et non par l'Angleterre? C'est que les politiciens et fondateurs de la Troisième République française, en 1875, expriment une profonde croyance dans le primat absolu de la raison, courant de pensée aussi appelé « positivisme ». Pour les républicains centristes de Jules Ferry, la Révolution française de 1789, référence historique fondamentale, constitue la venue des lumières de la raison à la suite à l'obscurantisme de l'absolutisme monarchique⁸². Avec la Révolution, empreinte des idées des penseurs du libéralisme classique comme en Angleterre, mais interprétées de manière différente, l'humanité est en route vers le progrès. Les républicains ont aussi l'objectif d'opérer une synthèse entre la démocratie et le libéralisme sur le plan politique.

L'une des conséquences concrètes du positivisme des républicains français est une certaine forme d'anticléricisme : « Il s'agit de la volonté de lutter contre l'Église, non seulement en tant que pouvoir politique et social, mais plus encore comme vecteur de la diffusion de l'obscurantisme au sein des esprits, comme frein qui maintient l'humanité à l'âge métaphysique ». D'où une contradiction fondamentale entre la République et l'existence des religions révélées. Les positivistes croient alors que celles-ci disparaîtront à la longue par la diffusion des lumières de la Révolution et de la science, ainsi que par la mise en place d'un système d'éducation gratuit, obligatoire et laïque⁸³. Néanmoins, comme dans le Québec de la fin du XIX^e siècle, il existe en France des libéraux modérés ainsi que des libéraux plus radicaux.

⁸¹ *Idem.*

⁸² Serge Berstein, *op. cit.*, p. 296-297.

⁸³ *Ibid.*, p. 296.

Au Québec, la Révolution de 1789 et le XIX^e siècle français, ce dernier ponctué de guerres civiles et d'alternances entre monarchie et république, ont longtemps été des armes utilisées contre les libéraux de toutes tendances par le clergé catholique et les ultramontains. Le journaliste et romancier Jules-Paul Tardivel écrit dans son journal *La Vérité* que la Révolution est « satanique » et que « [17]93 est le fruit de [17]89 qui nous a donné la *déclaration des droits de l'homme*, œuvre maçonnique⁸⁴ ». Ainsi, c'est particulièrement sur les principes de la séparation de l'Église et de l'État, du laïcisme et de la politique sociale et religieuse que le débat fait rage dans la province au sujet du XIX^e siècle français. Dès lors, le libéralisme, condamné dans le *Syllabus errorum* comme une erreur de la modernité depuis 1864⁸⁵, est tout désigné pour être associé aux épisodes révolutionnaires de l'histoire de la république française, dont les acteurs se réclament aussi des penseurs du libéralisme.

Pour le journal *L'Électeur*, l'association entre son libéralisme et celui des libéraux français est tout à fait injustifiée. Il faut donc la répudier, tel qu'il affirme en 1883 : « Nous ne sommes pas, n'avons jamais été et ne serons jamais de ceux qui croient que, pour mériter le nom de libéral, il faut avoir été un fauteur de procès Guibord, être un membre de l'Institut Canadien, et tenir l'encensoir sous le nez des républicains de France dont le libéralisme consiste à chasser les religieux de leurs couvents et à enlever la croix des écoles⁸⁶ ». Autrement dit, *L'Électeur* cherche à s'écarter d'une image de militants anticléricaux attribuée à l'ensemble des libéraux par le clergé. De plus, il précise qu'il n'est pas non plus nécessaire d'être radical pour être libéral : l'affaire du procès Guibord⁸⁷, l'Institut canadien et la laïcité scolaire sont effectivement des éléments ou événements attribués au libéralisme des Rouges, soit de la branche radicale des libéraux.

⁸⁴ Cité dans Pierre Savard, *op. cit.*, p. 108.

⁸⁵ En 1864 paraît le *Syllabus errorum* qui, sous forme de catalogue, énumère 80 propositions jugées inacceptables et qui vont de la condamnation du rationalisme à celle du libéralisme en passant par le socialisme. Toutefois, le Vatican se réconcilie avec les idées modernes lors de la publication du *Rerum Novarum* en 1891. Voir Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 232.

⁸⁶ *L'Électeur*, *op. cit.*, 8 février 1883, p. 1.

⁸⁷ Joseph Guibord, imprimeur à Montréal et fervent catholique, se voit refuser, suite à son décès le 18 novembre 1869, des funérailles religieuses et un enterrement dans un cimetière catholique en raison de sa filiation avec l'Institut Canadien de Montréal. Le refus vient de l'évêque de Montréal, Ignace Bourget, grand détracteur de l'Institut et des libéraux radicaux. Un procès, visant à en appeler de cette décision dure de 1870 à 1874, galvanise la presse politique et devient l'un des symboles des excès du clergé québécois face au libéralisme radical. En 1874, la famille du défunt obtient gain de cause et les restes de Guibord sont enterrés au cimetière Notre-Dame à Montréal. Voir Adrien Thério, *Joseph Guibord. Victime expiatoire de l'évêque Bourget*, Montréal, XYZ, 2000, pages 103 à 108.

Par contre, cette position n'exclut pas nécessairement l'acceptation de la diversité des opinions chez les libéraux canadiens au sujet de la France républicaine. Il faut donc savoir faire preuve de tolérance, tant que les libéraux du Québec et du Canada ne se déchireront pas entre eux pour ce qui se passe sur la scène politique d'un autre pays. L'important, c'est de s'en tenir aux principes idéologiques qui animent le Parti libéral :

Dans le parti libéral de cette province, il y a des partisans de la restauration monarchique en France, et des admirateurs du système républicain. Les uns sont d'autant bons libéraux que les autres. Libres à eux d'avoir les opinions qu'ils veulent sur les affaires de France, pourvu qu'ils soient d'accord avec la politique libérale de ce pays. [...] Que la France soit républicaine, royaliste ou impérialiste, qu'est-ce que cela peut nous faire? À quoi bon faire souffrir notre parti pour des opinions sur les affaires de France qui n'ont absolument rien à faire avec les convictions qu'on peut avoir sur la politique de cette province?⁸⁸

Enfin, le clergé et les ultramontains ne sont pas les seuls à utiliser les images néfastes de la Révolution de 1789 et de la république française contre les libéraux. Le Parti conservateur, traditionnellement appuyé par le clergé catholique, utilise aussi cet argument à ses propres fins. *L'Électeur* s'insurge contre les insinuations de la presse conservatrice car celle-ci qualifie le journal de Québec de révolutionnaire et d'antireligieux, particulièrement en campagne électorale, afin de faire peur aux électeurs : « Grâce à un système infâme de dénigrement, les conservateurs ont réussi à effrayer une grande partie de notre population, à leur faire considérer le Parti libéral comme le parti du désordre et de la violence, ennemi de la religion et du clergé, de toutes nos institutions religieuses et nationales, pendant qu'ils se représentent eux-mêmes comme « le parti de l'ordre, de la justice et de la religion⁸⁹ ».

Pourtant, selon le journal, qui réagit encore une fois fortement en 1887, c'est injuste d'associer le Parti libéral du Québec aux libéraux français car c'est au courant radical du libéralisme qu'il conviendrait de s'attaquer : « Qui ne sait que le premier ministre [Honoré Mercier] a toujours combattu les libéraux de France et n'a jamais manqué de les dénoncer quand l'occasion s'en est

⁸⁸ *Idem.*

⁸⁹ *L'Électeur*, [sans titre], 14 janvier 1882, p. 1.

présentée? C'est même cela qui lui a valu pendant plusieurs années les mauvaises grâces, presque l'animosité de la fraction avancée de l'ancien Parti libéral. Il en a souffert considérablement⁹⁰».

Indéniablement, *L'Électeur* cherche autant à être associé aux principes et aux idées du libéralisme anglais, qualifié de modéré, qu'à se dissocier du libéralisme français ainsi que du radicalisme anticlérical. Ce faisant, il définit son libéralisme. Mais il fait plus encore : il indique que l'enjeu concerne aussi les relations entre le Parti libéral et le clergé catholique du Québec. À cette époque, si les libéraux arrivent à convaincre le clergé qu'ils ne sont ni révolutionnaires ni anticléricaux, cela aura bien entendu des répercussions dans l'électorat, car l'Église jouit d'un puissant pouvoir moral auprès des électeurs. Wilfrid Laurier, dans le contenu de ses discours, particulièrement celui de 1877 à Québec, fait de puissants efforts de persuasion en mentionnant que le libéralisme du Parti libéral n'est pas révolutionnaire et n'est surtout pas antireligieux. À la lumière de ce que nous venons de voir, il est juste d'affirmer que *L'Électeur* abonde dans le même sens. Il faut toutefois admettre que les articles qui traitent de ces thèmes dans le journal ne sont pas nombreux mais suffisent, à notre sens, à témoigner de cet effort de persuasion à l'effet que le Parti libéral est loyal aux institutions, qu'il ne cherche pas à troubler l'ordre social et surtout qu'il s'inspire des idéaux de l'Angleterre et non de ceux de la France, avec les qualifications qui s'imposent. Il en va de même de *L'Électeur*.

1.2 Libertés, autonomie et tolérance

La liberté est au cœur de l'idéologie libérale. Le droit d'un individu à la liberté sous toutes ses formes est l'expression fondamentale de la légitimité de son existence, est la conséquence de sa faculté de raisonner et constitue la condition à la recherche du bonheur, qui est la finalité ultime du libéralisme. Pour le philosophe John Locke, la liberté est susceptible de s'affirmer, négativement, par la voie des contraintes extérieures à l'individu et, positivement, par la faculté pour cet individu d'agir comme bon lui semble « dans tous les domaines où sa conservation et son bonheur sont engagés⁹¹ ». En général, ces domaines susmentionnés touchent, outre la liberté

⁹⁰ *L'Électeur*, « La nomination de l'hon. M. Mercier au Conseil de l'Instruction publique », 7 octobre 1887, p. 1.

⁹¹ « [...] La liberté découle de la nature de l'homme, de la qualité de sa raison, manifeste son statut d'individu et en exprime le pouvoir. Ainsi, l'individu doit être libre, car son bonheur lui est attaché par nature et il possède par sa raison les moyens de l'atteindre. [...] ». Voir André Vachet, *op. cit.*, p. 193.

individuelle, la liberté de commerce, la liberté politique, la liberté religieuse ainsi que la liberté d'expression, qui comprend aussi la liberté de la presse. La liberté est donc un moyen essentiel et même incontournable d'atteindre le bonheur. Il faut aussi préciser que le concept de liberté est autant défendu par les libéraux modérés que par les radicaux. C'est plutôt sur le plan de la tolérance que nous pourrions voir des différences entre les deux courants.

Cela dit, la liberté est aussi un pouvoir d'affirmation dans le monde, au sens où l'autonomie et l'indépendance d'un individu sont des moyens pour lui de faire face aux contraintes extérieures, susceptibles de brimer l'atteinte de son bonheur. Ainsi, toute autorité, qu'elle soit légitime ou illégitime, ne peut être que d'origine artificielle car « aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. [...] Toute autre autorité (que l'autorité paternelle, temporaire) vient d'une autre origine que la nature⁹² ». Cela fait en sorte que la liberté, prise dans un sens large, peut s'exprimer en politique par l'autonomie face à une autorité supérieure, soit celle d'un État politique face à un autre. Dans le journal *L'Électeur*, on retrouve un certain nombre d'articles qui traitent de ces différents aspects de la liberté (voir Tableau 2 ci-dessous). Ces 192 articles représentent 17,9 % de l'échantillon total répertorié dans notre banque de données⁹³.

Tableau 2

Sujets des articles du journal L'Électeur contenant le mot liberté

Sujets	Articles	Pourcentage
Liberté de commerce	75	39 %
Liberté politique et autonomie	55	29 %
Liberté religieuse	23	12 %
Liberté	18	9 %
Liberté électorale	13	7 %
Liberté de presse et d'opinion	8	4 %
Total	192	100 %

Source : *L'Électeur*, 1880-1896

⁹² *Ibid.*, p. 194.

⁹³ Toutefois, ce tableau sert strictement à démontrer l'importance du concept de la liberté pour le journal. Ainsi, pour la seule fin de cet argument, nous avons puisé dans les trois grandes catégories de la banque de données (Politique, Économique, Église et éducation) les articles contenant le mot « liberté » et non dans la seule catégorie « Politique ».

Voyons maintenant comment s'exprime la liberté par la voix de l'organe du Parti libéral à Québec, entre 1880 et 1896. Nous verrons les différents aspects de la liberté dans les éditoriaux de *L'Électeur* qui ont trait à la politique et à la religion ainsi qu'à la liberté d'opinion, pour ensuite étudier le concept de la tolérance. Toutefois, nous traiterons de la liberté de commerce dans le cadre du chapitre suivant puisqu'il sera question du libéralisme économique.

« Nous exigeons comme un droit absolu la liberté, l'égalité, la fraternité⁹⁴ ». Voilà qui représente bien la conception libérale de *L'Électeur*. De prime abord, c'est souvent sous forme de thèmes reliés à la liberté, comme l'autonomie politique, le libre exercice de la religion, la liberté de presse et la liberté d'opinion que le journal témoigne de ce principe central du libéralisme idéologique et politique. Quelles formes prennent alors ces droits sacrés à la liberté « auxquels un peuple ne peut renoncer sans mourir⁹⁵ »? Certains éditoriaux donnent une bonne idée de ce que *L'Électeur* entend par liberté :

Nous sommes franchement et sincèrement libéral [sic], et, à ce titre, nous réprouvons tout ce qui porte atteinte à la liberté politique ou religieuse bien entendue. Qu'ils soient monarchistes ou républicains, ceux qui veulent empiéter sur les droits d'autrui, priver leurs compatriotes de la liberté d'agir comme ils l'entendent, dans les limites prescrites par la religion, la morale et la loi, ceux-là sont également coupables à nos yeux, quels que soient les principes politiques qu'ils professent⁹⁶.

Ainsi, rappelant subtilement l'allégeance du journal au libéralisme anglais, les libertés canadiennes sont assurées par le régime constitutionnel, héritage de l'Angleterre, système « où les peuples jouissent de la plus grande somme possible de libertés politiques, civiles et religieuses⁹⁷ ». En 1885, lors d'un banquet réunissant le Parti libéral d'Ontario ainsi que le Parti libéral du Québec, avec à sa tête Honoré Mercier, *L'Électeur* proclame haut et fort « leur union dans leur lutte commune pour la revendication des libertés des races et des religions⁹⁸ ».

⁹⁴ *L'Électeur*, « Fédération française », 3 juillet 1893, p. 1.

⁹⁵ *L'Électeur*, « L'hon. M. Laurier à Toronto », 10 janvier 1893, p. 1.

⁹⁶ *L'Électeur*, « République et religion », 11 décembre 1880, p. 1.

⁹⁷ *L'Électeur*, « L'assassinat du président Garfield », 4 juillet 1881, p. 1.

⁹⁸ *L'Électeur*, « Le sort des Métis », 5 août 1885, p. 1.

Pour le journal et ceux qui l'inspirent, la conception de la liberté est donc presque tout le temps mise en relation avec la diversité des nationalités et des croyances religieuses au Canada, seule garantie de l'harmonie mais aussi du maintien du pacte confédératif. Dans cette optique, *L'Électeur* est clair : respecter la liberté des autres c'est aussi comprendre les principes de chacun. Dans le contexte de l'affaire des écoles séparées du Manitoba⁹⁹ et des vives réactions qu'elle suscite au Québec, *L'Électeur* réitère son opinion : le respect de la liberté des autres est essentiel lorsqu'il est question de choisir le type d'éducation de ses enfants. Il faut donc se garder de juger les autres, car tout est relatif. En 1893, *L'Électeur* écrit que :

L'esprit humain [...] est rempli de présomption: chacun croit avoir raison quand même et toujours, mais l'histoire et l'expérience démontrent que nous sommes sujets à errer; le protestant est convaincu qu'il est mieux de donner à ses enfants telle instruction et que toute autre est pernicieuse, le catholique est convaincu qu'une instruction différente est préférable; il est attentatoire à la liberté que les enfants d'un citoyen soient instruits contrairement à l'avis de leurs parents¹⁰⁰.

Dans le même ordre d'idées, *L'Électeur* proclame que les croyances religieuses d'un individu ne doivent pas intervenir dans le jugement que l'on porte sur lui et sur ses relations sociales. Autrement dit, même si un catholique fréquente un franc-maçon ou un membre d'une autre société secrète, par exemple, chose vivement condamnée par l'Église catholique, il reste que ce catholique est tout à fait libre de le faire, car ce n'est pas nécessairement la franc-maçonnerie qui sert de base à leur relation. On voit ainsi que le journal semble éprouver quelques difficultés à concilier sa promotion de la liberté avec sa relation exemplaire avec le clergé. Mais pour lui, il en est de même en politique :

⁹⁹ En 1890, le gouvernement libéral du Manitoba de Thomas Greenway dépose deux projets de loi dont l'un abolit le français en tant que langue officielle de la province et l'autre crée un système d'instruction public non confessionnel, contrôlé par l'État, supprimant ainsi le système d'écoles séparées protestantes et catholiques. Alors que les franco-catholiques demandent au gouvernement fédéral d'intervenir, celui-ci relègue l'affaire aux tribunaux. En 1895, le dossier refait surface lorsque le comité judiciaire du Conseil privé confirme que le gouvernement fédéral détient le droit d'intervenir sur la loi provinciale. Les Conservateurs, sous le règne de Charles Tupper, tentent un règlement sous forme de projet de loi réparateur, mais Wilfrid Laurier parvient à retarder son adoption jusqu'aux élections fédérales de 1896. Une fois élu premier ministre, Laurier s'entend avec Greenway en novembre afin d'accommoder la minorité franco-catholique sans toutefois ramener le système d'écoles séparées. Voir Réal Bélanger, « Wilfrid Laurier », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, Vol. XIV. <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=41636&query> (21 avril 2007)

¹⁰⁰ *L'Électeur*, « Son droit est certain », 8 septembre 1893, p. 1.

Tout le monde sait qu'il est interdit aux catholiques d'entrer dans la franc-maçonnerie, pour cela seul qu'elle est une société secrète. Mais, il ne s'en suit [sic] pas que les évêques doivent tonner à tort et à travers contre cette société, dont la plupart de nos frères séparés forment partie. Il est permis aux catholiques de coudoyer les francs-maçons, dans les affaires ordinaires de la vie, sans sacrifier leurs principes. C'est l'homme, le citoyen qu'on aborde sans lui demander compte de ses croyances religieuses ou autres. La même chose se pratique constamment en politique: les conservateurs catholiques s'allient aux conservateurs orangistes, mais ce n'est point l'orangisme qui sert de base à cette union¹⁰¹.

Les catholiques sont ainsi libres de choisir leurs relations tout comme ils sont libres de pratiquer leur religion au Canada car ils ont « des droits sur la terre même¹⁰² ». L'existence de pratiques religieuses catholiques dans un pays à majorité anglo-protestante ne constitue pas un acte de déloyauté envers les institutions britanniques et canadiennes selon *L'Électeur*. De même, « dans tous les pays où, même en minorité, les catholiques jouissent de la plus entière liberté, comme dans ceux où ils sont en majorité, leur devoir est en même temps leur droit, et que la revendication de ce droit ne saurait faire craindre un défaut d'allégeance des catholiques à l'égard de leurs légitimes souverains¹⁰³ ».

La liberté de langue et de religion est ainsi une priorité pour *L'Électeur*, particulièrement dans le cadre d'un système confédératif dirigé, pour la totalité de la période couverte par notre mémoire, par un gouvernement conservateur à Ottawa qui vise, selon lui, l'assimilation des francophones et des catholiques par la majorité anglo-protestante¹⁰⁴. Dans ce contexte, l'autonomie des provinces face à un pouvoir fédéral jugé centralisateur est l'un des grands thèmes politiques du Parti libéral canadien comme de ses ailes provinciales dans les décennies étudiées ici. Entre 1872 et 1896, le libéral Oliver Mowat en Ontario, province la plus riche du Canada, conteste avec vigueur les vues centralisatrices d'Ottawa, particulièrement dans les domaines territoriaux et constitutionnels¹⁰⁵. Le Québec, contrairement à l'Ontario, est moins

¹⁰¹ *L'Électeur*, *op. cit.*, 5 février 1884, p. 1.

¹⁰² *L'Électeur*, « Le gouvernement Mercier et la question des Jésuites », 6 juillet 1889, p. 1.

¹⁰³ *Idem.*

¹⁰⁴ À la suite de l'échec des députés québécois d'empêcher l'exécution de Louis Riel, des crises scolaires des années 1890 au Manitoba et des manifestations d'éléments francophobes et anticatholiques en Ontario et au Nouveau-Brunswick, la stratégie des libéraux consistera à dépeindre les Conservateurs fédéraux comme hostiles aux franco-catholiques. Voir John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Septentrion, 1995, p. 265-266.

¹⁰⁵ Paul Romney, « Oliver Mowat », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, Vol. XIII. <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=41066&query> (21 avril 2007)

fortuné et donc davantage dépendant du fédéral. Mais, progressivement, l'autonomie provinciale deviendra un élément majeur de la politique québécoise. En effet, avec Honoré Mercier et les députés du Parti national, elle se définira comme l'expression du nationalisme québécois, en vertu du caractère franco-catholique de ses habitants, bien que tous les gouvernements provinciaux depuis 1867 fussent, du moins en principe, en faveur de l'autonomie provinciale¹⁰⁶. *L'Électeur* défend donc cette liberté politique des provinces.

Quelle qu'en soit la raison, soit la liberté plus grande des peuples, soit le simple intérêt partisan, *L'Électeur* accorde une importance particulière à l'autonomie des provinces canadiennes dans le grand tout fédéral. En effet, le thème de l'autonomie provinciale constitue « la base de nos libertés canadiennes », écrit-il en 1889, et est « inscrit en tête du programme libéral¹⁰⁷ ». S'inspirant d'un discours prononcé par un député libéral, le journal de Québec explique ainsi la nécessité de cette grande revendication :

L'histoire démontre que ce principe est essentiel au bonheur des peuples. L'union législative existait autrefois dans notre pays. Un même parlement dirigeait les affaires d'Ontario et de Québec. Chacune pouvait s'occuper des affaires de l'autre, chacune essaya d'imposer à la province sœur ses mœurs et ses institutions. L'insuccès fut éclatant. Les instincts de race furent ici comme partout ailleurs plus forts que les institutions [...] et l'unification rendait plus évidentes les divergences qui les séparaient. Le gouvernement devenant impossible, on dut changer la constitution. Chaque province demanda et obtint le contrôle exclusif de ses propres affaires¹⁰⁸.

Dans cet extrait, *L'Électeur* fait référence à l'adéquation selon laquelle l'atteinte du bonheur ne peut se faire sans la garantie de la liberté politique et du contrôle du gouvernement provincial sur ses propres juridictions et compétences. Pour lui, le pouvoir central commet continuellement des attentats contre l'autonomie des provinces, dans la décennie de 1880 à 1890, qui menacent même la stabilité des institutions fédérales. Le chef conservateur John A. Macdonald y chercherait à acheminer le Canada vers la « fédération impériale », soit vers un système fédéral encore plus centralisé. Les libéraux identifient plusieurs revendications liées à l'autonomie des provinces qui seraient susceptibles d'améliorer le sort des provinces. *L'Électeur*, pour sa part, les résume ainsi :

¹⁰⁶ Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 300-303 : « L'évolution vers un fédéralisme plus décentralisé sera confirmée et appuyée par le Conseil privé de Londres qui sert de tribunal de dernière instance en matière constitutionnelle ».

¹⁰⁷ *L'Électeur*, « La voix d'un chef libéral », 6 septembre 1889, p. 1.

¹⁰⁸ *Idem*.

L'autonomie provinciale dans toute sa plénitude, [soit] l'abolition du veto fédéral, la réforme du sénat, la détermination précise des frontières des provinces, la remise aux provinces des chemins de fer accaparés par le pouvoir central, et notamment l'augmentation du subside fédéral qui rendrait du coup les provinces prospères et heureuses et rétablirait partout le contentement: voilà entre autres les nobles causes que le parti libéral a prises sous sa protection¹⁰⁹.

Sous cette optique, on comprendra aisément que *L'Électeur* juge la cause de l'autonomie provinciale particulièrement cruciale pour le Québec, dont la majorité des habitants parle français et pratique la religion catholique. Pour bien des politiciens, la Confédération est la seule façon de protéger les droits des minorités linguistiques et confessionnelles. C'est dans ce sens, surtout, que l'autonomie provinciale prend au Québec une saveur patriotique et même nationaliste puisqu'il est question de langue et de religion. Pour le journal, la liberté politique du Québec est la « seule garantie des droits de la minorité française du Canada¹¹⁰ ». Tout cela est confirmé lors de la première conférence interprovinciale réunissant la majeure partie des premiers ministres des provinces, en 1887, convoquée par Honoré Mercier : l'ensemble des gouvernements provinciaux présents consacre le principe de l'autonomie provinciale. L'esprit de cette réunion est de trouver une manière constructive de faire face aux problèmes que vit la Confédération. Pour *L'Électeur*, la solution réside dans le fait que « les différents pouvoirs n'empiètent pas réciproquement sur les attributions respectives et que les législatures et les gouvernements des provinces aient la jouissance de tous les pouvoirs nécessaires à leur existence comme à une dignité¹¹¹ ».

C'est aussi en vertu de cette liberté des provinces que le journal libéral conteste, quand cela va à l'encontre de la stratégie politique des libéraux, le droit de désaveu du gouvernement fédéral sur les lois votées par les législatures provinciales. Entre 1880 et 1896, certains événements politiques, comme en font foi le dossier des biens des Jésuites au Québec et celui des écoles séparées du Manitoba, ont provoqué un débat entre libéraux et conservateurs. Comme nous l'avons vu au cours de ce chapitre, le gouvernement fédéral n'a pas osé désavouer la loi de Mercier sur les biens des Jésuites, ce qui constitue pour *L'Électeur* une victoire de la liberté et de l'autonomie provinciale, une victoire en somme de sa conception de la liberté politique chère au libéralisme classique :

¹⁰⁹ *L'Électeur*, *op. cit.*, 5 décembre 1887, p. 1.

¹¹⁰ *L'Électeur*, « Conférence interprovinciale », 10 novembre 1887, p. 1.

¹¹¹ *Idem.*

C'est que, dans cette question des Jésuites, non seulement Sir John a dû, bon gré mal gré, courber l'échine devant M. Mercier, mais qu'il a aussi été forcé de se rallier à la théorie libérale sur l'usage du désaveu. En effet, la doctrine tory du désaveu a toujours été que la constitutionnalité d'une loi ne la préserve pas du désaveu, si le pouvoir fédéral s'avise d'y voir quelque chose de mauvais. [...] Les libéraux ont toujours prétendu au contraire que l'on ne peut désavouer une loi provinciale quand elle n'excède pas la juridiction de la législature qui l'a passée. Dans l'affaire des Jésuites, Sir John ne s'est pas préoccupé de savoir si elle affectait les intérêts de la majorité protestante; il a voté contre le désaveu pour l'unique raison que la législature n'avait pas outrepassé ses pouvoirs en passant la loi. Il s'est donc déjugé; il a été forcé de se rallier à la doctrine libérale¹¹².

La liberté politique, la liberté religieuse et l'autonomie provinciale sont donc des facettes primordiales de la liberté pour le journal libéral de Québec. Il existe d'autres types de liberté qui viennent préciser ce concept libéral classique, comme celle de pouvoir exprimer son opinion sans contraintes. *L'Électeur*, en tant qu'acteur de la presse politique et en tant que libéral convaincu, est assez intransigeant sur le droit à l'opinion et à l'opposition politique que détient la presse. Au cours de la crise des Métis en Saskatchewan en 1885¹¹³, *L'Électeur* prend souvent la défense des Métis et dénonce les agissements du gouvernement fédéral. On reproche aux conservateurs de ne pas avoir écouté les revendications des Métis, ce qui a provoqué un conflit armé. Pour sa part, la presse conservatrice reproche au journal libéral de s'associer aux Métis. Dès lors, *L'Électeur* lui répond en s'appuyant sur la liberté de la presse :

Quoi! Parce que nous avons mis dans la bouche de Riel et de ses compagnons de chaînes le langage suppliant et attristant qu'ils tiendraient s'il leur était possible de se concerter et de communiquer ensemble; parce que nous avons accolé leurs noms au récit de leurs tragiques malheurs, nous serions tout à coup transformés en profond scélérats! [...] six mois de luttes incessantes pour faire obtenir le redressement de leurs [les Métis] griefs nous permettent de nous dire, à la face du pays, leurs défenseurs, leurs avocats. [...] Nous avons le droit de plaider la cause de nos clients comme nous l'entendons; nous avons le droit de parler en leur nom, puisque les traîtres et les lâches les abandonnent¹¹⁴.

Au nom de la liberté de presse et d'opposition, *L'Électeur* se défend donc âprement contre les reproches qu'on lui adresse à propos des Métis. Cette liberté d'opinion doit aussi profiter aux

¹¹² *L'Électeur*, *op. cit.*, 3 avril 1889, p. 1.

¹¹³ L'historien Arthur I. Silver a démontré, à la suite d'une étonnante revue de presse, que la plupart des journaux francophones, tant libéraux que conservateurs, prennent la défense de Louis Riel en 1885. Selon Silver, la crise des Métis a renforcé le patriotisme au Québec et a amené plusieurs politiciens à concevoir le Canada comme « une dualité entre deux nations ». Voir Arthur I. Silver, *op. cit.*, p. 256.

¹¹⁴ *L'Électeur*, « Finissons-en », 5 novembre 1885, p. 1.

journalistes qui cherchent à exercer leur métier sans craindre de subir des représailles. Un exemple suffira à transmettre la position de *L'Électeur*. En 1888, un journaliste du *Transcript* de Moncton, au Nouveau-Brunswick, un certain M. Hawke, aurait dénoncé, dans son journal, une irrégularité scandaleuse survenue au cours des élections dans la circonscription de Moncton, ce qui l'a amené à se faire arrêter et à être jeté en prison pour mépris de cour. Le journal libéral de Québec crie à l'injustice, car c'est le devoir de la presse de dénoncer ces choses :

Aujourd'hui, que voyons-nous? D'une part, un journaliste jeté en prison pour avoir accompli un devoir dont il est prêt à rendre compte devant un tribunal compétent; de l'autre, un député tory qui, ayant échappé à la loi par la complaisance coupable d'un magistrat sans pudeur [...] Est-ce là de la morale, nous le demandons? Les honnêtes gens ne se révolteront-ils pas? La presse est directement intéressée dans l'affaire; la liberté et les biens de ses membres sont dans la balance; peut-elle accepter impassiblement une décision qui la menace aussi directement? Non, certes; les associations de journalistes, par tout le pays, devraient s'émouvoir, car si aujourd'hui c'est M. Hawke qui est victime d'un attentat, demain ce sera l'un d'entre nous¹¹⁵.

L'organe libéral de Québec est aussi souvent victime de ces représailles judiciaires. *L'Électeur* tient pour responsable la haute magistrature nommée par les gouvernements conservateurs qui juge avec partialité selon lui. En effet, « la liberté de presse, ce palladium des libertés britanniques, n'existe pas pour les journaux libéraux¹¹⁶ » :

Presque toute la magistrature de la province se compose, non seulement de juges nommés par nos adversaires, mais de juges choisis parmi les partisans actifs de la cause conservatrice. [...] Les juges de cette dernière espèce n'ignorent pas que la presse est le plus puissant instrument de propagande politique qui existe, et ils ne manquent pas une occasion de ruiner les journaux libéraux. *L'Électeur* surtout, est l'objet de leur attention spéciale. S'il est poursuivi en dommages et leur tombe sous la main, on le sait condamné d'avance. Si, comme en Angleterre et aux États-Unis, nous avions la protection du procès par jury, nous n'aurions pas à craindre ces juges partisans, que tout le monde connaît¹¹⁷.

Cependant, cette liberté de presse, tant exigée par *L'Électeur*, semble s'atténuer à ses yeux quand il s'agit de défendre coûte que coûte ses amis politiques attaqués par la presse adverse. Honoré Mercier, souvent la cible favorite des journaux conservateurs, est régulièrement victime

¹¹⁵ *L'Électeur*, « La magistrature et la presse », 8 mai 1888, p. 1.

¹¹⁶ *L'Électeur*, « Le parti libéral et la magistrature », 4 octobre 1893, p. 1.

¹¹⁷ *Idem*.

d'injustices ainsi que de fausses rumeurs selon *L'Électeur*. Dès lors, le journal le défend avec férocité, allant même jusqu'à nuancer ses principes. Comme en 1891, par exemple :

M. Mercier, on le sait, a d'autres choses à faire que des procès. Il a enduré longtemps, sûr qu'un bon jour il aurait l'occasion, sur le parquet de la Chambre, de confondre ses détracteurs. Mais ses amis politiques, légitimement orgueilleux de leur chef, l'ont pressé, sollicité de mettre à la raison tous ces vulgaires polissons de la presse. Il l'a fait, que voit-on? Tous ces écrivains sans aveu, sans courage, crient comme des condamnés que la liberté de la presse est violée, que c'est le règne du césarisme, de l'absolutisme. Ah! farceurs? Il y a une différence entre la liberté et la licence de la presse. La première mérite le respect et la protection de tous les citoyens éclairés; l'autre n'est pas digne que de leur mépris. Encore une fois, M. Mercier n'a aucune objection à ce que l'on discute loyalement de ses actes politiques, mais il ne permettra pas qu'on les travestisse et qu'on invente des scandales pour le déshonorer¹¹⁸.

Néanmoins, de la liberté de presse incombent certaines responsabilités, comme celle d'informer le public adéquatement. C'est donc le devoir de la presse de commenter et d'informer le public sur les faits et gestes des hommes politiques. Selon le journal, le fait que les députés doivent rendre compte de leurs actes en assemblée contradictoire constitue une contrainte à la liberté de discussion, puisque les hommes politiques sont gênés par les bruits, les protestations et les interruptions. Les discours devraient donc toujours être reproduits intégralement dans les journaux à grand tirage : « C'est là que doit se faire le débat principal. Autrefois, nous le comprenons, les journaux étaient moins répandus, et la discussion en assemblée contradictoire avait peut-être sa légitime raison d'être; mais aujourd'hui, nous avons des feuilles à grande circulation qui atteignent les points les plus reculés du pays. Ce sont elles qui doivent se faire les commentateurs de ce que disent et font les hommes publics¹¹⁹ ».

En dépit de la nuance émise précédemment, *L'Électeur* croit profondément que la liberté ne peut s'exercer sans tolérance ni respect sur la scène politique canadienne. En effet, le Canada de la fin du XIX^e siècle est composé d'un certain nombre de nationalités qui se partagent inégalement en termes de population. Les deux groupes les plus importants sont les anglophones protestants et les francophones catholiques. Il faudra toutefois attendre le début du XX^e siècle pour voir affluer une importante immigration européenne. Compte tenu de cette diversité de

¹¹⁸ *L'Électeur*, « Plus de bas subterfuges », 11 décembre 1891, p. 1.

¹¹⁹ *L'Électeur*, « Discussions et débats sur les assemblées populaires », 8 février 1890, p. 1.

langue et de religion, certains conflits politiques, comme la crise des Métis dans l'Ouest canadien ainsi que l'affaire des écoles séparées au Manitoba, mettent plus d'une fois en péril l'harmonie des différents éléments nationaux du Dominion. Cependant, pour plusieurs politiciens de l'époque, s'appuyant sur la Constitution canadienne, seul le gouvernement fédéral est susceptible de protéger les droits des minorités linguistiques et religieuses¹²⁰.

Dès 1884, *L'Électeur* est limpide : « Il faut avoir des idées larges touchant les rapports sociaux que les citoyens doivent avoir entre eux; la diversité des races et des croyances religieuses exige impérieusement cet esprit de tolérance qui seul peut nous conduire à l'entente cordiale¹²¹ ». Au nom de la liberté et de la tolérance, ces principes si chers au libéralisme classique, le journal exige des acteurs politiques ainsi que du clergé une attitude ouverte sur la diversité au Canada. C'est d'abord le rôle de l'État d'assurer cette harmonie, car, répète *L'Électeur* en 1887, un « bon gouvernement met toute sa diligence, toutes ses facultés à assurer le bien-être, l'ordre et la paix, et dans le cas d'une confédération comme la nôtre, il doit avant tout maintenir l'harmonie entre les diverses sections du pays. Le régime actuel est vicieux à sa face même, car il a fait fiasco complet à tout égard¹²² ». Cet échec dont il est question fait référence à la gestion des deux conflits armés qui ont eu lieu au Manitoba en 1870 et en Saskatchewan en 1885 lors des deux crises des Métis.

Toujours dans l'optique de la tolérance nécessaire envers les différents éléments du pays, *L'Électeur* rappelle parfois à l'ordre les libéraux plus avancés, comme ceux du journal *La Patrie* à Montréal. En effet, pour certains libéraux radicaux, cette attitude de tolérance de *L'Électeur* est susceptible de diviser le Parti. Cette division se fait sentir particulièrement en 1883 lorsque Mercier prend la tête du Parti libéral du Québec. L'historien Patrice Dutil rappelle alors qu'Honoré Beaugrand maintient que « seul un véritable parti radical, fidèle aux convictions des fondateurs du libéralisme, peut réussir à prendre le pouvoir [et] à promouvoir la réforme »¹²³. Les tentatives de Mercier d'opérer des alliances avec des politiciens conservateurs au début des

¹²⁰ *Ibid.*, p. 297.

¹²¹ *L'Électeur*, « Francs-maçons », 5 février 1884, p. 1.

¹²² *L'Électeur*, « Deux programmes en présence », 5 décembre 1887, p. 1.

¹²³ Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 41.

années 1880 ne sont donc pas vues d'un bon œil par les radicaux. Déjà, en 1881, le journal de Québec rétorque ainsi face à ce genre de discours :

Notre confrère de la *Patrie* nous permettra cependant de lui faire remarquer que puisqu'il se prétend le plus libéral, c'est à lui de donner l'exemple de la tolérance. Le parti libéral ne s'attend pas que les libéraux, comme les conservateurs, puissent jamais être amenés à un niveau uniforme. La chose est impossible. Cette impossibilité est à la fois notre force et notre faiblesse, notre force comme individualité, notre faiblesse comme agglomération¹²⁴.

La tolérance est donc indissociable de la liberté. Face aux diversités d'opinion, un véritable libéral se doit de respecter les discours contraires à ses croyances profondes afin que l'harmonie puisse exister. Cette conception de la liberté, tout en permettant au journal *L'Électeur* de réaffirmer son allégeance au libéralisme modéré, l'amène à opérer une distinction fondamentale entre la tolérance qu'il défend et l'intolérance du Parti conservateur. En avril 1889, il s'exprime ainsi au sujet de l'intolérance des *tories* :

La différence [...] est nettement tracée entre l'idée libérale, assez généreuse, assez large pour réunir tous les intérêts religieux et nationaux dans une communauté fraternelle émulation pour le bien du pays, et l'esprit d'intolérance qui est au fond de tout programme tory. Le double jeu de nos tories, dénonciateurs de la prétendue impiété libérale à Québec, persécuteurs des écoles catholiques et de la langue française dans Ontario, y est peint de main de maître dans quelques phrases qui mériteraient d'être affichées partout pour l'édification de notre public¹²⁵.

Le journal *L'Électeur*, à la lumière des articles répertoriés entre 1880 et 1896, accorde une importance particulière à la liberté, l'une des plus importantes valeurs du libéralisme classique. Sa conception de la liberté, qui est centrée sur la liberté politique, religieuse et la tolérance, est aussi liée de près à la politique avec, en son centre, l'autonomie provinciale qui constitue l'un des sujets les plus souvent discutés dans les éditoriaux. Aussi, en lien avec la liberté politique, la liberté de religion et la liberté de presse complètent le tableau des aspects de cette valeur libérale. Enfin, tous ces éléments sont mis de l'avant à travers la question de la tolérance, ce qui distingue une fois de plus *L'Électeur* des libéraux plus radicaux qui expriment, eux, leurs revendications de manière plus intransigeantes.

¹²⁴ *L'Électeur*, « À la Tribune et à la Patrie », 4 mai 1881, p. 1.

¹²⁵ *L'Électeur*, *op. cit.*, 3 avril 1889, p. 1.

1.3 Égalité et justice entre les « races »

L'égalité est le fondement essentiel de la liberté. En effet, l'égalité dans le droit à la liberté existe à l'état naturel car des penseurs du libéralisme classique postulent que tous les individus sont doués de raison, ce qui leur donne une chance égale au départ d'entrer en compétition les uns avec les autres, sans contraintes. Toutefois, l'inégalité des conditions signifie que tous les hommes ne viennent pas au monde avec les mêmes forces et aptitudes, ce qui fait en sorte que les conditions ne sont pas égales de part et d'autre. Aussi, l'entrée en société est susceptible de faire perdre à l'homme sa liberté naturelle, mais il y gagne l'égalité devant la loi pour contrebalancer ce risque. Les individus deviennent alors également libres à l'intérieur des lois de l'État¹²⁶. La justice et l'égalité constituent, en société, la garantie de la jouissance de la liberté d'opportunité mais elles ne supposent pas l'égalité sociale.

Cela étant dit, que l'on parle d'égalité de droit, d'égalité politique ou encore d'égalité juridique, l'important est de retenir que le libéralisme classique prévoit un traitement égal au niveau de la loi pour tous les individus. Pour certains théoriciens du libéralisme, comme John Locke et Voltaire, cette conception de l'égalité implique même l'absence de tout égalitarisme social, justifiant ainsi l'individualisme au détriment de la société. Les traitements particuliers ne doivent pas avoir lieu puisque l'État doit se garder d'intervenir à l'encontre des forces et aptitudes que la nature a fournies à chaque individu. La justice ne vise donc pas à régler les inégalités sociales mais bien les inégalités de droit, afin de fournir des chances égales à tous¹²⁷.

Que pense *L'Électeur* de l'égalité et de la justice? Le quotidien s'intéresse quelque peu à l'égalité et à la justice, mais jamais au sens d'égalité des individus en tant que telle. Entre 1880 et 1896, en effet, l'analyse des éditoriaux nous apprend que pour *L'Électeur*, l'égalité se pose au niveau des « races », c'est-à-dire aux différents groupes linguistiques et religieux qui composent le Canada. Nous l'avons vu, le journal libéral de Québec prône la tolérance au pays afin que les Canadiens français et les Canadiens anglais, en particulier, puissent vivre en harmonie au nom de la liberté. Cependant, pour lui, ces deux groupes sont égaux devant la Constitution canadienne,

¹²⁶ André Vachet, *op. cit.*, p. 213-215.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 219-220.

égaux dans leur droit à la liberté de parler leur langue et de pratiquer leur religion. Enfin, l'application concrète de cette égalité associée aux deux collectivités doit être assurée par une justice impartiale de la part de la magistrature et indépendante des partis politiques. Pour la période qui nous concerne, 40 articles traitent d'égalité et de justice dans les numéros de *L'Électeur*, ce qui constitue 3,7 % du total des articles répertoriés dans la banque de données. Quoique ce nombre soit faible, les articles qui le composent sont riches en témoignages du discours libéral. Nous verrons aussi que la ligne qui sépare les modérés et les radicaux, sur cette question de justice et d'égalité, est parfois difficile à tracer.

De prime abord, le journal *L'Électeur* fait de l'égalité une profession de foi idéologique. Il affirme que le Parti libéral, donc lui-même, « rêve de substituer l'honnêteté à la corruption dans l'administration de la chose publique » et demande « la reconnaissance absolue de toutes les races et croyances sur le sol canadien, le respect des minorités et la tolérance mutuelle¹²⁸ ». Ainsi, langue et religion sont des concepts indissociables et le Parti libéral prend le rôle du défenseur des minorités au Canada au nom de l'égalité. De plus, le journal réaffirme en ce sens l'influence des libéraux anglais sur ceux du Canada car « le parti libéral [...], fidèle à ses doctrines, prêche ici comme en Angleterre les droits des minorités, et entend donner mesure comble aux opprimés¹²⁹ ».

La question des écoles séparées du Manitoba est un bon exemple pour illustrer la position de *L'Électeur* à propos de l'égalité et de la tolérance. Dans ce dossier, il s'agit, pour le journal libéral, d'une question de justice puisque la constitution est censée assurer des droits égaux aux différentes nationalités linguistiques et confessionnelles. Le journal demande « que [la] race [française] soit traitée à l'égal des autres nationalités, que [la] langue [française] reçoive la protection constitutionnelle, qui a été l'objet de stipulations sur la clarté desquelles il n'est point permis de se méprendre¹³⁰ ». Ainsi, ajoute-t-il, le 10 juin 1893 :

¹²⁸ *L'Électeur*, « Deux programmes en présence », 5 décembre 1887, p. 1.

¹²⁹ *L'Électeur*, « La session fédérale », 3 avril 1893, p. 1.

¹³⁰ *L'Électeur*, « Que justice soit rendue! », 6 octobre 1893, p. 1.

[...] la cause des écoles du Manitoba - l'on ne saurait trop le répéter - intéresse de la façon la plus directe, la plus immédiate tous les catholiques du pays d'abord, puis tous ceux qui croient que les citoyens du Canada sont égaux devant la constitution et la loi. Elle est essentiellement, aujourd'hui, du domaine du pouvoir fédéral, du parlement de la Puissance. Nous avons fait notre devoir en blâmant le gouvernement d'avoir trompé et trahi les catholiques, en dénonçant « l'iniquité » dont il s'est rendu coupable par son refus de « porter remède au mal » qu'il avait promis, dans les négociations qui eurent lieu avant les élections de 1891, de guérir sans retard¹³¹.

Par ailleurs, les libéraux revendiquent ainsi l'égalité de tous les citoyens canadiens alors que les conservateurs fédéraux prônent, d'après le journal, l'absorption de la minorité par la majorité. Déjà, en 1886, le journal avait pris position à ce sujet : « Le peuple va avoir à choisir entre cette magnifique profession de foi et le système politique de Sir John [A. Macdonald] et de ses acolytes. D'un côté, l'autonomie des provinces; de l'autre, l'Union législative; [...] ici, égalité de droits pour toutes les races; là, tyrannie et absorption des uns par les autres: le choix ne saurait être long à faire¹³²». Et même, dès 1881, *L'Électeur* avait mis à la tête de son programme la lutte contre le fanatisme au nom de l'égalité des peuples :

M. [Edward] Blake est aussi l'ami fidèle et dévoué de notre province et des Canadiens Français [sic]. En vrai libéral qu'il est, la base de son programme politique consiste à donner justice égale à toutes les croyances religieuses et à toutes les nationalités. Pour aucune considération il ne voudrait consentir à se servir, comme Sir John, des préjugés religieux et de l'orangisme pour se maintenir au pouvoir. [...] il est fort avantageux que la jeune génération renferme des hommes possédant ainsi de grands talents pour la discussion, qui abhorrent les armes grossières du fanatisme [...] et ne comptent pour arriver au succès que sur les principes de la justice impartiale¹³³.

L'Électeur exploite les mêmes thèmes lorsqu'il discute des libéraux d'Honoré Mercier, devenus, comme nous l'avons vu, partie intégrante du Parti national en 1886, organisation formée à la suite de la pendaison de Louis Riel et qui regroupe des libéraux et des conservateurs désireux de soutenir entre autres les particularités francophones et catholiques du Québec. Alors que la presse conservatrice accuse Mercier et son parti de faire de l'exclusivisme national et d'écarter la minorité anglophone québécoise¹³⁴, *L'Électeur* rétorque que « le parti national ne veut pas l'assujettissement d'une race ou d'une minorité quelconque; mais au contraire, il s'est

¹³¹ *L'Électeur*, « Les lâcheurs de là-bas! », 10 juin 1893, p. 1.

¹³² *L'Électeur*, « À l'œuvre! », 5 juillet 1886, p. 1.

¹³³ *L'Électeur*, « MM. Blake, Huntingdon et Laurier à Québec », 7 septembre 1881, p. 1. Edward Blake est député libéral fédéral de 1867 à 1891 et dirige le Parti libéral du Canada de 1880 à 1887.

¹³⁴ *L'Électeur*, « Ou sont nos vrais amis? », 6 septembre 1886, p. 1.

formé précisément pour réclamer les droits légitimes de toutes les races, de toutes les minorités, Anglais, Français, Irlandais, Écossais, protestants, catholiques. À quelque origine ou à quelque religion qu'on appartienne, tous sont égaux à nos yeux; il y a place pour tous sous son beau drapeau¹³⁵». Dans le même ordre d'idées, le travail de la conférence interprovinciale organisée par Honoré Mercier, en 1887, va aussi dans ce sens, car *L'Électeur* et les libéraux peuvent se flatter de « contribuer ainsi, dans la mesure de [leurs] forces, à la création d'un sentiment commun à tous les Canadiens appartenant à toutes les races, à toutes les croyances, en faveur du maintien de la Confédération. Le travail de la conférence interprovinciale embrasse en effet tout un vaste programme de réformes sans lesquelles la dislocation du Dominion et l'annexion [aux États-Unis] ne peuvent être qu'une question de temps¹³⁶».

L'égalité reste donc une valeur fondamentale pour *L'Électeur* et l'ensemble des libéraux du Québec, modérés et radicaux. On s'attend aussi au même respect de ce concept d'égalité de la part des anglophones du Canada. Lorsqu'en 1893, *L'Électeur* appuie la création de l'Alliance française, organisation devant défendre les droits des francophones d'Amérique du Nord, il précise qu'il « n'est point de nature à créer des malentendus entre nos concitoyens anglais qui nous reconnaissent comme leurs égaux sur ce sol¹³⁷». « Notre unique objet est de combattre ces tendances des fanatiques et des troubles fêtes qui s'imaginent que quiconque n'est pas fils d'anglais ou d'anglo-saxonne est indigne de vivre parmi les chrétiens¹³⁸». Pour le journal, cet appui à une organisation linguistique s'impose d'elle-même en raison des événements injustes dont a été victime la minorité franco-catholique du Manitoba.

Et *L'Électeur* en rajoute, revenant constamment sur la même idée. Que les anglophones du Québec ne s'inquiètent pas, écrit-il en 1893, car « on nous verra respecter avec le même scrupule que par le passé les droits de nos concitoyens anglais dans la province de Québec, et défendre avec plus d'énergie les droits de nos compatriotes dans les parties du pays où ils sont en

¹³⁵ *L'Électeur*, « La loyauté du Parti national », 10 juillet 1890, p. 1.

¹³⁶ *L'Électeur*, « Les résolutions de la conférence interprovinciale à la législature d'Ontario », 5 mars 1888, p. 1.

L'annexion aux États-Unis est alors l'une des expressions du libéralisme radical au Québec.

¹³⁷ *L'Électeur*, *op.cit.*, 3 juillet 1893, p. 1.

¹³⁸ *Idem.*

minorité¹³⁹». Trois ans auparavant, en 1890, *L'Électeur* avait même réclamé que « [les] universités anglaises soient sur le même pied que les universités catholiques¹⁴⁰ », alors que certains politiciens catholiques avaient jugé injuste le fait que les deux types d'universités soient considérés égaux alors qu'on enseignait les langues mortes (latin, grec) à l'université catholique et non à l'université anglo-protestante.

Dans cette optique, le journal libéral de Québec se réjouit aussi de la solidarité qui existe entre les libéraux du Québec et ceux d'Ontario dirigés par Oliver Mowat, car ces derniers appuient les revendications libérales touchant les minorités. À la suite de la défaite électorale de deux candidats libéraux ontariens en 1893 au profit de la *Protestant Protective Association* (PPA)¹⁴¹, le journal *The Globe* de Toronto proclame la défaite du libéralisme en Ontario, même si la PPA se réclame elle aussi de l'idéologie libérale. Pour *L'Électeur*, cette victoire des adversaires des libéraux est encore le fait de fanatiques qui ne croient pas aux droits égaux des francophones et des anglophones :

Eh bien, s'il faut recommencer la bataille en faveur de l'égalité religieuse et de la justice, qu'on ne se demande pas de quel côté se rangeront les libéraux de cette province et du Dominion. Il leur est impossible, à moins de ruiner le libéralisme dont leur parti est l'incarnation, de faire aucun compromis avec des organisations du genre de la "Protestant Protective Association", dût chaque rencontre être pour eux une défaite temporaire, dussent tous les comtés d'Ontario suivre l'exemple de Lambton¹⁴².

Dans un autre ordre d'idées, justice et égalité sont des concepts étroitement liés au sens où l'application de l'égalité des droits doit se faire en toute impartialité. Justice égale pour tous sans jugements de valeur et partisanerie, voilà ce que revendique *L'Électeur*. La justice institutionnelle constitue la garantie du bon fonctionnement d'un gouvernement ou d'une société, peu importe le parti au pouvoir. De cette manière, les magistrats, s'ils sont impartiaux, assurent l'égalité dans l'application de la justice. Le journal se plaint, en 1885, de la partialité des juges au Canada :

¹³⁹ *Idem*.

¹⁴⁰ *L'Électeur*, « La question universitaire au Conseil législatif », 4 février 1890, p. 1.

¹⁴¹ Paul-André Linteau *et al.*, *op.cit.*, p. 322. La Protestant Protective Association est un groupe politique basé en Ontario, particulièrement active durant les élections provinciales en Ontario de 1893-1894 ainsi qu'aux élections fédérales de 1896. Liée de près aux orangistes, l'Association fait campagne contre les droits des catholiques et des Canadiens français en Ontario, particulièrement dans le domaine de l'éducation.

¹⁴² *L'Électeur*, « Honneur à nos alliés », 5 décembre 1893, p. 1.

Quelle que soit la forme de gouvernement d'une nation, si ses juges sont éclairés, impartiaux et honnêtes, les citoyens peuvent toujours trouver remède aux mauvais traitements et aux actes d'arbitraire ou d'injustice; mais quand les juges se distinguent par le manque de science, la partialité et le servilisme envers les autorités gouvernementales, le peuple soumis au sceptre de magistrats aussi incompetents n'est qu'un peuple d'esclaves, quelles que soient en apparence les libertés que semble comporter la constitution du pays. [...] Quand la justice est ignorante, servile envers l'autorité, partielle et au-dessus de la loi comme des principes les plus élémentaires de l'équité naturelle, pour protéger leurs droits et leurs propriétés, les citoyens n'ont pas d'autres alternatives que de recourir à la force brutale [...]¹⁴³.

Cette justice impartiale, idéalement, doit aussi être appliquée par le gouvernement afin d'assurer l'égalité des droits des citoyens, peu importe les classes et les intérêts, comme en témoigne cet extrait touchant cette fois à la législation provinciale de 1888 sur la pêche et sur la colonisation au Québec. Il s'agit d'une loi qui reconnaît les droits de pêche des colons en pratique, et ce dans un esprit d'impartialité pour tout le monde :

Pour nous résumer, nous dirons que le gouvernement, dans le nouveau projet de loi sur la pêche, a été inspiré par le même esprit qui a dicté le projet de loi sur la colonisation, un esprit d'impartialité avant tout, de justice égale pour toutes les classes et tous les intérêts, enfin de protection avouée pour le colon dans les cas douteux qui dans toutes les circonstances où celui-ci peut être favorisé sans qu'il en résulte un détriment pour une personne ou un dommage des choses publiques¹⁴⁴.

Ainsi, le journal *L'Électeur* accorde une importance significative à la notion d'égalité et de justice, quoique le nombre d'articles qui en traite ne soit pas particulièrement élevé. Aussi, bon nombre de ces articles font référence à deux événements politiques importants au Canada entre 1880 et 1896, soit la crise des Métis et surtout l'affaire des écoles séparées du Manitoba. Ces luttes politiques sont alors l'occasion pour le journal libéral d'écrire à propos de la justice et de l'égalité des « races » au Canada en plus des autres concepts déjà analysés dans ce mémoire. Le souvent, à la lecture des articles répertoriés dans *L'Électeur*, l'égalité est une question de droits égaux à la liberté de langue et de religion pour la majorité anglo-protestante comme pour la minorité franco-catholique du Dominion. La magistrature et le gouvernement doivent donc traiter ces questions d'égalité en toute impartialité, en conformité avec l'égalité des chances. En somme, en conformité, tout de même, avec le libéralisme classique ainsi qu'avec les libéraux modérés du Québec et du Canada.

¹⁴³ *L'Électeur*, « Le sort des Métis », 5 août 1885, p. 1.

¹⁴⁴ *L'Électeur*, « La loi sur les pêches », 2 juillet 1888, p. 1.

Il reste que le ton des éditoriaux concernant cette valeur libérale est sous le mode de l'intransigeance, attitude généralement attribuée aux libéraux radicaux. Toutefois, les valeurs de liberté et d'égalité sont âprement défendues par les deux courants libéraux durant la période à l'étude. Du moins, ce n'est point sur ces valeurs qu'ils sont susceptibles d'être divisés. Au point de vue des valeurs démocratiques, notamment, la ligne est plus nettement tracée entre modérés et radicaux.

1.4 Démocratie et représentativité

La notion de démocratie constitue en quelque sorte une synthèse des valeurs libérales au niveau politique. C'est la liberté, l'égalité et la propriété qui font du citoyen un individu apte à participer à l'administration publique par la voie des élections. Ces élections permettent à des individus de déléguer d'autres individus pour exécuter les intérêts des propriétaires. C'est ce qui fait dire à l'historienne Fernande Roy que « c'est la propriété qui fait le citoyen¹⁴⁵ ». Pour les penseurs du libéralisme classique, seuls les propriétaires et indépendants de fortune ont la légitimité de contrôler la société puisqu'ils sont les seuls à y être réellement intéressés en raison de leurs activités économiques. Cela crée donc deux classes politiques, ceux qui possèdent les biens de production et le pouvoir qui en découle et ceux qui sont dépourvus de richesses comme de moyens et qui doivent accepter les exigences de la première classe¹⁴⁶. Nous reviendrons sur la question de la propriété au chapitre suivant. Ce qui est important de retenir ici, c'est que tous les habitants du pays ne sont pas « qualifiés » à voter. Au Québec, à la fin du XIX^e siècle, moins de 20 % de la population détiennent le droit de vote, comme dans la plupart des pays occidentaux¹⁴⁷.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le clergé du Québec associe la démocratie et la souveraineté du peuple à l'athéisme, au matérialisme et aux révolutions¹⁴⁸. Il s'agit, indéniablement, d'un sujet de discorde entre le clergé et les ultramontains d'une part, et les libéraux tant modérés que radicaux d'autre part, car ces derniers revendiquent une société plus

¹⁴⁵ Fernande Roy, *op. cit.*, p. 54.

¹⁴⁶ André Vachet, *op. cit.*, p. 390.

¹⁴⁷ Louis Massicotte et André Bernard, *Le scrutin au Québec : Un miroir déformant*, Lasalle, Hurtubise HMH, 1985, p. 1.

¹⁴⁸ Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760 à 1896*, p. 328-329.

démocratique. En effet, les libéraux demandent, par exemple, l'abolition du Conseil législatif car les membres n'y sont pas élus mais nommés par le gouvernement. Il faut toutefois ajouter, à la suite des historiens Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, que les radicaux revendiquent avec vigueur la démocratie sans toutefois aller ni au delà d'une démocratie électorale, ni dans la voie socialiste qui demande entre autres le suffrage universel¹⁴⁹. Toutefois, les radicaux revendiquent davantage une démocratie plus inclusive que les modérés.

D'entrée de jeu, il faut préciser que le terme « démocratie » n'apparaît jamais dans les éditoriaux de *L'Électeur* répertoriés entre 1880 et 1896. C'est plutôt à partir des termes « représentativité » et « élections » que l'on peut retracer des indices sur la conception que se fait *L'Électeur* de la démocratie ainsi que du suffrage, même si ces termes sont aussi très peu présents. Néanmoins, environ 14 articles traitent spécifiquement de représentativité et de liberté électorale. Ils sont néanmoins tous pertinents et riches d'informations.

Dès le premier numéro du journal, en juin 1880, *L'Électeur* affirme que sa cause est celle « de tous ceux qui avant ou après 1837 ont travaillé pour le maintien des institutions représentatives¹⁵⁰ ». Ainsi, qu'il s'agisse de la cause des libéraux radicaux ou modérés, ou encore de celle des conservateurs, la question de la souveraineté du peuple et de la représentativité du gouvernement est un concept fondamental. Chez lui, le droit de vote constitue pour les électeurs « le plus sacré de leurs droits de citoyens¹⁵¹ ». Toutefois, contrairement aux libéraux radicaux qui souhaitent une réforme de la démocratie¹⁵², *L'Électeur* se situe plutôt dans une tendance conservatrice par rapport au droit de vote. Autrement dit, comme les whigs d'Angleterre, les libéraux modérés du Parti libéral, plutôt élitistes, jugent le droit de vote réservé aux « hommes libres et intelligents¹⁵³ », soit aux propriétaires ainsi qu'aux hommes instruits et « civilisés ».

¹⁴⁹ Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 317.

¹⁵⁰ *L'Électeur*, *op. cit.*, 24 juin 1880, p. 1.

¹⁵¹ *L'Électeur*, « Une iniquité révoltante imposée au pays », 6 mars 1886, p. 1.

¹⁵² « Toute qualification territoriale devrait être abolie pour les électeurs parce que tous les citoyens pauvres ou riches ont le même intérêt à être bien gouvernés et que tous les habitants de ce pays paient des impôts indirects pour le soutien du gouvernement. » Citation tirée du *Manifeste électorale de J.-B.-É Dorion* lors des élections de 1851. Voir Jean-Paul Bernard, *op. cit.*, p. 353. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, les revendications du libéralisme progressiste en ce qui a trait à la démocratie sont davantage tournées vers l'éducation de la population afin que l'exercice démocratique soit cohérent et efficace pour protéger les droits politiques des individus. Voir Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 265.

¹⁵³ *L'Électeur*, « Lettre de la capitale (1) », 6 mai 1885, p. 1.

C'est dans le cadre d'un débat sur un projet de loi déposé par le chef conservateur John A. Macdonald visant à donner le droit de vote aux Amérindiens du Canada¹⁵⁴ que *L'Électeur* s'insurge, le 6 mai 1885, contre « cette insulte aux droits et privilèges des blancs¹⁵⁵ » :

Ce qui est renversant, c'est que, dans le parlement du Canada, il ait été possible de réunir 67 votes en faveur d'une clause qui permet à des sauvages que la loi tient en tutelle comme des mineurs, à des esclaves au pouvoir d'un employé du gouvernement, à de véritables enfants au point de vue intellectuel, de jouir du privilège le plus élevé des citoyens libres, celui de prendre part à l'administration des affaires publiques. [...] [Un député] a accusé le gouvernement de faire voter des esclaves tout en refusant le droit de suffrage à un grand nombre d'hommes libres et intelligents. Élevez le sauvage d'abord, disait-il, au rang des blancs; civilisez-le, et ensuite vous lui donnerez le droit de vote¹⁵⁶.

De plus, dès le lendemain, le journal *La Presse* de Montréal affirme que les libéraux du Canada veulent donner le droit de vote aux Chinois du pays. *L'Électeur* intervient en disant que, comme pour ce qui est des Amérindiens, les libéraux sont divisés sur cette question et qu'il n'y a point de consensus¹⁵⁷. Même que certains libéraux s'y opposent. On peut donc penser que *L'Électeur* a tout de même une vision restreinte du droit de vote, d'autant plus qu'on ne l'entend jamais parler de suffrage universel et encore moins du droit de vote aux femmes. Dans l'extrait que nous venons de présenter, le journal libéral semble considérer le droit de vote comme étant réservé au citoyen « civilisé », c'est-à-dire qualifié en terme d'instruction et de fortune. Dans un autre article qui traite de la mauvaise préparation des listes électorales, *L'Électeur* se plaint que « les noms de citoyens honorables, possédant dix fois la propriété nécessaire pour les qualifier, n'y figurent pas, sont remplacés au contraire par des mendiants ou des vagabonds, peut-être parce que cette dernière classe d'hommes est plus facile à acheter¹⁵⁸ ». Pour leur part, les questions de la représentativité, de la représentation et de la responsabilité des élus sont aussi importantes pour *L'Électeur*. En somme, à ses yeux, les électeurs doivent faire confiance aux personnes qui ont obtenu un mandat de la population par l'entremise du suffrage :

¹⁵⁴ En mars 1885, le premier ministre Macdonald propose aux Communes de donner le droit de vote au fédéral pour tous les hommes qui sont sujets britanniques et qui démontrent une quotité minimale d'imposition, soit qu'ils possèdent des terres en particulier. Le projet de loi soulève une bruyante opposition qui soutient que les Amérindiens ne paient pas d'impôts et qu'en tant que pupilles de l'État ils n'ont pas le droit d'être mis sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Voir Olive Patricia Dickason, *Les Premières nations du Canada*, Québec, Septentrion, 1996, p. 287-288.

¹⁵⁵ *L'Électeur*, op. cit., 6 mai 1885, p. 1.

¹⁵⁶ *Idem*.

¹⁵⁷ *L'Électeur*, « Lettre de la capitale (2) », 7 mai 1885, p. 1.

¹⁵⁸ *L'Électeur*, op. cit., 6 mars 1886, p. 1.

Le régime parlementaire et constitutionnel n'est autre que le gouvernement du peuple par délégation de pouvoirs. Le peuple élit ses représentants, et ceux-ci désignent à leur tour les personnes qui composeront l'administration. Tant que dure légalement ce mandat, le public ne peut le reprendre, ni se substituer à ses délégués. Toute tentative de ce genre est un pas dans la voie de l'anarchie. Il est vrai que depuis quelque temps nous voguons en pleine irrégularité¹⁵⁹.

Comme il l'avait fait au sujet des autres valeurs libérales, *L'Électeur* accuse par ailleurs une fois de plus les conservateurs de pervertir le système électoral ainsi que la transparence dont doivent faire preuve les hommes élus afin de se maintenir au pouvoir. En 1891, par exemple, le journal les dénigre car ils ont « [étouffé] les protestations¹⁶⁰ », ont tenu « le peuple en charte privée¹⁶¹ » et lui ont « dénié tous les droits de contrôle¹⁶² ». Toujours selon lui, c'est avec la violence, la fraude et la corruption érigées en système que les conservateurs arrivent à se faire réélire malgré leur mauvaise administration du pays : « Sous les monarchies les plus absolues, on laissait aux victimes la dernière consolation des doléances. Avec vous, le Canada n'a pas même eu le droit de se plaindre. [...] Vous avez fait du vote, de ce droit primordial de tout citoyen à participer à l'administration de la chose publique, un leurre et une tromperie¹⁶³ ». Par l'entremise de ces protestations, on peut affirmer que *L'Électeur*, en dépit de sa conception étriquée du citoyen électeur, accorde une grande importance au gouvernement du peuple par le peuple, dans lequel la notion de représentativité prend tout son sens. En outre, les électeurs, bien qu'en nombre limité, « juge[s] [de leurs représentants]¹⁶⁴ », doivent en faire l'évaluation dans le cadre d'une campagne électorale où la moralité doit dominer. Les députés qui revendiquent un autre mandat doivent être transparents et non « rechercher l'obscurité et le silence¹⁶⁵ ».

Une démocratie saine exige aussi que le nombre de députés corresponde proportionnellement au nombre d'électeurs qualifiés à voter dans une circonscription donnée. En 1888, *L'Électeur* vient une fois de plus à la défense du premier ministre du Québec, Honoré Mercier, lorsque le Parti national procède à une réforme de la carte électorale du Québec. La presse conservatrice

¹⁵⁹ *L'Électeur*, « En pleine innovation », 10 octobre 1891, p. 1.

¹⁶⁰ *L'Électeur*, « Un coup d'œil en arrière », 8 septembre 1891, p. 1.

¹⁶¹ *Idem.*

¹⁶² *Idem.*

¹⁶³ *Idem.*

¹⁶⁴ *L'Électeur, op. cit.*, 5 juillet 1886, p. 1.

¹⁶⁵ *Idem.*

accuse alors le Parti national de faire des changements selon les intérêts des libéraux. Le journal rétorque ainsi :

On parle de Montréal, eh bien! quand même on donnerait six députés à la plus grande ville de tout le Canada, où serait le mal? Montréal a la population de quinze comtés ordinaires, n'est-ce pas une injustice que de lui refuser sa légitime part de représentation? On ne pourra toujours pas dire que c'est par intérêt de parti qu'on opérera cette réforme, puisque Montréal est réclamé par nos adversaires comme un de leurs châteaux forts. Et que d'autres anomalies à corriger! N'est-ce pas une indignité, par exemple, de voir les cinq paroisses que compte le comté de Laval accaparer à elles seules un représentant, quand des comtés de trente ou quarante paroisses n'en ont pas davantage?¹⁶⁶

En 1892, mais en lien cette fois avec la carte électorale fédérale, *L'Électeur* ne se gêne pas pour accuser les conservateurs de changer à son tour les frontières des circonscriptions afin, selon lui, de désavantager les libéraux. La représentation devient alors une question de justice car, selon le journal, « les libéraux n'ont pas droit à la justice!¹⁶⁷ ». Le nouveau système de représentation constitue pour la feuille libérale une attaque contre la liberté électorale :

On a méconnu les principes les plus élémentaires de justice et d'équité pour satisfaire un misérable esprit de parti. On augmente indûment la représentation de certains centres parce qu'ils sont conservateurs et l'on fait disparaître les comtés ruraux, parce qu'ils sont reconnus pour leurs idées libérales. [...] Grâce à cet abominable système, qui est la négation même de la liberté électorale, on arrive à ce résultat, que 10,000 libéraux n'élisent qu'un député tandis que le même nombre de conservateurs en éliront deux, et qu'une minorité dans le peuple sera la majorité dans le parlement¹⁶⁸.

Enfin, mises à part les questions de suffrage, de représentation et de représentativité, *L'Électeur* revendique le maintien du scrutin secret, « ce gage d'indépendance et de liberté¹⁶⁹ ». En effet, l'intimité individuelle de l'urne électorale est le meilleur moyen pour l'électeur de faire face à la corruption par l'argent et l'intimidation, choses plutôt courantes à l'époque au cours des campagnes électorales. Du moins, le journal libéral accuse plus d'une fois les conservateurs d'utiliser ces moyens afin de se maintenir au pouvoir, tel que nous l'avons déjà mentionné. De toute façon, tant qu'existera le scrutin secret, rien ne peut aller à l'encontre de la liberté électorale

¹⁶⁶ *L'Électeur*, « Critique de parti pris », 7 septembre 1888, p. 1.

¹⁶⁷ *L'Électeur*, « Périront la justice et la liberté! Avant tout le parti! », 7 mai 1892, p. 1.

¹⁶⁸ *Idem*.

¹⁶⁹ *L'Électeur*, « En garde, patriotes! », 6 octobre 1886, p. 1.

selon le journal : « S'il se trouve des électeurs dans une telle position qu'ils ne peuvent refuser l'argent qu'on leur offre ou qu'ils soient forcés de dissimuler leur opinion de peur de compromettre l'intérêt de leur famille, eh bien, qu'ils se taisent, qu'ils marchent comme des hommes libres jusqu'à l'urne électorale, et là, en face de leur conscience et de Dieu qui seul connaît ce qui se passe, que leur fait l'argent?¹⁷⁰ ». Par contre, d'après *L'Électeur*, il se trouve que John A. Macdonald et les conservateurs caressent le projet d'abolir le scrutin secret : « Sir John veut en revenir au vote ouvert, à l'esclavage de l'électorat¹⁷¹ ». Le journal appelle alors les électeurs à se prémunir contre cette rumeur et de veiller à leurs libertés car sans scrutin secret, c'est le retour à l'intimidation en temps d'élections. Pour la feuille libérale de Québec, les conservateurs fédéraux cherchent à tout prix à se maintenir au pouvoir :

C'est pour cela qu'il a donné le mot d'ordre de multiplier les irrégularités, afin de dégoûter le public d'une loi qui est la sauvegarde de sa liberté d'opinion. Loi difficile à appliquer, mauvaise loi, commence-t-on déjà à murmurer dans les rangs de ses fidèles. Déjà nous voyons ses journaux réclamer l'abrogation du scrutin secret, cette bénédiction pour l'électeur libre et indépendant, pour en revenir au régime de l'intimidation et des coups de bâtons¹⁷².

Ainsi, les valeurs du journal *L'Électeur* à propos de la démocratie tournent autour des questions de représentativité, de représentation juste et équitable ainsi que de responsabilité du gouvernement élu par le peuple, quoique le journal libéral soit plutôt modéré, voire même conservateur, quant à l'extension du suffrage. Selon lui, le droit de vote requiert une certaine qualification qui se mesure par la fortune et l'éducation. Sur ce point, il a tendance à se distinguer une fois de plus du courant radical des libéraux du Québec. En effet, liberté, justice et égalité permettent le contexte idéal à l'existence de la démocratie ainsi qu'à la protection des droits des individus. Pour l'ensemble de ces éléments, *L'Électeur* se porte en défenseur du citoyen canadien libre, constamment brimé, à ses yeux, dans ses droits les plus essentiels par le Parti conservateur, présenté comme un parti centralisateur et anti-démocratique.

¹⁷⁰ *Idem.*

¹⁷¹ *L'Électeur*, « Tout un système de fraude », 10 mars 1887, p. 1.

¹⁷² *Idem.*

En somme, entre 1880 et 1896, le journal *L'Électeur* présente l'essentiel des caractéristiques fondamentales de l'idéologie libérale classique. Les articles répertoriés sont riches en témoignages de l'organe du Parti libéral en ce qui a trait à la liberté, à l'égalité et à la démocratie. Mais surtout, la feuille libérale se réclame ardemment de l'école britannique des whigs et de Wilfrid Laurier qui représentent, au Canada, la faction modérée des libéraux du pays. Que ce soit en raison d'intérêts stratégiques ou encore par conviction politique, cette position permet au journal *L'Électeur* de transmettre le message suivant : le Parti libéral n'est pas moralement différent du Parti conservateur et, surtout, ne se réclame nullement de la tradition radicale des libéraux de la France révolutionnaire. Les libéraux radicaux ne font pas partie du Parti libéral, ajoute-t-il. Ce message s'adresse, bien entendu, au clergé catholique, dont une bonne partie, surtout les ultramontains, a toujours associé le Parti libéral aux révolutionnaires français ainsi qu'à l'anticlérisme.

C'est donc à travers les fondements du libéralisme classique et de l'école anglaise que *L'Électeur* définit son libéralisme, une version de l'idéologie sensiblement différente de celle présentée par le groupe radical des libéraux. L'historien Patrice Dutil est parvenu à bien cibler cette nuance : « C'est [...] cette caractéristique philosophique de l'urgence de la situation qui distingue les libéraux progressistes des libéraux en général. Cette impression qu'on n'a plus le temps, que le Québec est suspendu dans le temps par les politiques vieux jeu du laisser-faire adopté par le gouvernement, donne au libéralisme progressiste son ton et son impétuosité »¹⁷³. Autrement dit, on ne ressent pas cette intransigeance qui caractérise le discours des libéraux radicaux lorsque les tenants des deux courants traitent des mêmes sujets. *L'Électeur*, pour sa part, mise avant tout sur la tolérance et l'harmonie tout comme le maintien de l'ordre social.

Pour le journal de Québec, la liberté personnelle et la liberté politique sont des valeurs essentielles au maintien du pacte fédératif canadien car seule la tolérance peut garantir les droits égaux des différents groupes religieux et linguistiques qui constituent le Canada. Il reste que pour les deux courants libéraux du Québec, cette égalité des droits ne peut exister que dans un contexte de justice impartiale et honnête. À ce titre, l'organe libéral de Québec partage

¹⁷³ Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 262.

souvent le style éditorial intransigeant des radicaux, accusant le gouvernement conservateur au pouvoir de corruption et de partialité partisane. Aussi, *L'Électeur* prône une démocratie élitiste et conservatrice où seuls les gens instruits et propriétaires peuvent voter pour une formation politique alors que les radicaux souhaiteraient un suffrage plus étendu. Nous l'avons vu, le journal prend position contre le projet du premier ministre John A. Macdonald à l'effet de donner le droit de vote aux Amérindiens sous prétexte qu'ils ne sont pas suffisamment civilisés. Cependant, il reste que les libéraux en général réclament une démocratie représentative et responsable devant le peuple. Nous verrons au chapitre suivant comment *L'Électeur* se pose les questions de la propriété, du progrès matériel et du laisser-faire dans le secteur économique.

CHAPITRE DEUXIÈME

LIBÉRALISME ET ÉCONOMIE POLITIQUE

Politique et économie sont étroitement liées. En effet, traiter de ces concepts dans des chapitres différents n'est que pur exercice intellectuel puisque les deux domaines s'influencent mutuellement et sont tributaires l'un de l'autre. Les grandes décisions politiques se prennent souvent en fonction de l'économie alors que celle-ci conditionne pour une bonne part les politiques commerciales et financières. Le libéralisme représente justement une idéologie qui intègre de manière intime politique et économie¹⁷⁴.

Nous avons démontré, au chapitre précédent, que *L'Électeur* se rapproche davantage des libéraux modérés dans ses discours éditoriaux. Aux niveaux politique et idéologique, le journal *L'Électeur* se réclame de l'école libérale britannique afin de se distinguer de la version plus radicale du libéralisme qui, elle, est inspirée, du moins au Québec, par la France du XIX^e siècle. En matière économique, nous verrons que le journal libéral de Québec s'inscrit toujours dans la tradition du libéralisme classique. Sur les questions de propriété, de liberté de commerce et de progrès, le journal est bien ancré dans les valeurs du libéralisme modéré de type britannique. Il croit fondamentalement à la politique du laisser-faire. En outre, il estime que les problèmes sociaux se régleront d'eux-mêmes si l'État ne fait que limiter ses interventions à protéger la propriété ainsi qu'à réglementer au minimum les échanges économiques, se portant en faux face à une partie des libéraux radicaux, que l'on désignera plus tard sous le nom de progressistes, qui eux souhaitent que l'État intervienne davantage dans l'économie afin de soutenir les classes plus pauvres de la société¹⁷⁵. Le progrès, en terme de prospérité économique, en sera la conséquence naturelle.

¹⁷⁴ Francis-P. Bénoit, *La démocratie libérale*, Paris, Presses universitaires de France, 1978, p. 187.

¹⁷⁵ « Le libéralisme progressiste constitue [...] une tentative de transformer le libéralisme *laisser-faire* du 19^e siècle proposé par les rouges radicaux en une doctrine moderne, démocratique et orientée vers l'État ». Voir Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 267.

Afin de répondre à l'un des volets de notre problématique, nous avons analysé les éditoriaux qui traitent de thèmes économiques dans le journal *L'Électeur* entre 1880 et 1896. En tout, 245 articles sur 1 070 traitent d'économie en général, ce qui représente presque le quart (22,9 %) de tous les numéros répertoriés. Cela donne une idée des préoccupations des rédacteurs du journal, en dehors de la politique, même si les deux secteurs sont très proches. De ce nombre, 147 articles font référence au libéralisme économique en tant que tel. C'est donc à partir de trois concepts que nous avons réparti l'information, soit « Liberté de commerce », « Propriété » et « Progrès ». Les autres articles ont été écartés puisqu'ils ne traitent pas spécifiquement des valeurs économiques de l'idéologie libérale. En voici la répartition statistique :

Tableau 3

Répartition des thèmes économiques dans les éditoriaux du journal *L'Électeur* entre 1880-1896

Sujets	Articles	Pourcentage
Liberté de commerce	75	51 %
Propriété	41	27,9 %
Progrès	31	21,1 %
Total	147	100

Source : *L'Électeur*, 1880-1896

Les articles qui constituent le thème « Liberté de commerce » traitent de commerce national et international. Aussi, une bonne partie de ces textes réfèrent au système protectionniste canadien sous le règne des conservateurs du premier ministre John A. Macdonald. En critiquant la protection, *L'Électeur* donne ainsi sa conception du libre marché. Pour sa part, le thème « Propriété » englobe les articles ayant comme sujets la propriété des individus et des entreprises ainsi que ceux relatifs au rapport entre l'État et la propriété. Pour ce qui est du concept de progrès, il est intégré ici au sens du progrès technique, du matérialisme et de la science. Quoiqu'il aurait pu se retrouver aussi dans la catégorie idéologique et politique, il opère un pont intéressant avec le chapitre ultérieur qui porte en bonne partie sur l'éducation.

Nous verrons que le journal *L'Électeur* croit à la propriété privée et à sa libre disposition par l'individu qui la possède et que l'État ne doit pas intervenir dans ce domaine, sauf pour réglementer et assurer la sécurité. Cependant, la légitimité de l'appropriation de la propriété doit, selon lui, passer par le travail et l'initiative. De plus, les échanges économiques doivent être libres et illimités. Les systèmes protectionnistes canadiens et américains sont ainsi vivement critiqués par le journal. Enfin, le quotidien libéral estime que le Canada, et particulièrement le Québec, sont en retard au niveau du progrès matériel. Leurs infrastructures commerciales ne sont pas adéquates et maintiennent le pays en stagnation comparé au géant du sud. *L'Électeur* clame donc que tous les problèmes commerciaux, relatifs au retard du progrès, sont attribuables aux conservateurs ainsi qu'à leur politique protectionniste. Toutefois, nous constaterons que cela ne fait pas du journal un porte-étendard du libéralisme radical, car aucune revendication sociale n'est formulée à travers ses positions sur l'économie, contrairement aux libéraux radicaux.

2.1 L'État et la propriété

Lors du chapitre précédent, nous avons constaté que la liberté et l'égalité, valeurs au cœur de l'idéologie libérale, constituent des moyens essentiels pour l'atteinte du bonheur des individus. Ainsi, l'absence de contraintes extérieures ainsi que l'égalité des chances favorisent l'existence d'un contexte idéal à l'expression des aptitudes individuelles et des différences. Cette liberté permet aussi l'appropriation ainsi que l'accumulation de biens matériels, notamment la propriété privée. Lorsque nous avons traité de démocratie et de représentativité, nous avons aussi observé que pour le libéralisme classique, comme pour le journal *L'Électeur*, le droit de vote doit être réservé aux propriétaires car ces derniers assurent le dynamisme économique de la société puisqu'ils sont les citoyens « actifs » de cet ensemble social. Cette sous-partie développe ces idées et abordera principalement les relations entre l'État et la propriété sous plusieurs formes.

D'un point de vue théorique, plusieurs philosophes et penseurs du libéralisme classique postulent que la liberté précède la propriété : « Il semble [...] que la propriété doit se fonder sur la liberté et la spontanéité de l'individu. D'une part, on ne peut être propriétaire que parce qu'on est

libre, d'autre part, la liberté conditionne la propriété [...]»¹⁷⁶. La propriété est ainsi impossible sans la liberté pour ces théoriciens. L'atteinte du bonheur, qui peut se définir ici par la jouissance liée à l'accumulation des biens matériels ou des moyens de production, est la finalité ultime du libéralisme. Pour plusieurs auteurs, seule la propriété est en mesure de concrétiser cet objectif.

Pour le politicologue André Vachet, la propriété se définit comme « l'individuation du rapport besoin-objet-satisfaction et la particularisation exclusive de ce rapport. [...] La propriété s'identifie donc à la domination personnelle sur l'objet possédé conséquemment à l'élimination de tout droit d'une autre sur cet objet»¹⁷⁷. Ainsi, la propriété ne peut être que privée et exclusive à un individu. Les auteurs du libéralisme parviennent même à rattacher la légitimité d'appropriation de la propriété à l'ordre naturel des choses. L'appropriation illimitée des biens par le travail et ensuite par le capital « devient la garantie même de la continuité du bonheur»¹⁷⁸.

Enfin, la propriété constitue aussi le moteur économique de la société. À la suite du développement du capitalisme dans le monde occidental au XIX^e siècle, la productivité de la propriété foncière devient l'un des signes d'avancement et de progrès de la société. De cette manière, les propriétaires contribuent, par une somme d'aptitudes et d'initiatives individuelles, au progrès global de la société en termes de productivité et d'efficacité¹⁷⁹. Considérant ces justifications morales, éthiques et économiques, la propriété devient une fin en soi et la liberté ainsi que l'égalité ne sont que des moyens spécifiques pour l'atteindre. L'État, qui lui n'a pas de finalité propre chez une bonne partie des libéraux, doit donc laisser le plus de liberté possible aux propriétaires et ne doit intervenir que pour protéger leurs propriétés¹⁸⁰. Ces derniers sont perçus comme des contributeurs à la société et à l'État par l'entremise des impôts sur la propriété, légitimant ainsi leur participation à l'administration publique par leur droit de vote à l'opposé de ceux qui ne possèdent pas.

¹⁷⁶ André Vachet, *op. cit.*, p. 308-309.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 226.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 227.

¹⁷⁹ Fernande Roy, *op. cit.*, p. 51.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 52.

Dans le journal libéral *L'Électeur*, entre 1880 et 1896, un certain nombre d'articles traitent directement ou indirectement du concept de propriété, qu'elle soit privée ou publique. À travers 41 éditoriaux, qui constituent 3,8 % de notre banque de données, la rubrique « Propriété » donne des indications intéressantes sur la conception libérale du journal. Ces articles s'intéressent le plus souvent au rapport entre l'État et la propriété dans une variété de situation. Dans cette optique, il se porte souvent à la défense de la propriété ou du propriétaire face aux différents paliers de gouvernement qui constituent l'État.

De prime abord, le journal *L'Électeur* semble accorder le même degré d'importance à la notion de propriété que les philosophes du libéralisme en général. D'un point de vue fondamental, la propriété « est la base de la civilisation et du bon ordre social. C'est elle qui est la mère nourricière du genre humain¹⁸¹ ». Cela laisse entendre que le journal considère la propriété comme le moteur du progrès de la société. Se fondant sur ces principes, *L'Électeur* discute surtout des rapports entre l'État et la propriété. Pour lui, ces rapports doivent être objectifs et réduits au minimum. Il recommande donc, comme en 1892, que les prélèvements d'impôt sur la propriété foncière par l'État, par exemple, soient répartis de manière à ce que tous les propriétaires immobiliers, non seulement les propriétaires fonciers, contribuent aux impôts selon leurs moyens respectifs :

Sans doute, nous ne prétendons pas que le gouvernement n'avait pas le droit de taxer la propriété foncière; nous soutenons simplement que cet impôt ne pèse que sur une classe en particulier et ne touche pas à des personnes riches et capables de le payer sans aucun embarras. En théorie, les lois créant des impôts doivent être rédigées de façon à faire peser le fardeau sur chacun en proportion de la protection qu'il reçoit de l'État; celles qui se rapprochent le plus de ce principe sont les plus parfaites comme législation¹⁸².

De plus, selon lui, l'État ne peut exiger des impôts qu'en fonction de son rôle de sûreté qu'il assume envers la propriété privée. Sa « mission est de faire respecter, et non pas de spolier les droits de propriété des citoyens¹⁸³ », clame-t-il dans un autre article. Le journal *L'Électeur* est aussi visiblement embarrassé à l'idée que les gouvernements, en particulier ceux des

¹⁸¹ *L'Électeur*, « Les dernières taxes sont-elles équitables? », 7 juillet 1892, p. 1.

¹⁸² *Idem*.

¹⁸³ *L'Électeur*, « Un peu fort, mais pas trop honnête », 17 juillet 1880, p. 1.

conservateurs du Québec et du Canada, puissent devenir propriétaires de certaines entreprises ou territoires. Lors de la vente, en 1882, de la partie ouest du Chemin de fer *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental* au Canadian Pacific Railway¹⁸⁴, aussi appelé Chemin de fer du Nord, l'organe libéral de Québec prétend « qu'il est impossible d'administrer un chemin de fer d'une manière aussi économique comme propriété publique que comme propriété privée. De plus, il est extrêmement dangereux, dans une petite province, de mettre à la disposition du gouvernement un patronage aussi considérable¹⁸⁵».

« Pour vendre une chose, il faut en avoir la propriété exclusive¹⁸⁶ », ajoute-t-il. *L'Électeur* prétend que le gouvernement conservateur de Québec n'a pas la légitimité ni la liberté d'exploiter ou de vendre le chemin de fer en question. Fidèle aux valeurs libérales, le journal de Québec est clairement réticent à l'idée d'une propriété gérée par le gouvernement pour être vendue ensuite. Cela constitue une sphère d'activité économique où les hommes politiques ne devraient pas ou peu intervenir, rappelle aussi le politicologue André Vachet¹⁸⁷. En 1894, c'est encore plus scandaleux pour *L'Électeur* lorsque le gouvernement conservateur du Québec intervient dans la vente de l'Asile de Beauport, près de Québec. Une compagnie privée cède alors l'asile aux Sœurs de la Charité, en engageant les deniers publics afin de faire réparer l'édifice: « Le gouvernement garantit les \$90,000 empruntés à la [compagnie] *Standard* pour une propriété sur laquelle il n'a aucun droit. Il reste le garant des Sœurs sans la moindre garantie en retour. Il a en outre engagé le crédit public pour le plein montant des réparations d'une propriété qui ne lui appartient pas et ne peut lui appartenir¹⁸⁸ ».

¹⁸⁴ Le 25 février 1882, le premier ministre conservateur québécois Joseph-Adolphe Chapleau vend la partie ouest du Chemin de fer du Nord, jusque là administré par le gouvernement, au Canadien Pacifique pour la somme de 4 millions de dollars. L'autre partie du chemin de fer est vendue à un groupe dirigé par l'homme d'affaire Louis-Adélarde Sénécal. Chapleau est vivement critiqué par les libéraux du Québec, alors dirigés par Henry-Gustave Joly, en raison de l'isolement de l'est de la province par rapport au trajet du chemin de fer du Canadien Pacifique et des liens étroits entre Chapleau et Sénécal. Voir Brian Young, *Promoters and Politicians. The North-Shore Railways in the History of Quebec, 1854-1885*, Toronto, University of Toronto Press, 1978, pages 129 à 131.

¹⁸⁵ *L'Électeur*, « La vente du chemin de fer provincial », 11 mars 1882, p. 1.

¹⁸⁶ *L'Électeur*, « Notre chemin de fer provincial », 11 janvier 1882, p. 1.

¹⁸⁷ André Vachet, *op. cit.*, p. 242-243 : « Ainsi, même de bonne foi, l'homme d'État ne peut qu'empiéter sur l'entreprise individuelle, et par là, sur la société tout entière dès qu'il crée et impose une réglementation sociale et une législation ».

¹⁸⁸ *L'Électeur*, « La question de l'Asile », 8 janvier 1894, p. 1.

Dans le contexte plus large de la politique internationale, *L'Électeur* réitère le même argument à l'effet qu'un gouvernement ne peut disposer d'une propriété s'il n'en a pas la propriété exclusive. Dans le cadre des négociations entre le gouvernement fédéral et les États-Unis sur les droits de pêche dans la mer de Behring, par exemple, la république américaine prétend qu'elle détient l'exclusivité des droits sur les pêcheries dans les limites mentionnées au traité conclu entre elle-même et la Russie lors de l'acquisition de l'Alaska en 1867. Si cette prétention s'avère exacte, les États-Unis ont effectivement la liberté d'imposer leur contrôle exclusif de la navigation sur cette mer. Cependant, dans le cas contraire, cette interdiction s'avère illégitime :

Si la mer de Behring est une mer fermée, elle appartient aux États-Unis par droit d'achat. Ils sont les seuls propriétaires des pêcheries, et seuls ils ont droit d'en réglementer l'exploitation. Les eaux relèveront de l'autorité gouvernementale des États-Unis, et ceux-ci ont droit d'en contrôler la navigation. Mais si la mer de Behring est une mer ouverte, elle n'appartient pas à la république américaine ni à aucune autre puissance. La cession faite par la Russie ne saurait impliquer la reconnaissance d'un pareil titre, pour la raison toute simple que la Russie n'a jamais possédé et conséquemment n'a jamais pu transmettre un tel droit à la propriété d'une partie de l'Océan¹⁸⁹.

Dans cette optique des rapports entre l'État et la propriété, la question des mines ne fait pas l'unanimité. Dans ce domaine, le gouvernement est considéré propriétaire des sous-sols miniers même si la surface appartient de droit à un individu, selon la thèse de *L'Électeur*. Dans un article du 5 décembre 1890, alors qu'il est l'organe du parti au pouvoir à Québec, le journal fait état d'un débat entre deux écoles de pensée dans la presse politique à propos du statut des propriétés minières. Il indique que les *collectivistes* déclarent l'État seul propriétaire des mines, qui doit, par ailleurs, exploiter les richesses du sol et percevoir le revenu au profit de la nation. D'un autre côté, les *individualistes* enseignent que la mine appartient de plein droit au propriétaire du sol¹⁹⁰. *L'Électeur* se range alors du côté des *collectivistes*, en contradiction avec le libéralisme anglais et la liberté illimitée : « Ils [les individualistes] voudraient appliquer à notre province le régime de liberté illimitée qui règne en Angleterre et ils invoquent même contre le droit de souveraineté de l'État le droit de souveraineté sur sa propriété, du sujet anglais, droit garanti, disent-ils, par la *British Magna Charta*¹⁹¹ ». Par ces propos, le discours du journal libéral semble contraire à celui

¹⁸⁹ *L'Électeur*, « La mer de Behring. Ce qu'il faut penser du conflit », 6 octobre 1889, p. 1.

¹⁹⁰ *L'Électeur*, « Notre législation minière devant le peuple », 5 décembre 1890, p. 1.

¹⁹¹ *Idem*.

du libéralisme économique voulant que l'État n'intervienne pas dans les activités économiques, ce qui est quelque peu contradictoire avec son discours antérieur et aussi ultérieur sur la liberté de commerce. Il se réfère plutôt ici à la théorie du droit naturel :

Ce système d'accession invoqué par les individualistes est inadmissible, puisqu'il ne se rattache ni à un droit d'occupation, ni au travail, ni à aucun motif d'utilité publique. Un brillant écrivain, Michelet, a dit que c'est l'homme qui fait la terre, mais ce n'est pas l'homme assurément qui fait le tréfonds du sol; l'homme est complètement étranger à la production des richesses minérales qui sont l'œuvre spontanée de la nature. Les principes de l'économie politique, prêtant ici un précieux appui aux considérations puisées dans le droit naturel, prouvent qu'il est de la plus absolue nécessité que la propriété des mines soit distincte de celle du sol¹⁹².

Dans cet argument, il est intéressant de constater la proximité entre l'opinion de *L'Électeur* et celle des philosophes libéraux à propos de la légitimité d'acquisition de la propriété. C'est la transformation de la terre par l'homme, soit le travail et l'initiative, qui rend légitime l'appropriation de la propriété ainsi que sa délimitation¹⁹³. C'est pourquoi, par ailleurs, il défend une loi provinciale qui dicte que les colons qui s'installent sur les terres de la Couronne doivent obligatoirement défricher une partie du terrain octroyé, y construire une habitation et s'y établir dans un délai de cinq ans, faute de quoi le gouvernement peut annuler la vente¹⁹⁴. Ainsi, le propriétaire doit *transformer* le terrain, le modeler, l'acquérir par le travail. Cette réglementation sert surtout à éviter les excès, car « ces conditions sont imposées pour mettre fin à un abus qui se commettait autrefois sur une grande échelle, et qui consistait à ce que des spéculateurs achetaient de grandes étendues de terres, n'y faisaient aucune amélioration, et les revendaient à profit quand les travaux faits par les vrais colons dans le voisinage en avaient augmenté la valeur¹⁹⁵ ».

En mai 1883, *L'Électeur* s'attaque au gouvernement conservateur d'Ottawa qui propose un projet de loi sur les terres publiques avec un amendement permettant à un seul individu d'acquérir de grandes étendues de terrains. Le journal y voit une porte ouverte à la spéculation ainsi qu'une porte fermée à l'acquisition de propriétés par les colons : « Il y a eu des abus en

¹⁹² *Idem.*

¹⁹³ André Vachet, *op. cit.*, p. 294 : « Le raisonnement qui semble fonder la propriété sur le travail pose comme point de départ que l'appropriation effective [...], nécessaire par suite de la limitation des terres et des biens, est le résultat de l'occupation, occupation réelle, usage, et non pas simplement de la volonté de prendre possession ».

¹⁹⁴ *L'Électeur*, « La lettre des MM. Holland », 10 janvier 1883, p. 1.

¹⁹⁵ *Idem.*

grand nombre depuis quelques années dans la vente des terres du Nord-Ouest. La politique du gouvernement de vendre, par lots considérables, aux compagnies de colonisation et aux spéculateurs de toutes sortes ne peut avoir, tôt ou tard, qu'un effet désastreux sur la colonisation des prairies du Nord-Ouest, en rendant de plus en plus difficile l'acquisition des terres par les colons de bonne foi¹⁹⁶». Ainsi, certains articles, comme ce dernier, laissent croire que *L'Électeur* s'oppose à la concentration de la propriété aux mains d'une minorité d'individus. En voici un autre exemple : un éditorial traite en 1883 de la spéculation qui s'articule autour des grandes étendues de terres, propriétés du chemin de fer du Pacifique Canadien. Le journal laisse aussi sous-entendue la complicité du gouvernement fédéral dans le dossier :

Il est [...] de l'intérêt de la compagnie du Pacifique d'attendre et dans l'intervalle de pousser à la hausse: pourquoi amène-t-elle ici les princes, les magnats d'Angleterre et d'Allemagne et leur fait-elle visiter à grands frais le Nord-Ouest, sinon dans ce but? Nous ne lui en faisons pas de reproche, mais nous nous en prenons aux mauvais gouvernants qui lui ont fait la part trop belle. Nous connaissons assez les idées démocratiques de quelques-uns de nos contradicteurs sur l'égalité des droits, sur la répartition du sol, pour croire que, s'ils n'étaient pas retenus par l'esprit de parti, ils admettraient avec nous que le contrat du Pacifique est l'acte de naissance d'une aristocratie terrienne, l'acte constitutif d'un système de grande propriété destiné à servir d'image au *landlordisme* irlandais et peut-être au servage russe¹⁹⁷.

Enfin, la question de la liberté des propriétaires face à l'État est une question qui revient à quelques reprises dans les éditoriaux de *L'Électeur*. Ces articles, qui s'insèrent eux aussi dans une thématique des rapports entre l'État et la propriété, concernent surtout les cas où une législation ou une décision gouvernementale brime la liberté des individus possédants. En 1880, dans l'un de ses premiers numéros, l'organe libéral de Québec s'attaque au gouvernement conservateur provincial par rapport à un projet de loi sur les propriétés minières dans la province. Selon le journal, cette législation porte un dur coup à la Compagnie des mines de Lévis qui est dans l'impossibilité de jouir de ses droits d'exploitation et « chasse du coup les capitalistes étrangers qui seraient disposés à faire l'acquisition de ces droits pour les exploiter¹⁹⁸». Aussi, *L'Électeur* affirme que des députés libéraux ont clairement démontré que l'intervention du gouvernement

¹⁹⁶ *L'Électeur*, « Lettre parlementaire », 7 mai 1883, p. 1.

¹⁹⁷ *L'Électeur*, « Le contrat du Pacifique », 7 septembre 1883, p. 1.

¹⁹⁸ *L'Électeur*, *op. cit.*, 17 juillet 1880, p. 1.

dans une propriété « consacre un principe immoral et dépouille certaines personnes d'un droit acquis dont il est impossible de contester l'existence¹⁹⁹ ».

En 1882, le journal critique une autre législation, cette fois concernant les droits sur le tabac. Le gouvernement fédéral conservateur, quelques semaines avant les élections générales, décide d'abolir les droits d'imposition sur le tabac manufacturé. *L'Électeur* y voit un « cadeau » préélectoral de la part des conservateurs et rappelle que « depuis trois ans, les cultivateurs ont été harcelés par les collecteurs et officiers du revenu de tous genres. [...] On avait attenté à la liberté que nos braves cultivateurs avaient eue jusque-là de récolter sur leurs terres les produits de leurs choix²⁰⁰ ». Ces deux derniers exemples montrent que l'organe libéral de Québec peut s'insurger devant une décision gouvernementale affectant de manière négative la liberté des propriétaires.

Cependant, le gouvernement national d'Honoré Mercier, composé en grande partie de libéraux et d'une minorité de conservateurs, constitue un exemple pour *L'Électeur* quant à la mise en œuvre de lois qui privilégient les propriétaires et surtout les colons. En voici un exemple concernant les droits des colons face aux compagnies forestières, en 1890 :

En effet, grâce à la législation nouvelle, le colon a droit à tout le bois qu'il coupe dans son défrichement, dont l'étendue n'est pas limitée, et qui peut aussi bien être de vingt acres et plus que de dix. Il a de plus le droit absolu d'empêcher le marchand de bois de couper le bois marchand dans dix acres de terre, choisis où bon lui semble, dans la partie la mieux boisée du lot, si le cœur lui en dit, et ce en sus de son défrichement. Ce sont là autant d'avantages précieux pour le colon, avantages tout nouveaux qui leur ont été conférés par l'administration nationale²⁰¹.

En somme, par l'analyse des articles du journal *L'Électeur* qui traitent du thème « Propriété » entre 1880 et 1896, nous sommes en mesure de constater quelques exemples révélant sa conception de cette valeur du libéralisme. Nous l'avons vu, la plupart des éditoriaux présentés font référence directement ou indirectement aux rapports entre l'État et les propriétaires. Cette relation, aux yeux de *L'Électeur*, doit être réduite à sa plus simple expression, soit de limiter les

¹⁹⁹ *Idem*.

²⁰⁰ *L'Électeur*, « Lettre d'Ottawa », 5 mai 1882, p. 1.

²⁰¹ *L'Électeur*, « La réserve forestière et les colons », 4 décembre 1890, p. 1.

interventions du gouvernement à l'assurance de la protection des droits et libertés des propriétaires ainsi qu'au prélèvement de l'impôt de manière équitable. *L'Électeur* semble plutôt mal à l'aise lorsque l'État gère une propriété ou intervient dans une transaction de vente. Toutefois, nous avons repéré une position étonnante, voire contradictoire avec son discours, dans sa manière de traiter des propriétés minières, particulièrement lorsque le journal s'inscrit en contradiction avec une thèse du libéralisme anglais en niant un aspect du droit illimité de l'individu sur sa propriété. Toutefois, il explique cette idée à travers une valeur du libéralisme classique quant à la légitimité de l'appropriation de la propriété par le travail et la transformation. Aussi, pour le quotidien de Québec, le gouvernement ne doit pas permettre la spéculation sur les terres publiques qui favoriserait les intérêts d'une minorité d'individus car l'acquisition de propriétés n'est légitime que s'il y a un travail ou une occupation réelle sur le territoire. Enfin, la liberté du propriétaire est un droit naturel, fondamental, et l'État ne peut dicter, en général, la gestion d'une propriété d'un individu ou d'une entreprise privée. Il doit aussi intervenir le moins possible dans les échanges et activités économiques des propriétaires. Ainsi, en général, mais pas en totalité, *L'Électeur* s'inscrit dans la tradition classique du libéralisme pour ce qui est de la propriété. Aucune revendication d'égalité sociale n'est formulée, ce qui le distingue des radicaux.

2.2 Liberté de commerce et protectionnisme

La liberté de commerce est certainement l'un des éléments les plus essentiels pour la compréhension du libéralisme économique. Elle découle directement de la conception d'une société établie sur la base du droit naturel à la liberté et à l'égalité. Aussi, comme la propriété est, pour les penseurs du libéralisme classique, la finalité de la société - en ce sens qu'elle conduit au bonheur -, les institutions et les lois « doivent nécessairement être l'expression de cette fin »²⁰². En outre, ce qui permet à la propriété d'exercer son rôle de moteur de l'économie et du progrès, c'est précisément sa liberté d'action face à l'État. L'État doit donc reconnaître le caractère naturel des échanges économiques en s'abstenant d'intervenir. C'est l'harmonie des intérêts et du marché qui doit régir le commerce, et non l'État par des politiques restrictives comme la protection tarifaire. Enfin, la liberté permet aux propriétaires d'accumuler les fruits de la propriété sans aucune limite et ce dans une vision matérielle du progrès et du bonheur en tant que finalité

²⁰² André Vachet, *op. cit.* p. 369.

ultime. En concevant ainsi l'État par le mot d'ordre « laisser faire, laisser passer »²⁰³, les libéraux croient conserver un ordre préétabli dans la nature. Toutefois, modérés et radicaux sont souvent en désaccord sur cette abstention de l'État dans l'économie.

Pour Wilfrid Laurier, représentant par excellence des libéraux modérés, cet aspect du libéralisme économique constitue « la reconnaissance du libre marché, du laisser-faire économique et de l'appui aux capitalistes, ces producteurs si admirés de la richesse dont l'œuvre contribuerait à réduire les inégalités sociales »²⁰⁴. En effet, comme le mentionne l'historienne Fernande Roy, « les inégalités sociales ne sont pas rapportés à l'organisation sociale, mais à la défaillance de l'individu lui-même », en supposant que tous les individus peuvent en principe « réussir »²⁰⁵. C'est de cette manière que les libéraux modérés justifient l'abstention de l'État face aux problèmes sociaux. Les libéraux radicaux puis les progressistes, pour leur part, tel que Godfroy Langlois, vont évoluer à la fin du siècle dans le sens d'un rôle plus positif de l'État, rôle qui favoriserait son intervention dans l'économie : « Au lieu du laisser-faire », écrit l'historien Patrice Dutil, « ils [les progressistes] exigent que l'État intervienne pour protéger les pauvres, les femmes et les enfants, et pour fournir aux citoyens les moyens de développer leurs facultés et de défendre leurs droits »²⁰⁶. Sur ce dernier point, *L'Électeur* ne propose jamais de telles politiques sociales au sein de sa vision du laisser-faire.

Durant la période s'écoulant entre les années 1880 et 1896, le journal *L'Électeur* traite de la liberté de commerce dans un bon nombre d'éditoriaux. Nous avons répertorié 75 articles concernant ce sujet, soit 7 % du total des numéros analysés. Aussi, plus de la moitié de ces articles font état de critiques plutôt agressives de la politique protectionniste du gouvernement fédéral inaugurée par les conservateurs de John A. Macdonald et ses successeurs. Ces nombreuses remises en question du tarif douanier traitent de problèmes commerciaux dans plusieurs secteurs d'activités économiques. Par l'entremise de ces articles, nous sommes en mesure d'identifier la position du journal quant à la liberté de commerce. *L'Électeur* revendique, tout comme Wilfrid Laurier d'ailleurs, le libre échange dans le commerce international, que ce

²⁰³ *Ibid.*, p. 244.

²⁰⁴ Réal Bélanger, « Le libéralisme de Wilfrid Laurier : évolution et contenu (1841-1919) », dans Yvan Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 58.

²⁰⁵ Fernande Roy, *op. cit.*, p. 55.

²⁰⁶ Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 33.

soit avec les États-Unis ou l'Angleterre, sans discussion des implications sociales. La prospérité et l'indépendance du Canada dépendent de cette liberté commerciale. Cette dimension formera l'essentiel de l'argumentaire de *L'Électeur* dans cette sous-partie.

« Le commerce est [...] la respiration d'un peuple²⁰⁷ ». Pour *L'Électeur*, les échanges économiques sont des signes de progrès et de prospérité. Cependant, « notre jeune pays [le Canada] étouffe dans les ligatures de la protection²⁰⁸ ». La politique protectionniste du gouvernement fédéral, aussi appelée *Politique nationale*, est mise en place en 1879 afin de développer le secteur manufacturier du pays. Cela se traduit, entre autres, par un tarif douanier sur les produits importés, de l'ordre de 25 à 30 %, qui consiste à rendre plus coûteuse l'importation de produits au Canada pour que les consommateurs achètent des articles locaux. Cela vise à développer une industrie nationale appuyée par le chemin de fer transcontinental qui devrait, par l'atteinte de régions jusque-là isolées, permettre l'éclosion de nouveaux marchés dans l'Ouest pour l'écoulement des produits venant de l'Ontario et du Québec, notamment²⁰⁹. L'organe libéral de Québec est ainsi fondamentalement contre la politique protectionniste car, dit-il, « nous croyons que le libre échange est la seule véritable théorie économique, nous croyons que le système protectionniste [...] paralyse au lieu de vivifier le commerce²¹⁰ ».

Le journal n'est donc pas du tout d'accord avec la presse conservatrice qui prétend que la protection a donné une forte impulsion à l'industrie manufacturière. Un jeune pays comme le Canada doit opérer davantage d'échanges commerciaux import-export pour se développer. Dans cet article de 1880, *L'Électeur* recommande des changements dans la politique commerciale du Canada :

Si ce tarif [protectionniste] opère réellement les merveilles qu'on lui attribue, comment expliquer le fait qu'au lieu de diminuer, l'importation de [...] produits augmente? [...] La presse ministérielle n'a pas plus raison d'attribuer au tarif [protecteur] l'amélioration qui commence à se faire sentir dans les affaires commerciales. Cela résulte de l'accroissement des exportations. [...] C'est à ce point de vue que nous condamnons la politique nationale. Un pays nouveau comme le nôtre ne peut se développer rapidement que par l'exportation des ressources de ses produits

²⁰⁷ *L'Électeur*, « Le vote que nous donnerions aux États-Unis », 4 juillet 1892, p. 1.

²⁰⁸ *Idem*.

²⁰⁹ Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 88 à 91.

²¹⁰ *L'Électeur*, « À la Tribune et à la Patrie », 4 mai 1881, p. 1.

naturels. Pour cela, il lui faut trouver des débouchés et des acheteurs à l'étranger, des marchés pour écouler le surcroît de ses produits, ce qui suppose nécessairement l'échange²¹¹.

Ainsi, la reprise commerciale du début de la décennie 1880²¹² n'est pas attribuable à la protection selon *L'Électeur*, mais plutôt à des éléments externes et indépendants à la législation commerciale du Canada : « La demande de nos produits augmente à l'étranger, les ventes augmentent dans la même proportion²¹³ ». Or, les conservateurs et leurs journaux ne cessent de vanter le système protectionniste comme étant la cause de la prospérité du pays ainsi que de la reprise commerciale. *L'Électeur* soutient au contraire que, malgré l'existence de cette remontée économique, « la protection a singulièrement paralysé le développement de cette prospérité dans notre pays, depuis 1879. Et l'Angleterre, n'a-t-elle pas, elle aussi, soufferte [sic] autant que les autres pays de la crise de 1878? [...] Et pourtant l'Angleterre a vu renaître la prospérité, sans l'aide de la protection. La mère patrie n'a pas abandonné sa politique de libre échange²¹⁴ ». Encore une fois, l'Angleterre semble constituer pour *L'Électeur* un modèle de libéralisme.

Toujours selon *L'Électeur*, la politique nationale du gouvernement conservateur va à l'encontre de l'ordre naturel des choses. En 1889, il avance que les ministres d'Ottawa « [méconnaissent] entièrement les intérêts de la majeure partie de la population [...] »²¹⁵. On ajoute que Wilfrid Laurier, chef du Parti libéral et potentiellement futur premier ministre, revendique sans cesse la liberté commerciale et la réciprocité illimitée, garanties de la prospérité au Canada. Le journal rapporte alors que le chef de l'Opposition lance un appel aux travailleurs et aux consommateurs canadiens à l'effet que la liberté de commerce constitue leur salut :

L'honorable M. Laurier, au contraire, lutte énergiquement pour ouvrir aux plus grandes industries canadiennes, les débouchés dont elles ont besoin pour prospérer. Il dit aux manufacturiers, aux mineurs, au [sic] marchands de bois, et surtout aux cultivateurs: Vous avez vendu l'an dernier pour 37 millions de vos produits, sur lesquels les douaniers américains ont prélevé au passage un impôt total d'au moins 5 millions; or, vous auriez obtenu tout autant pour vos produits, s'il n'y avait pas eu de douanes à payer; donc c'est vous qui avez versé ces 5 millions dans le trésor américain:

²¹¹ *L'Électeur*, « À propos de chiffres », 6 octobre 1880, p. 1.

²¹² Kenneth Norrie, Douglas O'wram et J.C. Herbert Emery, *op. cit.*, p. 193.

²¹³ *L'Électeur*, « Des chiffres qui parlent », 6 décembre 1880, p. 1.

²¹⁴ *L'Électeur*, « La Protection », 7 mars 1882, p. 1.

²¹⁵ *L'Électeur*, « Que gagnerions-nous à la réciprocité commerciale réclamée par l'hon. M. Laurier? », 6 février 1889, p. 1.

abattons donc cette muraille de Chine, qui vous ferme votre marché le plus commode et le plus lucratif²¹⁶.

L'Électeur accuse aussi les défenseurs de la protection de ne montrer qu'un seul côté de la médaille, car « c'est toujours le vieux système des protectionnistes de ne montrer qu'un côté de la protection, de faire voir ce qu'elle rapporte, mais de ne pas indiquer ce qu'elle coûte au pays²¹⁷ ». Les effets dits pervers de la protection sont souvent énumérés par le journal dans ses colonnes éditoriales. Entre autres, ce sont les consommateurs qui paient les frais de la protection. Au début de la décennie de 1890, alors qu'une inflation se fait sentir au Canada et ailleurs dans le monde²¹⁸, *L'Électeur* clame que les marchés canadiens sont saturés de produits manufacturés :

La vérité est que, depuis cinq ou six ans, nos marchés s'encombrent de plus en plus de produits manufacturés que nous ne pouvons exporter et qui ne peuvent s'écouler au pays parce qu'il n'y a pas assez de consommateurs. En d'autres termes, nous avons trop de manufactures pour le chiffre de notre population. Et les taxes imposées pour soutenir ces manufacturiers sont aujourd'hui plus considérables que toutes les taxes municipales, scolaires, les répartitions d'églises, la dîme, en un mot toutes les charges locales réunies²¹⁹.

La république américaine, par exemple, ne souffre-t-elle pas aussi d'une expérience similaire avec la protection, demande alors *L'Électeur*? En effet, les États-Unis sont aux prises avec le même problème selon le journal, comme en témoigne le cas de l'industrie houillère du voisin du sud. C'est tout un enchaînement de problèmes qui fait que « l'industrie manufacturière américaine n'est pas capable de consommer tout le charbon que les houillères vomissent. Et cette incapacité provient directement de ce qu'elles-mêmes ont encombré le marché de leurs produits. Ce qui veut dire que le consommateur, écrasé d'impôts et de taxes de toutes sortes inventés par les théoriciens protectionnistes, est hors d'état d'acheter les produits fabriqués²²⁰ ». De plus, la barrière douanière américaine empêche le Canada d'avoir accès à un marché à portée de main : « Bloqué du côté des États-Unis par une double barrière de tarifs [...], le Canada est dans la position d'un asphyxié²²¹ ».

²¹⁶ *Idem.*

²¹⁷ *L'Électeur*, « Ce qu'on voit et qu'on ne voit pas », 7 avril 1881, p. 1.

²¹⁸ Kenneth Norrie *et al.*, *op. cit.*, p. 194.

²¹⁹ *L'Électeur*, « Lettre d'Ottawa », 11 avril 1890, p. 1.

²²⁰ *L'Électeur*, « L'arbre de la protection. Ses fruits amers aux États-Unis », 9 avril 1890, p. 1.

²²¹ *L'Électeur*, « Le vote que nous donnerions aux États-Unis », 4 juillet 1892, p. 1.

En 1894, *L'Électeur* prétend que la population des États-Unis a justement voté pour les démocrates aux dernières élections présidentielles afin de se débarrasser du tarif protecteur mis en place par les républicains à l'automne 1890. Le journal en profite alors pour mettre l'accent sur la similarité entre démocrates américains et libéraux canadiens sur la question de la liberté de commerce :

Le parti démocrate, tout comme les libéraux ici, adopta pour programme la réforme du tarif [protecteur]. Et quel fut le résultat? Il fut immense, sans précédent chez nos voisins. M. Cleveland, le président actuel, fut élu à une écrasante majorité sur son adversaire, M. Harrison, le porte-étendard de la protection. Une fois arrivé au pouvoir, le parti démocrate aux États-Unis, tout comme M. Laurier aura à le faire ici, fut appelé à remplir ses promesses, à formuler sa politique commerciale. [...] Aux États-Unis comme au Canada, du reste, les protectionnistes sont intimement convaincus que la prospérité d'un pays ne dépend que de la protection. [...] Les protectionnistes sont d'opinion que l'existence de la nation repose entièrement sur le maintien du tarif qui remplit leur gousset. La doctrine libérale [...] est toute différente²²².

Cette doctrine libérale est donc celle de la liberté de commerce, de la réciprocité illimitée avec les États-Unis. En effet, la grande majorité des articles de *L'Électeur* qui revendiquent la liberté commerciale traitent de près ou de loin de libre échange, voire d'union commerciale avec les États-Unis, du moins jusqu'en 1891, lors de la défaite des libéraux de Wilfrid Laurier aux élections fédérales. Bien sûr, le journal modifiera ou nuancera ses positions selon les années mais il n'ira pas jusqu'à parler d'annexion avec les États-Unis comme ultime opposition à la Confédération et solution économique, comme le prônent certains libéraux radicaux²²³. Toutefois, dans l'ensemble de ses articles, la feuille libérale estimera que c'est une aberration que le Canada et son voisin du sud soient séparés par une double barrière douanière car les deux pays profiteraient grandement d'une plus grande liberté commerciale plutôt que de s'en tenir à un marché intérieur fermé :

Le grand marché du Canada est à ses [États-Unis] portes, et que c'est commettre une folie criminelle que de l'en priver. [...] Il est vingt fois plus déraisonnable, plus désastreux pour notre pays, d'être séparé des États-Unis par une barrière douanière, que si cette barrière existait entre les provinces elles-mêmes, pour l'excellente raison que le marché des États-Unis nous offre vingt fois plus d'avantages, vingt fois plus de commerce que les provinces ne s'en procurent mutuellement²²⁴.

²²² *L'Électeur*, « Il n'a qu'à les chasser », 7 février 1894, p. 1.

²²³ Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 37.

²²⁴ *L'Électeur*, « À Ottawa », 5 mai 1891, p. 1.

L'Électeur se fait ainsi la voix des libéraux modérés de Wilfrid Laurier en affirmant que le libre échange d'une part, et l'indépendance commerciale face à l'Angleterre d'autre part, sont des éléments centraux du programme du Parti libéral. En 1887, il affirme, par exemple, que l'union commerciale avec les États-Unis comporterait des avantages pour l'ensemble de la population canadienne :

Ainsi, il [le parti libéral] n'a jamais cessé de revendiquer pour le Canada le droit de faire ses propres traités de commerce, et si le Canada avait aujourd'hui des libéraux à sa tête, il ne se verrait pas honteusement sacrifié comme il est en voie de l'être à Washington où sa cause a été confiée à un étranger chargé de défendre tous les intérêts des négociants de Birmingham, Manchester et Londres. L'indépendance commerciale fraierait le passage à l'union commerciale avec les États-Unis, dont le plus humble commerçant et le plus petit fermier canadien sentiraient les avantages. Cet article seul du programme de l'opposition n'éclipse-t-il pas tout ce que promettent les tories?²²⁵

Afin de mieux faire comprendre les avantages d'une telle relation économique avec les États-Unis, *L'Électeur* revient sur l'ancien traité de réciprocité commerciale qui existait jadis entre le Canada et la république américaine. Ce traité, qui a pris fin en 1866 à la suite de la guerre de Sécession aux États-Unis²²⁶, représente aux yeux du journal ainsi que des libéraux un idéal de liberté commerciale entre les deux grands pays d'Amérique du Nord :

Le traité de réciprocité de 1854 était à peu près illimité dans son application. Il stipulait le droit de pêche réciproque dans les eaux canadiennes et américaines en même temps que liberté d'échange des produits agricoles, miniers, forestiers et maritimes. Il donnait aux Américains comme à la marine anglaise la libre navigation des canaux canadiens, et en échange le Canada avait droit de navigation sur le lac Michigan. Ce traité dura douze années, de 1854 à 1866. Quel en fut le résultat? Lorsque le traité fut signé en 1854, notre commerce avec les États-Unis s'élevait à peine à vingt millions par an. De ce modeste point de départ, il ne tarda pas à prendre un essor rapide; en 1866, il s'élevait à 84 millions, soit une multiplication merveilleuse de 64 millions en douze années. Ce fut une ère de prospérité inouïe au Canada; notre génération en a gardé le brillant souvenir²²⁷.

²²⁵ *L'Électeur*, « Deux programmes en présence », 5 décembre 1887, p. 1.

²²⁶ Kenneth Norrie *et al.*, *op. cit.*, p. 192 : « The victory of the North in the U.S. Civil War [...] encouraged a trend toward protectionism in that country. The defeat of the South had weakened agrarian interests and allowed an emerging northern industrial economy to have unprecedented influence in Congress. This was symbolized by the 1866 cancellation of the North American Reciprocity Treaty ».

²²⁷ *L'Électeur*, « Qu'est-ce que l'Union Commerciale? », 9 juillet 1887, p. 1.

Quoique le Canada exporte une partie de ses produits en Europe, il lui faut l'alternative de son voisin du sud, et encore de manière plus complète qu'elle ne l'est alors. Sous la menace d'un isolement commercial, *L'Électeur* soutient que « de la réciprocité commerciale complète, sans restriction, dépend la prospérité de notre pays septentrional, n'ayant de voisins qu'au sud [...]»²²⁸. Ne pas adopter la liberté commerciale serait désastreux pour certaines régions du pays écrit le journal en 1888 :

Les États-Unis sont, en dépit de la restriction, de nos meilleurs clients du jour. Ils nous achètent annuellement pour 40 ou 50 millions de nos produits. Où trouverions-nous à placer cela si leurs marchés nous étaient fermés? Dans les environs maritimes seules, ce serait une ruine générale [sic], complète, irrémédiable. L'Amérique du Nord est divisée en deux parties égales; le Canada et les États-Unis, l'une habitée par cinq millions d'âmes, l'autre par 50 millions. La séparation commerciale serait l'isolement de notre petit peuple. Où enverrions-nous nos bois, notre poisson, nos grains, nos animaux, si nous n'avions à nos portes cet immense marché? Quelle valeur commanderaient nos produits auprès des acheteurs européens, si nous n'avions l'alternative de vendre aux États-Unis?²²⁹

En somme, *L'Électeur* traite de liberté de commerce presque exclusivement en critiquant le système protectionniste. D'abord fidèle à l'idéologie libérale classique, le journal invoque souvent la notion de nature lorsqu'il traite de réciprocité illimitée et de libre échange, comme quoi il est contre-nature qu'un gouvernement intervienne dans les mouvements du commerce en imposant des tarifs douaniers sur les produits qui transitent entre les frontières. Précisément, l'ensemble de l'argumentaire de *L'Électeur* est fondé sur les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, deux pays qui ont fonctionné avec un système protectionniste durant un certain temps, ce qui lui fournit exemples et arguments sur les conséquences d'une telle politique économique. À l'instar de personnages modérés comme Wilfrid Laurier, il est franchement en faveur de la liberté de commerce. Sur ce point, on observe une différence d'opinion entre *L'Électeur* et les libéraux radicaux puisque le journal s'oppose à ceux-ci qui revendiquent même l'annexion aux États-Unis pour des raisons d'économie politique. La propriété et la liberté de commerce, concepts intimement liés, sont deux des éléments majeurs qui amènent le progrès, la prospérité et le bonheur à la société.

²²⁸ *Idem.*

²²⁹ *Idem.*

2.3 Progrès, bonheur et prospérité

Nous l'avons déjà mentionné, tout le processus qui conduit à la liberté de l'individu et à la mise en valeur de la propriété, dans une recherche constante du bonheur, est souvent associé à la valorisation du progrès. En fait, l'idée de progrès découle directement de celle du bonheur, car, comme le mentionne l'historienne Fernande Roy, « si le bonheur réside essentiellement dans la possession et la jouissance des biens matériels, la propriété sera non seulement le moteur de l'activité humaine mais éventuellement le moteur du progrès »²³⁰.

Comme dans l'acquisition de la propriété, ce sont les aptitudes individuelles, le travail et l'effort qui conduisent au progrès, car ce concept passe d'abord, au niveau individuel, par le succès matériel. L'individu, en recherchant le bonheur par la jouissance des biens matériels, contribue indirectement au progrès général, à l'avancement collectif. Fernande Roy se fonde sur F.-P. Bénéoit pour affirmer que le succès matériel, compris sous forme de profit, se lie au progrès : « profit » vient de « profectus » qui signifie « progrès »²³¹. Enfin, l'un des aspects du progrès est aussi l'éducation qui doit contribuer, pour les libéraux, au développement individuel dans le but de réduire l'inégalité des conditions des individus. La raison trouve ici sa place comme source de progrès²³². Cependant, Fernande Roy fait une mise en garde à l'effet que la notion de progrès, au sens de l'expansion économique et de la prospérité, n'est pas nécessairement synonyme d'une idéologie progressiste que l'on opposerait à une idéologie conservatrice²³³. Cela nous permet donc, dans une certaine mesure, d'identifier la valorisation du progrès comme étant de nature libérale, en autant qu'elle se rapporte à l'individu, à la liberté et à la propriété. Le progrès économique, la prospérité et donc le capitalisme auront tendance à être l'objet de glorification de la faction modérée des libéraux du Québec et du Canada.

²³⁰ Fernande Roy, *op. cit.*, p. 55.

²³¹ *Idem.*

²³² *Idem.*

²³³ *Idem.*, p. 55-56 : « D'un discours contre le pouvoir, visant à conquérir des droits contre les privilèges juridiquement reconnus, le libéralisme est devenu au 19^e siècle un discours de pouvoir, veillant surtout à défendre les droits et libertés des privilégiés du nouvel ordre établi. Manifestement, il s'agit dès lors beaucoup plus de conserver que de libérer ».

Dans le journal *L'Électeur*, la notion de progrès ne se retrouvent pourtant pas dans beaucoup d'articles (31 articles des numéros répertoriés, soit 2,8 %). Toutefois, le ton qui embrase ces textes témoigne de l'importance primordiale du progrès matériel pour le journal libéral. Ces éditoriaux constituent souvent des cris du cœur de ses auteurs face à diverses situations, notamment à celle de la région de Québec, et qui font état d'un manque à gagner au niveau de l'économie politique du pays. On identifie alors ces situations comme responsables de la prospérité et du bonheur des individus, où le progrès prend la forme d'infrastructures commerciales et économiques, mais aussi d'éducation et d'avancées scientifiques.

D'abord le progrès, au sens matériel du terme, constitue pour le journal *L'Électeur* la garantie du bonheur des citoyens. Cette conception est bien résumée en 1887 lorsque la feuille libérale dresse un portrait d'une exposition commerciale à Québec : « Les progrès matériels, [...] les triomphes accomplis dans le champ de l'industrie et des arts, toujours ouverte à l'intelligence et au génie, sont les triomphes de la Patrie, le bien de tous, notre subsistance, notre vie, la chair de notre chair. Constater ce progrès avec éclat, c'est affirmer notre virilité nationale et élever nos cœurs²³⁴ ». Quoique le journal attribue un aspect patriotique au progrès et à la prospérité, on constate une référence à la vision libérale de ce concept dans son lien intime avec le bonheur individuel ou collectif. En plein cœur du régime d'Honoré Mercier, *L'Électeur* clame avec fierté que « la tâche patriotique assumée par le gouvernement national » est une « politique de progrès en tout sens », ce qui amène ce gouvernement à opérer de nombreux changements aux niveaux de l'agriculture, de l'industrie, des transports et surtout de l'éducation²³⁵.

Plus spécifiquement, l'un des indicateurs du progrès matériel chez *L'Électeur* semble être la valeur des propriétés des individus, élément souvent tributaire de la proximité d'infrastructures près des regroupements humains, que ce soit pour l'exploitation des ressources naturelles ou pour le transport ferroviaire. Au XIX^e siècle, en raison des conditions souvent difficiles du transport²³⁶, la présence du chemin de fer constitue souvent une marque de progrès et de prospérité. Ainsi, *L'Électeur* place beaucoup d'espoirs dans le réseau ferroviaire pour le

²³⁴ *L'Électeur*, « L'exposition commerciale de 1887 », 6 juin 1887, p. 1.

²³⁵ *L'Électeur*, *op. cit.*, 5 décembre 1890, p. 1.

²³⁶ Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 104 : « Dans l'ensemble [entre 1867 et 1896], le réseau routier québécois est [...] le parent pauvre de l'infrastructure de transport et les faiblesses à ce niveau affectent la qualité et l'intensité des échanges et constituent un frein au développement des régions ».

développement des régions plus éloignées des centres urbains et, du même coup, faire augmenter la valeur des propriétés :

Du moment que le chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix atteindra la baie Saint Catherine, la région traversée par cette ligne deviendra incontestablement l'une des parties les plus riches et les plus florissantes de la province. Il y a là des ressources immenses à exploiter; riches terrains agricoles, forêts, mines et pouvoirs d'eau illimités; mais ce qui manque pour l'exploitation de ces immenses ressources, c'est une voie de communication permanente, prompte et peu dispendieuse, c'est-à-dire un chemin de fer. Construisez ce chemin de fer, et avant dix ans vous verrez une transformation complète, une véritable révolution dans le progrès matériel de ces deux comtés [...]. Il n'est pas besoin d'être bien clairvoyant pour apercevoir que cette transformation, ce progrès auront pour effet immédiat une augmentation extraordinaire dans la valeur de la propriété comme dans le chiffre de la population²³⁷.

Dans cette même optique, c'est avec une grande déception que le journal libéral constate, quelques années plus tard, que le Canadien Pacifique ne prolongera pas sa ligne en direction est jusqu'à Québec et ne construira pas non plus de terminus portuaire dans la vieille capitale pour ses chemins de fer. La ligne partira plutôt de Montréal en direction sud-est vers les États-Unis²³⁸. Aux yeux de *L'Électeur*, cette situation affectera grandement la prospérité de la région de Québec, mais aussi celle de la province : « Comment un homme de cœur, un homme qui pense à ses concitoyens, qui s'intéresse à l'avenir de la race française, pourrait-il envisager sans frémir la perspective que laisse entrevoir cette situation sans issue? Que va devenir cette partie de la province ainsi spoliée, réduite à un isolement complet de toutes les grandes voies de communication qui pourraient lui amener la richesse et la prospérité?²³⁹».

Ainsi, l'organe libéral de Québec pose le problème comme une injustice et compare dès lors la situation matérielle du Québec à celle des autres provinces canadiennes, qui elles marchent clairement dans la voie du progrès matériel et du bonheur selon lui. La récente décision de ne pas prolonger la ligne de chemin de fer du Pacifique jusqu'à Québec fait même remettre en question la place de la province de Québec dans la Confédération canadienne, en raison de l'absence de la prospérité promise par les politiciens qui ont défendu l'idée du pacte confédératif en 1867 :

²³⁷ *L'Électeur*, « À nos amis de Charlevoix et de Chicoutimi », 6 août 1883, p. 1.

²³⁸ Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 101 : « Le CPR a certes des visées du côté de la façade Atlantique du continent, mais ce lien ne se fera pas par Québec. La compagnie préfère le tracé le plus direct qui, de Montréal passe par les Cantons de l'Est, puis par le nord du Maine, en territoire américain [...] ».

²³⁹ *L'Électeur*, « C'est fait! », 2 mars 1885, p. 1.

La province de Québec occupe-t-elle dans la Confédération le rang qui lui appartient? A-t-elle marché de front avec ses voisines dans la voie du progrès? Sommes-nous dans une position financière qui justifie notre population de rester calme et sans inquiétude sur l'avenir? Avons-nous seulement obtenu les développements, sous le rapport de l'éducation, de l'agriculture, de la colonisation, qu'amènent naturellement le temps et la marche progressive d'un pays? [...] Pendant que nos voisins utilisent leur prospérité en améliorations de toutes sortes, nous piétons misérablement sur place. Encore si cette décadence matérielle était la seule; mais il faut bien se l'avouer, le prestige moral qu'il [sic] appartenait à notre province, représentant l'élément latin, d'exercer dans les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, se nullifie de jour en jour²⁴⁰.

Parlant ainsi de la décadence matérielle du Québec, *L'Électeur* va plus loin en comparant le Canada à son voisin d'Amérique du Nord en regard de la prospérité et du progrès. Il s'adresse aussi, par voie de conséquence, aux détracteurs du « matérialisme », terme qui revient très rarement dans les colonnes répertoriées du journal. On peut se permettre de penser que cet article concerne probablement la faction davantage conservatrice de son lectorat, qui voit d'un mauvais œil les avancées matérielles, ce qui les oppose à la tranche libérale de ses lecteurs. Il présente ainsi la prospérité et le progrès aux États-Unis, en 1890 :

Dans les villes secondaires comme dans les métropoles, les rues sont propres, [...] bien éclairées et aérées; dans les villages mêmes, l'aisance est visible dans l'élégance des habitations. Ils ont leurs jolis cottages [...] comme New York et Chicago ont leurs palais de marbre. Les pauvres gens du Canada appellent cela dédaigneusement du matérialisme; mais [...] ce matérialisme ne nuit pas aux nobles aspirations de l'âme et de l'esprit, à en juger par le nombre et les proportions gigantesques des églises, [...] des collèges [...]. Comment se fait-il donc que la République Américaine, qui est après tout la sœur cadette du Canada, soit de cent ans en avant de nous? Évidemment, il y a quelque chose de détraqué quelque part: nous avons pris la voie fautive, et nos voisins ont pris la bonne²⁴¹.

Dans ce passage, l'auteur prend soin de préciser que le progrès matériel ne nuit pas à la vie spirituelle, « aux nobles aspirations de l'âme et de l'esprit ». De cette manière, *L'Électeur* cherche certainement à rassurer les détracteurs du matérialisme et des progrès scientifiques, constitués en grande partie de la faction ultraconservatrice des milieux politiques. Qui plus est, aux yeux de *L'Électeur*, le clergé semble avoir grandement contribué lui-même au progrès, car la science est selon le journal l'« une des plus belles expressions modernes du christianisme²⁴² ».

²⁴⁰ *L'Électeur*, « La session locale », 8 avril 1886, p. 1.

²⁴¹ *L'Électeur*, « La prospérité à nos portes », 6 août 1890, p. 1.

²⁴² *L'Électeur*, « L'exposition provinciale. Détails pratiques », 7 juin 1887, p. 1.

Cette position contraste beaucoup avec la vision des libéraux plus radicaux qui estiment que la religion plonge la société dans un état d'obscurantisme et de stagnation²⁴³. Le journal libéral prétend au contraire que c'est le clergé qui a tiré le peuple de l'obscurité au Canada:

En douter serait méconnaître ce fait admirable qui domine toutes nos traditions historiques, savoir: le dévouement incessant, absolu du clergé canadien à l'amélioration morale et matérielle du peuple. Sous sa simple houlette, qui valait mieux que le sceptre d'un roi de France, il a tiré notre nationalité de l'abîme où la cession l'avait précipitée et a contribué à la conduire, depuis plus d'un siècle, d'étape en étape, par une ferme résignation, par l'enseignement moral, par une saine culture de son génie, à la liberté et à l'ordre dont elle jouit à l'heure présente. Le prêtre, au milieu de nous, est un citoyen libre. Son sort est lié au nôtre, comme les branches au tronc de l'arbre. Et disons le bien haut, nul mieux que le clergé ne comprend les formules nouvelles de la civilisation sur cette partie de la terre américaine. Aussi, a-t-il cherché par tous les sacrifices, et réussi à relever l'enseignement au niveau des progrès et des besoins du temps, afin de préparer son peuple à rencontrer et vaincre les difficultés de l'avenir²⁴⁴.

Une fois de plus, *L'Électeur* tente de ne pas se placer en contradiction avec le clergé, toujours dans sa volonté de représenter la faction modérée des libéraux du Canada. Cette attitude lui permet du même coup d'exprimer des valeurs au centre de l'idéologie libérale. Ce dernier passage révèle aussi une composante particulièrement importante de la notion de progrès matériel chez les libéraux, soit l'éducation des citoyens. Selon le journal, le progrès intellectuel est nécessaire au bien-être matériel, au bonheur de l'idéologie libérale. Si l'on recherche la prospérité du pays et le progrès, l'éducation doit être en tête de liste de tous les programmes politiques : « La question des écoles, des programmes et des méthodes d'enseignement préoccupe depuis longtemps les esprits éclairés et tous les hommes animés du désir de voir leur pays s'avancer non seulement dans la voie du progrès intellectuel proprement dit, mais vers ce bien-être matériel, cette puissance et cette prépondérance qui caractérisent de nos jours les nations chez lesquelles l'instruction et l'éducation ont été le plus en honneur²⁴⁵ ».

Ainsi, malgré le faible nombre d'articles qui traitent de progrès matériel et de prospérité dans le journal *L'Électeur* entre 1880 et 1896, nous sommes à même de constater l'importance que le journal libéral donne à ces thèmes dans sa conception du libéralisme. Lors de la sous-partie

²⁴³ Serge Berstein, *op. cit.*, p. 296.

²⁴⁴ *L'Électeur*, *op. cit.*, 7 juin 1887, p. 1.

²⁴⁵ *L'Électeur*, « Nos écoles. Considérations générales », 4 septembre 1890, p. 1.

précédente, nous avons déjà constaté à quel point le journal signalait un lien indissociable entre liberté de commerce, basée sur la propriété, et prospérité du pays. Au cours des quelques exemples que nous venons de présenter, nous avons constaté que progrès matériel et prospérité sont aussi intimement liés au bonheur des peuples. Le progrès, qui comprend les infrastructures économiques et commerciales, les conditions matérielles, les avancées scientifiques et l'éducation, est une valeur libérale conséquente de la liberté des individus, car c'est par la somme des aptitudes et initiatives individuelles que l'on peut observer le progrès collectif d'une nation. Cette vision de *L'Électeur* concorde aussi avec celle de Wilfrid Laurier et des libéraux modérés qui « misèrent à ce point sur le progrès et le développement matériel du pays qu'ils lui donnèrent le coup de barre décisif, une impulsion exceptionnelle, qui le fit pénétrer d'emblée dans le XX^e siècle »²⁴⁶.

À travers la glorification du progrès, *L'Électeur* cherche aussi à intégrer le clergé ainsi que les groupes plus conservateurs de la société dans ce concept en faisant ressortir la contribution des hommes d'Église dans la science et l'éducation, autre signe qui le distingue des libéraux radicaux qui considèrent l'Église comme une source d'obscurantisme. Nous le savons, le journal libéral de Québec, en tant qu'organe officiel des libéraux du Québec et du Canada, se soucie presque constamment de ne pas se mettre en contradiction avec les positions du clergé afin de ne pas mettre le Parti libéral dans l'embarras face à un électorat fidèle aux enseignements du clergé, particulièrement lors des élections. Exercice délicat puisque le clergé catholique ne voit pas toujours d'un bon œil l'arrivée du progrès et de la modernité au Québec. Au cours du chapitre suivant, nous approfondirons cet aspect de l'Église catholique et de l'éducation en rapport avec les valeurs du libéralisme.

Au total, il est donc possible d'affirmer que le journal *L'Électeur*, entre 1880 et 1896, s'inscrit dans la tradition classique du libéralisme économique. La propriété, valeur de base de l'aspect économique de l'idéologie libérale, constitue pour le journal le moteur économique de la société. Toutefois, c'est spécifiquement à travers le rapport de l'État à la propriété privée que le quotidien libéral s'identifie aux modérés, puisqu'un gouvernement ne doit pas, selon lui, intervenir dans les

²⁴⁶ Réal Bélanger, *op. cit.*, p. 61.

transactions susceptibles d'être accomplies entre des individus. Certes, l'État ne doit pas non plus acquérir la propriété, sauf peut-être s'il s'agit de sous-sols miniers, puisque dans ce cas rien ne permet à l'individu de défendre la légitimité d'appropriation de cette partie de sa propriété car il n'y a pas eu de transformation comme telle. En fait, c'est le travail et l'effort individuel qui donnent la légitimité à la propriété, pensée en droite ligne avec les penseurs du libéralisme classique.

Le discours est sensiblement le même lorsqu'il est question de liberté de commerce. En effet, si la propriété doit être exemptée du contrôle de l'État, cela doit être similaire pour les échanges commerciaux, car le laisser-faire économique est le fait de la nature elle-même; il est donc contre-nature de régir ces échanges. C'est pourquoi la Politique nationale des différents gouvernements conservateurs dans les années 1880, avec son tarif protecteur, constitue pour *L'Électeur* une aberration économique. D'ailleurs, l'expérience des États-Unis démontre hors de tout doute, selon lui, que le protectionnisme paralyse le commerce et donne du fil à retordre aux consommateurs. L'absence de barrières douanières entre le Canada et le géant du sud serait ainsi souhaitable, comme le désirent Wilfrid Laurier et les libéraux modérés. Par contre, alors que les libéraux radicaux revendiquent que l'État intervienne afin de protéger les plus pauvres, jamais *L'Électeur* n'élaborera des considérations sociales dans sa vision de l'économie politique et du commerce. Les problèmes sociaux, à travers l'ordre naturel, devraient se régler d'eux-mêmes, avec le temps. Ceci nous permet de postuler que le journal de Québec se distingue à cet égard des libéraux radicaux.

Enfin, propriété et libre marché sont des éléments essentiels à la finalité ultime de l'idéologie libérale : le bonheur. Ainsi, progrès et bonheur sont étroitement liés. C'est par la propriété que l'individu peut arriver, en toute liberté, à se donner les moyens d'accomplir sa quête du bonheur par l'assurance de pouvoir accumuler des biens matériels. Ensuite, la mise en application d'une politique commerciale qui ne sera pas régularisée par l'État permettra à cet individu de disposer librement des fruits de son travail sur la propriété et d'entrer en compétition avec les autres. La somme de ces exercices individuels contribuera, indirectement, au progrès matériel de la société par les efforts des propriétaires et leur travail dans un cadre de saine compétition.

Toutefois, on ne peut parler de progrès sans évoquer aussi l'éducation. Nous le verrons surtout dans le chapitre suivant, l'éducation constitue pour les libéraux des deux écoles de pensée la pierre angulaire d'une société établie sur le modèle libéral. Sans instruction, les individus n'ont pas toujours les outils intellectuels nécessaires pour se débrouiller dans une société d'égalité des chances. Le concept de l'éducation est ainsi incontournable si l'on cherche à comprendre le libéralisme. Nous verrons aussi que libéraux modérés et radicaux exigent tous deux une réforme de l'éducation au Québec, même si leur vision de cette réforme diffère substantiellement. C'est que l'Église catholique constitue l'autorité suprême en matière d'éducation en ce dernier quart du XIX^e siècle et ce fait n'est pas étranger à leurs divergences. Ce débat avec l'Église constituera ainsi le véritable test du libéralisme modéré de *L'Électeur*. C'est particulièrement sur la question du progrès que les libéraux en général revendiquent des changements en éducation.

CHAPITRE TROISIÈME

ÉGLISE, ÉTAT ET ÉDUCATION

Notre exercice de définition du libéralisme du journal *L'Électeur* entre 1880 et 1896 a permis de constater qu'aux niveaux idéologique, politique et économique, l'organe officiel du Parti libéral se distingue de la branche plus radicale des libéraux du Québec. Tel un manifeste de la modération et de la tolérance, les discours éditoriaux montrent la plupart du temps que le journal cherche, par ses prises de position, à maintenir notamment une bonne relation avec l'Église catholique, acteur important dans la société à cette époque et influence difficilement négligeable dans la sphère politique. *L'Électeur* conservera-t-il cette attitude lorsqu'il abordera les thèmes chaudement débattus par les libéraux de ces deux écoles, soit les revendications relatives à la séparation de l'Église et de l'État et à l'éducation gratuite, laïque et non confessionnelle?

Ce sera l'objet de ce chapitre qui transmettra la position du journal face à ces thèmes qui sont aussi des sujets souvent associés aux libéraux radicaux, dits aussi progressistes²⁴⁷. Dans ses éditoriaux, *L'Électeur* aborde ces débats de manière substantielle, ce qui nous permettra de comprendre encore mieux sa vision du libéralisme et de l'évaluer par rapport à celle des libéraux progressistes. La question de la séparation de l'Église et de l'État a déjà été abordée brièvement au premier chapitre, mais seulement alors en fonction des références à la France révolutionnaire et à l'idée qu'elle se fait de la place du clergé dans la société. Rappelons, enfin, que le journal prétend se distinguer des libéraux progressistes du Canada comme des libéraux radicaux de France sur ces délicats sujets, en misant sur le fait qu'il s'inspire davantage du libéralisme anglais, plus modéré²⁴⁸.

²⁴⁷ Voir Yvan Lamonde, « Le libéralisme et le passage dans le 20^e siècle », dans Yvan Lamonde, dir., *op. cit.*, p. 9-36 ainsi que Patrice Dutil, *op. cit.*, 286 p.

²⁴⁸ Voir le chapitre premier à la page 32 du présent mémoire.

Dans notre banque de données, nous avons initialement regroupé les thèmes « Église et État », et « Éducation » dans la catégorie intitulée « Église et éducation ». Bien que l'on retrouve plusieurs références à la politique dans ces thèmes, il reste que le lien qui les unit est l'autorité et l'influence de l'Église catholique, soit l'opinion que les libéraux se font de la place et de la juridiction de cet acteur dans la société et de son implication dans le domaine de l'éducation. Voyons la répartition statistique de ces thèmes :

Tableau 4

Répartition des thèmes sociaux reliés au libéralisme dans les éditoriaux du journal *L'Électeur* entre 1880-1896

Thèmes	Articles	Pourcentage
Église et État	112	65,5 %
Éducation	59	34,5 %
Total	171	100

Source : *L'Électeur*, 1880-1896

Ces deux thèmes représentent 171 articles en tout, soit 16 % de l'ensemble de notre banque de données éditoriales. Le thème « Église et État » contient des articles qui traitent de questions religieuses, particulièrement lorsque le journal doit se défendre face aux accusations des journaux conservateurs qui l'accusent d'être anticlérical ou antireligieux. C'est aussi dans ces articles que *L'Électeur* définit sa relation avec l'Église catholique. Parfois, on y retrouve des critiques du journal adressées à certains membres du clergé ou même au rôle attribué à l'Église dans la société. Le deuxième thème, « Éducation », regroupe tous les articles qui font référence à l'éducation, qu'il s'agisse d'écoles primaires, de collèges classiques ou d'universités. Les articles répertoriés ici sont riches en commentaires de la part de *L'Électeur* sur sa vision de l'éducation, critiques qui tendent à viser l'Église. Il faut noter que ce thème regroupe aussi les articles qui traitent de l'affaire des écoles séparées du Manitoba, mais nous nous y attarderons peu car cette question fait davantage référence à la politique fédérale qu'à l'éducation en tant que telle.

3.1 Un journal libéral qui respecte l'autorité de l'Église

Dans le Québec du XIX^e siècle, politique et religion sont entremêlées dans des maillons serrés qu'il est difficile à défaire. C'est pourquoi, les politiciens de l'époque, particulièrement les libéraux, doivent composer tant bien que mal avec le clergé catholique. L'Église du Canada, dont les effectifs et les établissements augmentent de manière substantielle dans le dernier quart du XIX^e siècle, détient un puissant pouvoir moral qui se traduit, notamment, par de nombreuses condamnations de journaux libéraux²⁴⁹. De plus, l'Église encourage ou finance parfois la mise en circulation de journaux catholiques comme *La Vérité*, *Le Courrier du Canada* et *Le Nouveau Monde*. Ces feuilles sont dirigées par de fervents laïques, dont l'un des plus cités est le journaliste Jules-Paul Tardivel de *La Vérité*, qui mènent la vie dure à la presse libérale²⁵⁰. Nous le verrons, *L'Électeur* n'échappera pas lui non plus à cette « croisade ».

Cette influence de l'Église sur la société se manifeste aussi par la montée du courant ultramontain. Alors que le Concile du Vatican proclame l'infaillibilité du pape en 1870, une partie du clergé québécois de l'Église catholique cherche alors à étendre son pouvoir sur le plan politique en publiant le Programme catholique en 1871 dans *Le journal des Trois-Rivières*. Souvent inspirés par Mgr Louis-François Laflèche de Trois-Rivières et Mgr Ignace Bourget de Montréal, tous deux détracteurs acharnés des libéraux du Québec, les programmistes proposent l'établissement « d'une théocratie par députés interposés, en exigeant la soumission idéologique des hommes politiques aux évêques »²⁵¹. Cela implique aussi que des membres du clergé interviennent dans les élections, recommandant fortement aux électeurs catholiques de voter pour le candidat qui affiche clairement sa soumission envers l'Église. Cette « influence indue » de certains évêques et prêtres en période électorale, la plupart du temps à l'avantage des candidats conservateurs, amène les libéraux à contester plusieurs résultats d'élection dans les années 1870. En 1877, Rome intervient et envoie son délégué apostolique, Mgr George Conroy, afin d'enquêter sur les problèmes politico-religieux du Canada : il conclut que libéraux et conservateurs sont sur le même pied d'égalité en matière religieuse et que le clergé ne devrait pas

²⁴⁹ Jean De Bonville, *op. cit.*, p. 209 et 216.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 215.

²⁵¹ Denis Monière, *op. cit.*, p. 213.

intervenir en politique²⁵². Avant même que soit connu le rapport de Mgr Conroy, Wilfrid Laurier avait prononcé, le 26 juin 1877, son discours mémorable à Québec sur le libéralisme avec sensiblement les mêmes arguments.

Traditionnellement, les libéraux radicaux ont toujours soutenu des revendications qui vont à l'encontre de l'hégémonie de l'Église sur la société. Pour les années qui nous préoccupent, soit le dernier quart du XIX^e siècle, une minorité de libéraux québécois, tels qu'Arthur Buies, Honoré Beaugrand et Godfroy Langlois, demandent haut et fort la séparation de l'Église et de l'État, particulièrement en matière d'éducation, critiquent les mœurs du clergé ainsi que leurs interventions en politique. Ils revendiquent aussi un rôle plus actif de l'État dans la société. Ces exemples de libéraux radicaux ou progressistes ont en commun d'être inspirés par les libéraux radicaux de France, qui souhaitent eux aussi l'éducation laïque²⁵³. Ils écrivent notamment dans les journaux libéraux *La Patrie*, *Canada-Revue* et *L'Écho des Deux-Montagnes*.

Comme nous le disions précédemment, de nombreux journaux libéraux étaient soit censurés par le Parti libéral lui-même ou soit condamnés par l'Église. Le journal *L'Électeur*, pourtant destiné à être l'organe modéré du Parti libéral, est condamné par une lettre pastorale le 22 décembre 1896 pour avoir publié par tranches et pris parti pour l'opuscule de Laurent-Olivier David sur le clergé, individu pourtant considéré comme un libéral modéré et un catholique croyant²⁵⁴. Cependant, son livre, *Le clergé canadien, sa mission et son œuvre*, est jugé anticlérical et mis à l'index le 18 décembre comme témoin des excès des libéraux. Cette condamnation de *L'Électeur* démontre-t-elle que le journal peut être considéré comme une feuille radicale? Bien que nous l'ayons mentionné à de nombreuses reprises au cours des chapitres précédents, rappelons que le journal *L'Électeur* cherche constamment à préserver une relation harmonieuse et irréprochable avec le clergé. Cette préoccupation est constante tout au long de son existence, de 1880 à 1896, entrecoupée d'articles isolés où le journal dénonce des actions de certains membres du clergé. Mais la plupart du temps, le journal est sur la défensive face aux nombreuses attaques

²⁵² Rainer Knopff, « The Triumph of Liberalism in Canada: Laurier on Representation and Party Government », *Journal of Canadian Studies*, Vol. 26, No 2, 1991, p. 74.

²⁵³ Voir Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 31 à 34 ainsi que Francis Parmentier, *op. cit.*, p. 78

²⁵⁴ Pierre Hébert, *op. cit.*, p. 138.

de la presse conservatrice à son endroit, surtout lorsqu'il est question d'anticléricalisme. Voyons en détail le rapport du journal envers l'Église et la religion.

D'entrée de jeu, disons que le journal libéral est en guerre ouverte tout au long de la décennie 1880 contre la presse conservatrice au sujet des questions politico-religieuses. Au dire de *L'Électeur*, ce sont précisément les journaux conservateurs qui manipulent la religion à des fins politiques et qui cherchent à associer l'organe libéral de Québec à l'anticléricalisme ainsi qu'à la tradition radicale du libéralisme. Le clergé, selon lui, devrait ainsi se méfier de cette presse conservatrice et ultramontaine, car l'image que celle-ci donne de la doctrine catholique n'est pas celle de la vraie religion des évêques et du pape. En 1880, par exemple, *L'Électeur* interprète ainsi les propos d'un article du journal conservateur *Le Canadien* : le clergé doit être exempté de toute obligation civile, il peut faire tout ce qu'il veut et possède et exerce tous les droits qu'il veut bien se donner. Le journal met alors le public en garde face à ces positions :

Nous y voyons un [...] danger, et ce danger ce n'est pas la société laïque qu'il menace, c'est surtout le clergé lui-même. Les plus grands ennemis de celui-ci ne pourraient prendre de moyen plus sûr de le ruiner que de lui prêter des prétentions aussi odieuses. [...] Il en est résulté que la masse de la population a pris pour la vraie doctrine de l'Église les élucubrations de ces énergumènes [les ultramontains]; elle a rendu le clergé responsable de toutes leurs exagérations de doctrine, de toute leur violence de langage. [...] Nous croyons donc devoir mettre le public en garde. Qu'il se rappelle bien que le *Canadien*, non seulement n'a jamais eu mission de parler au nom du clergé, mais a déjà été sévèrement blâmé par son évêque; qu'il se mette bien dans l'esprit que les doctrines que ce journal énonce sont les siennes propres. [...] Si l'on veut connaître les doctrines de l'Église, qu'on les cherche dans les discours et les instructions de Mgr. Conroy. Quant à nous, qui ne voulons pas nous servir du clergé comme d'un instrument politique, [...] ²⁵⁵.

L'Électeur s'empresse ainsi de se distinguer des journaux conservateurs lorsqu'il est question d'utiliser la religion dans les discours politiques. D'ailleurs, cela lui répugne car, dit-il, « nous n'hésitons pas à qualifier d'ambitieux de bas étage ceux qui cherchent à se pousser sur les épaules du clergé, et d'écrivains sans vergogne ceux qui veulent exploiter la religion pour des fins temporelles²⁵⁶ ». Aussi, face aux propos du journal conservateur *La Minerve* qui l'accuse d'être « l'interprète [...] du César libéral [qui] entend faire de la politique sans religion à la façon de ses

²⁵⁵ *L'Électeur*, « *Le Canadien* et le clergé », 6 septembre 1880, p. 1.

²⁵⁶ *L'Électeur*, « *Sans titre* », 11 septembre 1880, p. 1.

émules de France²⁵⁷», faisant ainsi référence à Honoré Mercier, *L'Électeur* rétorque en insistant sur les dites manipulations de la religion par la presse conservatrice, à l'encontre des enseignements de la papauté: « Enfin, si M. Tassé [de *La Minerve*] veut régenter le Pape, c'est son affaire. Nous, plus modeste, nous nous estimons heureux tant que nos doctrines seront celles du Pape, de la Propagande et des conciles [...]»²⁵⁸.

Par ailleurs, le journal libéral se défend vigoureusement de faire la promotion de l'anticlérisme. Au contraire, *L'Électeur* dit suivre les enseignements de l'Église et va même jusqu'à voler au secours du clergé catholique face aux accusations qui sont susceptibles d'être portées à l'endroit des évêques, des congrégations et même du pape. En 1882, il se plaint d'être le seul journal à défendre le clergé et clame l'injustice de se retrouver plus souvent qu'à son tour au banc des accusés anticléricaux :

Cela fait longtemps que nous sommes convaincus que toutes les professions de soumission à l'Église, toutes les protestations de respect au clergé de la part de la presse conservatrice ne sont qu'hypocrisie et charlatanisme, et qu'elles ont pour objet l'avantage du parti conservateur et non le bien de la religion. Ceux à qui il restait encore quelques doutes sur ce point ont dû les voir se dissiper à la lecture des journaux conservateurs depuis quelques jours. Voyant le *Monde* parler d'une manière irrespectueuse des Congrégations romaines, [...] attaquer brutalement Mgr l'archevêque de Québec, et mettre en question la valeur des décisions du St Siège, nous avons cru devoir élever la voix, et prendre la défense des autorités ecclésiastiques. Nous avons exprimé l'étonnement que nous causait le silence de ces journaux, qui écrivent des colonnes d'injures à notre adresse lorsque nous nous plaignons poliment de la conduite du curé le plus obscur. [...] Si ces journaux étaient sincères, ils devraient, eux qui nous ont tant de fois reproché de ne pas respecter le clergé, ils devraient être enchantés de nous voir voler à la défense de l'autorité ecclésiastique. Au contraire, ils nous traitent comme si c'était nous qui aurions attenté aux droits de l'Église²⁵⁹.

Il existe d'autres exemples d'accusation de la part de *L'Électeur* relativement à l'inaction de la presse conservatrice lorsqu'il est question de défendre le clergé. En novembre 1882, l'organe libéral est indigné du fait que seul le journal *The Post* de Montréal ait osé élever la voix contre le Parti conservateur d'Ontario. Ce dernier aurait accusé l'Épiscopat catholique d'Ontario d'avoir dénoncé publiquement les partisans de la littérature immorale. La presse conservatrice

²⁵⁷ *L'Électeur*, « Grand scandale », 8 novembre 1880, p. 1.

²⁵⁸ *Idem*.

²⁵⁹ *L'Électeur*, « L'article du *Monde*, la presse conservatrice et *L'Électeur* », 6 février 1882, p. 1.

québécoise devrait voler au secours du clergé catholique d'Ontario, selon *L'Électeur*, au lieu de faire preuve de servilité partisane envers les conservateurs :

Nous regrettons, cependant, d'avoir à constater qu'il ne s'est pas trouvé un seul journal conservateur dans notre catholique Province qui ait eu le courage et l'indépendance de condamner l'action de ses chefs et de défendre les évêques d'Ontario. *Le Journal des Trois-Rivières* et les autres journaux programmistes, qui font métier de dénicher chaque jour des erreurs nouvelles pour faire parade d'un beau zèle religieux, ces écrivains qui ne voient partout que gallicanisme, libéralisme catholique, franc-maçonnerie, etc, etc²⁶⁰.

À la suite de ces propos, *Le Courrier du Canada* s'explique mal la position de *L'Électeur* dans cette affaire. Le journal libéral de Québec serait-il en profonde contradiction avec lui-même puisqu'il semble être en faveur de l'intervention du clergé dans la politique ontarienne? Pourtant, les libéraux condamnent ces interventions du clergé au Québec, ajoute *Le Courrier*. *L'Électeur* répond que ce qu'il désapprouve, ce sont les membres du clergé qui s'attaquent aux libéraux malgré les décrets du pape. Il poursuit en disant que l'Église a parfaitement le droit de critiquer la conduite immorale d'un gouvernement, comme cela s'est fait en Ontario :

Ce qui vient de se passer à Ontario ne ressemble en rien à ce qui s'est pratiqué ici. Là, ce ne sont pas simplement des curés qui interviennent, mais les évêques eux-mêmes, et - qu'on le remarque bien - uniquement pour défendre la morale et la religion. C'est assurément leur droit comme leur devoir, de dénoncer un gouvernement ou un parti professant des doctrines anticatholiques. [...] Chaque fois que Mgr Lynch, l'archevêque de Toronto a été attaqué par les fanatiques d'Ontario qui se recrutent dans les rangs conservateurs, le *Globe* lui a ouvert généreusement ses colonnes pour lui permettre de se défendre. Dans cette dernière occasion, c'est le gouvernement libéral de M. Mowatt qui s'est rendu aux désirs de l'épiscopat d'Ontario en supprimant des écoles *Marmion*, un livre immoral et tout-à-fait anticatholique²⁶¹.

Le journal se démène donc énergiquement pour faire reconnaître l'image modérée du parti qu'il représente et qui s'oppose à la vision traditionnelle que le clergé attribue aux Rouges, c'est-à-dire à la tradition anticléricale des libéraux radicaux. Le journal s'appuie alors sur le rapport de Mgr Conroy à propos des difficultés religieuses au Canada, favorable aux libéraux modérés²⁶². De fait, *L'Électeur* annonce la fin du temps où les conservateurs avaient beau jeu en politique et se servaient de la religion pour des fins électoralistes : « [...] vos gens avaient appris à considérer

²⁶⁰ *L'Électeur*, « La croisade du parti conservateur contre le clergé », 7 novembre 1882, p. 1.

²⁶¹ *L'Électeur*, « La position des libéraux sur le mémoire Smith-O'Donohue », 11 novembre 1882, p. 1.

²⁶² Yvan Lamonde, *op. cit.*, p. 12.

les libéraux comme des êtres dangereux, ennemis de l'église, etc. Maintenant que Notre Saint Père le Pape a déclaré que les catholiques pouvaient voter tout aussi bien pour un parti que pour l'autre, il doit y avoir un changement²⁶³». Le journal libéral s'en remet ainsi souvent au pape et à la doctrine pour se défendre face aux nombreuses accusations à son endroit, comme dans cet article de 1882 :

Non, messieurs les hypocrites et les charlatans, c'est inutile; vous ne pouvez plus faire commerce de religion; il est passé le temps où vous pouviez arranger vos petites affaires, empêcher l'examen de vos méfaits politiques, vous faire des instruments politiques des curés, en laissant croire que vous étiez dévoués à l'église [sic] et que les libéraux étaient hostiles à la religion. Les dernières décisions de Rome avaient eu pour effet de mettre les deux partis sur le même pied au point de vue religieux. Ce que vient de faire M. Houde va achever d'ouvrir les yeux aux moins clairvoyants, et leur montrer comment vous auriez traité le clergé s'il vous eût été hostile comme il nous l'a été depuis vingt cinq ans et ce qu'il peut attendre de vous s'il cesse de vous servir d'instrument politique. Ceux qui ne craignent pas de s'insurger contre les décisions du St Siège, de mépriser les congrégations romaines, d'insulter un prince de l'Église, d'outrager le métropolitain de la province de Québec, ne se gêneront pas de malmener les curés qui se permettront de ne pas partager leurs opinions politiques²⁶⁴.

Comme *L'Électeur* se défend avec vigueur d'être du côté des radicaux, le journal protestant *The Witness* accuse les chefs libéraux ainsi que la presse libérale de faire des « courbettes » au clergé catholique, au sens où l'organe libéral de Québec exagère sa soumission envers l'Église, pour être certain que le clergé ne nuira plus aux libéraux durant les élections. *L'Électeur* répond qu'« il est manifeste que, pour le *Witness*, faire des courbettes au clergé, c'est ne pas lui faire la guerre. Les journaux conservateurs d'un autre côté accusent les chefs libéraux de faire la guerre au clergé. Pour eux ne pas faire ce que voudrait le *Witness* c'est faire la guerre au clergé²⁶⁵».

En 1884, le journal défend une fois de plus le clergé lorsque circule un pamphlet rédigé par un Jésuite prétendant que la franc-maçonnerie compte de nombreux adeptes parmi les membres du clergé de la province de Québec. *L'Électeur* est indigné et crie au mensonge, car l'œuvre des francs-maçons « consiste à miner sourdement l'autorité de l'Église en atténuant par des voies détournées le respect que tout bon catholique doit avoir pour les membres du clergé²⁶⁶». Le journal libéral va même jusqu'à se présenter sous un jour tendrement pieux, comme en témoigne

²⁶³ *L'Électeur*, « Les préjugés religieux et les décrets pontificaux », 9 décembre 1881, p. 1.

²⁶⁴ *L'Électeur*, *op. cit.*, 6 février 1882, p. 1.

²⁶⁵ *L'Électeur*, « Au *Witness* », 6 mai 1881, p. 1.

²⁶⁶ *L'Électeur*, « Les critiques de notre critique », 7 janvier 1884, p. 1.

ce passage du même article : « Le respect et la soumission à l'autorité religieuse sont les signes les plus sûrs d'une foi sincère, et pour nous tout homme qui manque à ce respect et à cette soumission [...] est un homme dangereux, un mauvais catholique dont il faut bien se défier²⁶⁷ ».

Pourtant, malgré ces affirmations de foi et de respect envers l'autorité de l'Église, Jules-Paul Tardivel, journaliste laïque ultramontain du journal *La Vérité*, classe, au début du mois de juillet 1883, *L'Électeur*, tout comme le *Journal de Québec* et *L'Événement*, parmi les journaux à condamner puisqu'ils sont hostiles à l'Église lorsqu'ils traitent de questions politico-religieuses²⁶⁸. La feuille du Parti libéral se défend en disant que si Tardivel condamne *L'Électeur*, c'est par vengeance puisqu'un mois auparavant le journal libéral a publié une lettre rédigée par Tardivel où ce dernier accusait auprès de Rome Mgr Taschereau, archevêque de Québec, d'appuyer les libéraux²⁶⁹.

Ces critiques et condamnations n'empêchent cependant pas *L'Électeur* de se référer en tout temps aux sources de la doctrine du catholicisme, c'est-à-dire à Rome. Il va même jusqu'à croiser le fer, en 1885, avec un curé à propos d'une polémique venant d'une lettre publiée dans le journal *L'Étendard*. Un certain abbé Brunel y affirme que l'Église catholique enseigne que l'on a le droit de mentir sous serment dans l'intérêt de la religion. Indigné, le journal libéral pose en préface ses intentions et son inconfort : « Nous n'aimons point - et c'est tout naturel - à discuter des questions de théologie avec ceux qui sont sensés avoir fait une étude spéciale de cette science; mais nous nous risquerons pour une fois avec l'abbé Brunel, espérons que, lorsqu'il nous aura lu, il nous pardonnera notre présomption²⁷⁰ ». *L'Électeur* poursuit d'un ton ferme en contestant les propos de l'abbé Brunel et en défendant avec force l'Église catholique :

Eh bien, n'en déplaise à M. l'abbé, nous nions formellement ce qu'il avance. Nous savons que cette école existe en effet, qu'elle essaie tous les jours de confondre avec elle l'Église catholique, mais sans y réussir. Jamais l'Église catholique n'a enseigné à mentir sous serment. Cette morale est antichrétienne et antisociale; et c'est blasphémer que de l'attribuer à la religion du Christ. « Tu n'emploieras pas le nom de Dieu en vain », dit le Décalogue. « Le parjure est un crime énorme », dit le catéchisme. « Le serment est la sauvegarde des relations sociales », disent les

²⁶⁷ *Idem*.

²⁶⁸ *L'Électeur*, « *L'Électeur*, *Le Journal de Québec* et *L'Événement* condamnés par Tardivel », 5 juillet 1883, p. 1.

²⁶⁹ *L'Électeur*, « Des preuves! Des preuves! », 6 juin 1883, p. 1.

²⁷⁰ *L'Électeur*, « Le serment Vincelette », 8 janvier 1885, p. 1.

moralistes. Et, que ce soit un prêtre ou un laïque qui vienne nous dire que l'Église catholique enseigne le contraire, nous lui répondons avec la fermeté que donne la conviction la plus absolue: Non! Vous calomniez l'Église; toute religion qui foulerait ainsi aux pieds une morale aussi immuable que Dieu lui-même serait un danger pour la société²⁷¹.

À partir du 29 janvier 1887, moment où le Parti national et son chef libéral Honoré Mercier prennent le pouvoir au Québec, c'est le gouvernement provincial que *L'Électeur* défend face aux nombreuses accusations de la presse conservatrice. Alors que les conservateurs cherchent à ranimer le préjugé selon lequel les libéraux veulent assujettir l'Église à l'État, le journal libéral rétorque même en 1888 qu'« aucun gouvernement n'a autant assuré le maintien de l'union entre les deux », lettre d'un député libéral à l'appui²⁷². L'année suivante, en 1889, l'affaire des biens des Jésuites soulève les passions et bien des débats²⁷³. Le journal *Le Canadien* accuse alors Mercier d'avoir comploté avec les Jésuites dans cette affaire et d'avoir divisé les éléments catholiques et protestants de la province, tout en se mettant à dos l'ensemble des protestants du Canada. Voici la réplique de l'organe libéral, le 6 juillet 1889 :

Mais ce que nous voulons surtout, c'est réagir énergiquement contre cette odieuse tentative de pervertir l'opinion. Il s'agit en effet de savoir si nos hommes publics doivent être punis pour le bien qu'ils font. C'est là le traitement qu'on veut faire subir à M. Mercier. Il a réussi à régler avantageusement, à la satisfaction de toutes les parties intéressées, une difficulté déjà séculaire et qui menaçait de s'éterniser; tous ont été unanimes à l'approuver et à l'encourager; et cependant aujourd'hui, après bien des détours, ses adversaires en sont arrivés à le dénoncer ouvertement devant l'opinion pour un acte qu'ils ont eux-mêmes approuvé! Tout en accomplissant un grand acte de justice, il a mérité que le Pape lui-même le félicitât et le remerciât comme un des bienfaiteurs de l'Église, et cependant cet acte même qui est aujourd'hui exploité contre lui auprès des catholiques: c'est-à-dire qu'on demande de censurer le pape pour avoir honoré, décoré un apostat, un Chiniquy, dans la personne de l'hon. M. Mercier!²⁷⁴

Le mois suivant, alors qu'Honoré Mercier désigne le pape Léon XIII comme arbitre dans la répartition des 400 000 dollars devant être restitués à l'Église catholique et aux protestants du Québec, *L'Électeur* doit une fois de plus défendre son chef face aux accusations de toutes sortes. Le journal prétend alors que Mercier procède de la même manière que d'autres souverains

²⁷¹ *Idem.*

²⁷² *L'Électeur*, « Encore un gros canon », 4 juillet 1888, p. 1.

²⁷³ Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 290-291.

²⁷⁴ *L'Électeur*, « Le gouvernement Mercier et la question des Jésuites », 6 juillet 1889, p. 1. Charles Chiniquy est un curé et auteur canadien qui, après avoir été excommunié par l'Église du Canada à la fin des années 1850 pour diverses désobéissances aux autorités, devient ministre de l'Église presbytérienne et entreprend une croisade contre l'Église catholique romaine, particulièrement entre 1873 et 1878 où il parcourt l'Amérique du Nord pour donner des conférences; il écrit aussi plusieurs livres. Voir Yves Roby, « Charles Chiniquy », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, Vol. XII. <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=40151&query>

d'Europe qui ont, par le passé, fait appel à un représentant de l'Église catholique afin d'arbitrer une querelle politique. On donne des exemples dans cet article de 1889 :

Inutile de citer des exemples bien connus, ceux de la France et de l'Angleterre, qui appellent des membres de l'Épiscopat aux fonctions de législateurs. On a même vu, dans le cours de ce siècle, un évêque appelé en France au ministère des cultes. S'appuyant sur les traditions catholiques des grandes nations du vieux monde, et sur un précédent tout récent créé par un prince protestant, Bismarck, qui avait choisi le Pape comme arbitre entre l'empire d'Allemagne et l'Espagne, M. Mercier a choisi le pape Léon XIII comme distributeur des \$400,000 votés par la législature provinciale en faveur des catholiques. Le premier ministre dit au S. Pontife: « Saint-Père, je vous choisis comme arbitre, distribuez comme bon vous semblera la somme restituée par la législature de Québec; à vous l'entière et pleine responsabilité de cette distribution. »²⁷⁵

Lors des élections fédérales de 1891, *L'Électeur* revient à la charge sur la question de l'influence indue alors que le journal publie la lettre d'un membre du clergé. Celui-ci répond à un lecteur qui se demande si c'est un réel péché de voter pour un candidat libéral. Lorsque le religieux lui répond de voter selon sa conscience, le journal l'appuie mais interprète cette question du lecteur comme un indice que la guerre de religion en temps d'élections n'est pas terminée malgré les décrets de Rome en 1877. Qu'à cela ne tienne, *L'Électeur* croit profondément que l'autorité de l'Église saura triompher sur les mesquineries des conservateurs, ces « exploiters de religion²⁷⁶ », d'autant plus que ceux-ci ont persécuté les franco-catholiques du Nord-Ouest lors de la crise des Métis en 1885. Cet article de 1891 cherche à démontrer que les conservateurs n'ont que mépris pour l'Église catholique:

Ah! Ils [les conservateurs] veulent réveiller l'ancienne guerre religieuse à laquelle la sagesse de l'autorité ecclésiastique a mis fin; ils veulent faire croire que le parti libéral est condamné par l'Église. Eh bien, on va voir que notre parti n'est pas disposé à souffrir de telles injustices en silence. [...] Nous avons ce qu'il faut pour refaire l'histoire des véritables relations du parti tory avec l'Église de Rome depuis plusieurs années. Nous allons le montrer tour à tour rampant et arrogant; doucereux et menaçant; persécutant les catholiques au Nord-Ouest et partout où il en a la chance, et dans le même temps envoyant des émissaires à Rome pour demander à Léon XIII son concours afin de reconstituer cette alliance monstrueuse du catholicisme et de l'orangisme qui avait si longtemps fait sa force, mais que les décrets de Rome en 1882 avaient brisé à tout jamais²⁷⁷.

²⁷⁵ *L'Électeur*, « L'Église et l'État », 10 août 1889, p. 1.

²⁷⁶ *L'Électeur*, « Une bombe parmi les exploiters de religion », 2 mars 1891, p. 1.

²⁷⁷ *Idem*.

Malgré tout, certains candidats et militants libéraux se plaignent de l'attitude de certains membres du clergé catholique durant les élections en raison de leur influence. Au lieu d'approuver les militants du parti qu'il représente, *L'Électeur* affirme plutôt que la plupart des membres du clergé sont sympathiques à la cause libérale et leur mot d'ordre est simplement de ne pas intervenir dans les débats politiques. Toutefois, une minorité hostile aux libéraux fait de violentes sorties publiques contre des candidats du parti, ce qui est susceptible d'influencer l'électorat²⁷⁸. Pour preuve que les détracteurs des libéraux ne sont qu'une infime partie du clergé de la province, le journal libéral prétend que

[...] le chiffre de notre clientèle ecclésiastique se trouverait certainement portée à plus de six cents: ce qui représente plus de la moitié de tout le clergé de la province. Nous ne voudrions pas prétendre que tous ces évêques, prêtres et religieux, parce qu'ils reçoivent notre journal, sont en communauté d'idées avec nous. Non. Mais nous sommes bien justifiables de croire, comme le public le croira aussi avec nous, que ces relations suivies entre un journal et ses lecteurs démontrent que le plus grand nombre n'est pas en désaccord avec notre parti²⁷⁹.

En 1893, le journal *La Vérité*, toujours par la voix de Jules-Paul Tardivel, appelle les catholiques à faire la guerre à Wilfrid Laurier, alors député à la Chambre des communes et chef du Parti libéral du Canada, puisque celui-ci a déjà été hostile aux ultramontains par le passé. *L'Électeur* en profite pour lancer un appel au calme et à l'harmonie entre les catholiques. Pourquoi les catholiques devraient-ils se quereller entre eux, puisque « l'ultramontanisme [...] n'est après tout qu'un excès de zèle pour la défense de la religion qu'ils professent, tout comme l'orangisme du côté des protestants. N'est-il pas plus sage de ne pas perdre de vue que nous sommes en pays mixte, aux deux tiers protestants?²⁸⁰ ». Ainsi, mieux vaut miser sur l'harmonie entre catholiques et protestants ou du moins présenter un visage uni et fort du catholicisme, dit le journal libéral. De toute façon, à quoi bon professer des théories religieuses irréalisables, se demande *L'Électeur*? « Allons! Ne vaut-il pas mieux se contenter, en bon catholique, de suivre l'exemple et le précepte de Léon XIII, dont la politique est si sagement opportuniste?²⁸¹ ».

²⁷⁸ *L'Électeur*, « L'attitude du clergé durant les dernières élections », 7 avril 1892, p. 1.

²⁷⁹ *Idem*.

²⁸⁰ *L'Électeur*, « Le langage du bon sens », 3 mai 1893, p. 1.

²⁸¹ *Idem*.

Au cours de l'été de 1893, le député libéral fédéral Joseph-Israël Tarte, un ancien conservateur influent, devient un collaborateur actif du journal. La plupart du temps, ses articles visent à dénoncer le gouvernement fédéral ainsi que le gouvernement provincial du Manitoba dans l'affaire des écoles séparées de cette province. Tarte n'hésite pas non plus à critiquer les actions de certains membres du clergé, particulièrement Mgr Alexandre Taché, archevêque de St-Boniface au Manitoba. Malgré ses positions antérieures face au clergé, on peut croire que le journal endosse les propos de Tarte puisqu'il les publie. Dans l'extrait suivant, de novembre 1893, Tarte dénonce en plus l'attitude d'un membre du clergé du Nouveau-Brunswick pour avoir excommunié le sénateur Pascal Poirier. Ce dernier a commis la faute, aux yeux du prêtre, d'avoir fait appel à l'Alliance française afin d'enseigner le français et le catéchisme aux enfants acadiens :

L'opuscule que vient de signer le Père Lacasse et dans lequel il y a de si déplorables errements, n'est revêtu d'aucune sanction épiscopale. Ceci n'a pas lieu d'étonner, car pas un évêque, pas un dignitaire ecclésiastique ne voudrait en porter la responsabilité. Mgr Fabre a juré, dans son interrogatoire récent en la cause du *Canada-Revue*, qu'un prêtre ne doit pas écrire sans le consentement de son Ordinaire. C'est la règle disciplinaire. Ceux que le Père Lacasse calomnie ont le droit de demander aujourd'hui – et jusqu'ils aient reçu une réponse – quel cas il convient de faire de l'écrit du révérend père. Qu'y a-t-il à penser, en pareil cas, pour nous laïques et catholiques? Voici qu'un point de discipline est établi sous serment par un archevêque, en face du pays entier. Et quelques jours après un prêtre, un membre d'un ordre religieux, livre à la publicité, sans approbation épiscopale, un pamphlet dans lequel les injustices les plus criantes sont lancées à des hommes qui ont toujours été en règle avec l'Église – plus en règle que ne l'est en ce moment le Père Lacasse. Je veux appeler publiquement l'attention des NN. SS. les Évêques sur le fait insolite dont nous sommes les témoins²⁸².

Disons-le immédiatement : rares sont les articles qui se permettent autant de latitude face à un membre du clergé car, en général, *L'Électeur* implore la règle suivante : il ne faut pas critiquer la conduite des religieux, même si cela reste un droit journalistique. Tarte a pu, à travers quelques articles, contester la conduite de l'archevêque du St-Boniface, Mgr Taché, relativement à l'affaire des écoles séparées. Le journal les a publiés car il était d'accord avec la position de Tarte, en autant que le traitement soit exempt de préjugés. De plus, les articles de Tarte à l'endroit de Mgr Taché traitent strictement de politique et non de questions religieuses. C'est ce que le journal libéral explique ce même mois de novembre 1893 :

²⁸² *L'Électeur*, « Fait insolite », 6 novembre 1893, p. 1.

Comment, au reste, eussions-nous pu nier ce droit de critique lorsque nous en usons si librement nous-mêmes? Nous avons permis à M. Tarte de critiquer dans nos colonnes la conduite de Mgr Taché au sujet des écoles du Manitoba. Nous croyons encore, avec notre collaborateur, que Sa Grandeur [Mgr Taché] a manqué d'énergie dans tout ce débat et a été victime de sa trop grande confiance dans les ministres conservateurs. Mais la preuve que nous ne voulions pas préjuger le public contre le vénérable prélat, c'est que nous avons publié intégralement la réponse qu'il nous a adressée²⁸³.

Si la plupart du temps *L'Électeur* affirme que les critiques provenant du clergé ne sont pas appropriées, c'est qu'il reconnaît l'autorité morale de celui-ci dans les secteurs où il exerce une compétence, ce qui exclut, de manière implicite, la politique et les élections. Toutefois, lorsqu'il est question de faire campagne contre la « mauvaise » littérature et le « mauvais » théâtre, d'après la grille d'analyse du clergé, la presse doit, selon le journal, s'empresse d'assister les autorités religieuses dans ces luttes pour la moralité chrétienne, comme en témoigne cet article de 1894 :

Sans doute, il est bon, il est même louable de faire la guerre aux mauvais livres, au mauvais théâtre, etc., etc. Il n'y a pas un journal vraiment chrétien – catholique ou protestant – qui ne soit imprégné de cette idée. Aussi, chaque fois que l'on a voulu introduire une littérature malsaine parmi notre population, toute la presse de notre ville a-t-elle été d'accord pour aider les autorités religieuses à la repousser. Quant au mauvais théâtre, nous en avons bien rarement à Québec. La meilleure preuve est dans ce fait qu'il est bien rare que les autorités religieuses invitent les journaux catholiques à supprimer des annonces de théâtre. La chose n'est arrivée que deux fois depuis 14 ans, et *l'Électeur* s'est empressé chaque fois de se rendre au désir des autorités²⁸⁴.

Ainsi, chacun a son rôle dans la société. Alors que « le clergé a charge d'âmes²⁸⁵ », *L'Électeur* affirme que « nous sommes chargés, nous journalistes, d'instruire le public sur ses devoirs de citoyens, par le récit impartial et juste des événements qui se déroulent chaque jour. Si le clergé voit dans quelque théâtre un danger, nous attendons qu'il nous le dise pour l'assister à donner le signal d'alarme²⁸⁶ ». Selon ces propos, le journal libéral donne au clergé l'autorité de dicter la conduite morale et la presse doit l'assister dans cette démarche. Enfin, le rôle de la presse est aussi de « défendre l'Église et le clergé contre ses détracteurs et ses ennemis²⁸⁷ ». On voit donc difficilement comment *L'Électeur*, à la lumière de ce qui précède, pourrait être considéré comme anticlérical.

²⁸³ *L'Électeur*, « Notre attitude à l'égard du clergé », 9 novembre 1893, p. 1.

²⁸⁴ *L'Électeur*, « À bout d'arguments », 7 mai 1894, p. 1.

²⁸⁵ *Idem*.

²⁸⁶ *Idem*.

²⁸⁷ *Idem*.

Nous avons démontré dans cette sous-partie qu'il existe une constante dans le rapport que *L'Électeur* entretient avec le clergé catholique tout au long de son existence, entre 1880 et 1896. À la lumière des articles qui traitent de questions religieuses, nous pouvons avancer que l'organe libéral de Québec est loin d'être anticlérical ou encore hostile au clergé catholique comme on aurait pu le croire de prime abord. En effet, *L'Électeur* est toujours sur la défensive face aux accusations de la presse conservatrice, il se porte à la défense du clergé dès qu'il en a l'occasion et se permet même de critiquer quelques curés qui, selon lui, ne fournissent pas une interprétation adéquate de la religion. La feuille libérale se réfère ainsi en tout temps aux enseignements et aux doctrines de la papauté, particulièrement en ce qui a trait aux élections et à l'influence indue : le journal rappelle constamment que conservateurs et libéraux sont sur le même pied d'égalité au point de vue de la religion, décret du pape à l'appui. *L'Électeur* est donc intransigeant avec les journaux conservateurs qui cherchent à se servir de la religion à leurs fins en période électorale. Toutefois, nous tenterons de comprendre, dans la dernière partie du présent chapitre, comment *L'Électeur* a pu se retrouver sous le couperet d'une condamnation du clergé malgré ce que nous venons d'avancer précédemment. Sa conception de l'éducation, autre enjeu qui le distingue des libéraux radicaux, nous aidera aussi à mieux cerner son libéralisme modéré. Ensuite, à la lumière de ces deux thèmes, soit la religion et l'éducation, nous serons à même de pouvoir remettre les événements de la fin de l'année 1896 dans leur contexte.

3.2 Un journal libéral qui encourage l'éducation religieuse

« Nous n'avons pas besoin d'insister ici sur la nécessité de donner aux enfants l'éducation et l'instruction. Cette obligation est clairement imposée par la loi divine, et même par nos lois civiles. Notre code oblige les parents "à nourrir, entretenir et élever leurs enfants." C'est une obligation qu'ils contractent par le fait même du mariage. Du reste quand même la loi serait muette sur ce sujet, la raison, le bon sens, le sentiment naturel imposeraient lui-même ce devoir. »
[*L'Électeur*, « Nos écoles. Considérations générales », 4 septembre 1890, p. 1.]

L'éducation, en cette fin de XIX^e siècle, est parfois source de désaccord entre les deux principales écoles libérales du Québec. Avant la Confédération, l'historien Jean-Pierre Charland indique que la mise en place du réseau scolaire québécois constitue un acte de foi libéral malgré une forme de centralisation par l'État²⁸⁸. Ainsi, nonobstant la théorie libérale de l'absence de l'État dans les affaires sociales, l'intervention de celui-ci au Québec en ce qui a trait à l'éducation aurait été faite dans le but de répandre les idéaux libéraux par l'instruction publique. Jean-Baptiste Meilleur, surintendant de l'éducation au Bas-Canada, prônait alors l'obligation pour les parents de financer l'éducation de leurs enfants dans le but de créer les conditions propices à la mise en place d'un régime de type libéral au Québec, que le gouvernement au pouvoir soit conservateur ou libéral. Une série de lois dans les années 1840 reflétait ces idées de financement par les parents et de réglementation de l'éducation par l'État. De cette manière, pour Meilleur, l'éducation allait enrayer la misère et donner les moyens aux individus de poursuivre leur recherche du bonheur par la jouissance des biens matériels et du progrès²⁸⁹.

En 1867, le pacte confédératif reconnaît l'éducation comme étant une compétence provinciale. Dès lors, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, ancien surintendant de l'éducation au Bas-Canada, devient premier ministre du Québec et redonne vie en 1868 au Ministère de l'Instruction publique même si l'Église catholique assure la gestion des différents établissements d'enseignement.

²⁸⁸ Jean-Pierre Charland, « Le réseau d'enseignement public bas-canadien, 1841-1867 : Une institution de l'État libéral », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, Vol. 40, No 4, 1987, p. 512.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 514-519 : « L'effort centralisateur du Bas-Canada pouvait cependant obéir à une préoccupation libérale : pour faire passer chez la population ces valeurs libérales, peut-être fallait-il écorcher un peu le libéralisme. [...] le système scolaire était présenté comme un instrument de l'État pour assurer la libre-jouissance de la propriété par les individus ».

L'année suivante, Chauveau modifie la composition du Conseil de l'Instruction publique dans le but de créer deux comités confessionnels, l'un catholique, l'autre protestant, totalement indépendants l'un de l'autre. Ces comités sont composés de membres du clergé et de laïques²⁹⁰.

Le Ministère de l'Instruction publique est cependant supprimé en 1875 sous le gouvernement conservateur de Charles Boucher De Boucherville dans le but d'éloigner l'éducation de la politique et d'en remettre la direction aux évêques. Ainsi, jusqu'à la fin du siècle, toute intervention de l'État dans le domaine de l'éducation est mal reçue par les membres du clergé. Par contre, l'État se réserve le droit de nommer le surintendant ainsi que les fonctionnaires du Département de l'Instruction publique, qui remplace alors le ministère, et aussi les représentants laïques du Conseil. De plus, les règlements adoptés par le Conseil doivent être soumis au lieutenant-gouverneur en conseil tandis que l'Assemblée législative maintient son autorité sur les fonds réservés à l'instruction publique²⁹¹. Toutefois, la prépondérance de l'Église catholique dans l'éducation est incontestable puisque les membres du clergé occupent, notamment dans l'enseignement primaire, environ 75 % des postes d'enseignants en 1887-1888 et 82 % en 1896-1897²⁹². Cette cléricisation de l'enseignement permet au clergé d'exercer un encadrement efficace de la population.

Cependant, plusieurs libéraux font de la réforme de l'éducation leur cheval de bataille tout au long des décennies 1880 et 1890. Parmi eux, certains, à l'instar des Rouges des décades précédentes, refusent à des degrés divers le caractère confessionnel de l'éducation et revendiquent une instruction davantage laïque, puis gratuite et obligatoire. Un certain nombre de libéraux sont inspirés par le modèle français de la Troisième République de Jules Ferry qui, en 1882, fait adopter une série de lois rendant l'école primaire obligatoire pour les enfants de moins de 13 ans, alors que l'instruction devient gratuite et non confessionnelle²⁹³. Pour un progressiste comme Godfroy Langlois, la position de pouvoir du clergé au Québec est tributaire du fait que les hommes politiques des deux partis l'appuient et que la population accuse un retard au point de

²⁹⁰ Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 242.

²⁹¹ Ruby Heap, « Libéralisme et éducation au Québec à la fin du 19^e et au début du 20^e siècles », dans Yvan Lamonde, dir., *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*, Montréal, Fides, 1995, p. 103.

²⁹² Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 248.

²⁹³ Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 34.

vue de l'instruction. La solution pour lui est donc la prise en charge de l'éducation par l'État pour une instruction universelle et obligatoire²⁹⁴. Au cours des années 1890, Langlois et d'autres libéraux radicaux ou progressistes, la plupart rassemblés autour du journal *La Patrie*, intensifient leur campagne pour une réforme de l'éducation. Ils demandent, entre autres, un nouveau ministère de l'Instruction publique, l'uniformité des manuels scolaires, de meilleures conditions de travail pour les enseignants, des brevets d'enseignement obligatoires pour les enseignants religieux ainsi que le développement de l'enseignement agricole, technique et commercial²⁹⁵.

Les libéraux modérés, pour leur part, bien que préoccupés par l'éducation et son développement, semblent souvent vouloir laisser son contrôle à l'Église dans le but de se distancier des radicaux qui demandent une réforme quasi complète de l'éducation et aussi parce que les finances publiques de la province ne parviennent pas à encadrer le réseau scolaire de manière efficace²⁹⁶. C'est ainsi qu'Honoré Mercier, en arrivant au pouvoir en 1887, ne touche pas à la loi scolaire de 1875 alors qu'il s'y était farouchement opposé lorsqu'il était dans l'Opposition. Pour lui, l'éducation constitue tout de même un instrument de progrès de la croissance économique et de la richesse matérielle. Durant son mandat, jusqu'en 1891, il travaille activement à adapter le réseau scolaire aux nouvelles réalités du monde industriel en multipliant les subventions pour les écoles d'arts et métiers ainsi que par la fondation des écoles du soir, en 1889, destinées aux ouvriers²⁹⁷. Malgré une politique de décentralisation, que l'Église accepte d'ailleurs, Mercier sera vivement attaqué par les ultramontains qui l'accusent d'accroître la mainmise de l'État sur l'éducation²⁹⁸.

Pour *L'Électeur*, l'éducation, religieuse ou laïque, est indispensable au progrès du pays. Avant d'aborder la question de l'attitude du journal libéral face au caractère confessionnel du système d'instruction de la province, nous établirons d'abord sa conception de l'éducation et de l'importance de celle-ci pour l'avenir de la population. En 1890, *L'Électeur* présente un dossier de plusieurs numéros à ce propos. Ces articles sont très éloquents quant à la position du journal sur l'éducation en général. On y retrouve d'abord une vision très « libérale » de l'éducation

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 55.

²⁹⁵ Ruby Heap, *op. cit.*, p. 108.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 104.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 106.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 107.

puisqu'elle permet aux pays de « s'avancer non seulement dans la voie du progrès intellectuel proprement dit, mais vers ce bien-être matériel, cette puissance et cette prépondérance qui caractérisent de nos jours les nations chez lesquelles l'instruction et l'éducation ont été le plus en honneur²⁹⁹ ». De fait, pour *L'Électeur*, le progrès du peuple est intimement lié à la qualité des écoles et au système d'instruction public. D'abord, l'éducation puisée au sein de la famille « forme le caractère et fixe la conduite de l'enfant³⁰⁰ » alors que les écoles « règlent pour plus tard la vie du citoyen et influent directement sur la manière dont il agira lorsqu'il sera appelé à faire partie du corps social³⁰¹ ».

Dans la suite du dossier, *L'Électeur* dénonce la mauvaise formation ainsi que les piètres conditions de travail des institutrices et instituteurs qui sont chargés de l'éducation primaire³⁰². Le problème, d'après le journal libéral, c'est le manque d'outils de vulgarisation pour l'institutrice. En effet, les personnes chargées de l'enseignement se doivent d'être imaginatives et travailler à capter l'attention des élèves. Enfin, leur méthode pédagogique devrait se baser davantage sur le raisonnement que sur la charge de mémoire³⁰³. Déjà en 1881, alors que le Parti libéral était dans l'Opposition au Québec, le journal avait critiqué le système d'éducation de la province. L'éducation primaire est un élément, selon lui, qu'il faut d'abord corriger car tant de choses dépendent de la qualité de ce niveau d'instruction. Dans cet article du 4 août 1881, il avait mentionné en outre la grande responsabilité des institutrices :

Les institutrices qui sont chargées de l'enseignement de la jeunesse, dans nos campagnes, sont généralement peu qualifiées pour remplir ces fonctions si importantes, et du succès desquelles dépend surtout la prospérité de notre province. [...] À qui la faute? Nous n'avons qu'un seul département de l'instruction publique et un seul surintendant de l'éducation. [...] Le régime de la terreur règne dans cette école [Ste-Julie]. Les punitions corporelles y sont en grande vogue, même pour les plus jeunes enfants³⁰⁴.

²⁹⁹ *L'Électeur*, « Nos écoles (I). Considérations générales », 4 septembre 1890, p. 1.

³⁰⁰ *Idem.*

³⁰¹ *Idem.*

³⁰² *L'Électeur*, « Nos écoles (II). Considérations générales », 5 septembre 1890, p. 1.

³⁰³ *L'Électeur*, « Nos écoles (II). Considérations générales (suite) », 6 septembre 1890, p. 1.

³⁰⁴ *L'Électeur*, « Éducation élémentaire », 4 août 1881, p. 1.

L'Électeur avait alors pointé du doigt la faible formation des enseignants et l'architecture administrative inadéquate du système d'éducation de la province. Il avait dénoncé aussi la culture de collusion qui existait dans les petites localités pour ce qui est de l'embauche des enseignants : « [...] l'on acceptera pour l'enseignement toutes les personnes qui auront l'avantage de plaire à M. le curé et à M. l'inspecteur, quelles que soient leurs qualifications³⁰⁵ ». Mais il y avait pire alors, selon la feuille libérale, le taux d'analphabétisme des Canadiens français est supérieur à celui des anglophones de la province. « Notre race est certainement aussi intelligente que la race anglaise³⁰⁶ », clamait-t-il en s'inquiétant pour l'avenir de la province. « Avec ce système d'abrutissement, nous serons toujours en arrière de notre siècle; notre population sera toujours ignorante; il n'y aura jamais d'opinion publique, jamais de progrès³⁰⁷ ».

L'éducation est donc primordiale pour l'avenir et le progrès du peuple. Comme le mentionne l'historien Jean-Pierre Charland en parlant du surintendant Meilleur, « l'instruction permettrait d'enrayer la misère, la pauvreté, car le savoir rendrait chacun plus apte à se débrouiller, à poursuivre ce « bonheur », à chercher son intérêt. Elle concrétiserait cette liberté d'entreprendre en donnant aux personnes les moyens intellectuels de le faire [...] »³⁰⁸. Mais comment *L'Électeur*, en tant que journal libéral, compose-t-il avec un système d'éducation confessionnel catholique? La première trace de la question se situe en novembre 1881 lorsque Joseph-Adolphe Chapleau, alors premier ministre du Québec, affirme que les libéraux cherchent à remettre l'éducation aux mains des autorités civiles au détriment de l'Église catholique. Le journal libéral est indigné par ces propos et rétorque dans cet article du 9 novembre :

Nous devons protester contre une fausse assertion de M. Chapleau. Après avoir dit que peu de questions séparent aujourd'hui les conservateurs et les libéraux, il ajoute que l'éducation en est une. « Les libéraux », dit-il, « voudraient en remettre la direction absolue entre les mains des autorités civiles ». Ceci est tout simplement une fausseté. [...] Non, M. Chapleau, ce n'est pas le parti libéral qui a voulu mettre la direction de l'éducation entièrement entre les mains des laïcs, c'est votre parti, c'est vous-même³⁰⁹.

³⁰⁵ *L'Électeur*, « Éducation élémentaire (suite) », 5 août 1881, p. 1.

³⁰⁶ *L'Électeur*, *op. cit.*, 4 août 1881, p. 1.

³⁰⁷ *L'Électeur*, *op. cit.*, 5 août 1881, p. 1.

³⁰⁸ Jean-Pierre Charland, *op. cit.*, p. 515.

³⁰⁹ *L'Électeur*, « Le discours de M. Chapleau à Ste-Thérèse », 9 novembre 1881, p. 1.

L'Électeur se défend donc de vouloir retirer à l'enseignement son caractère religieux et poursuit en accusant le gouvernement conservateur du Québec de tenter de faire voter une loi qui ferait en sorte que les institutions d'enseignement devraient subir la visite d'un inspecteur laïc : par ailleurs, cette loi à venir défendrait à ces mêmes institutions d'engager un instituteur si son certificat était révoqué. En bref, le journal accuse l'administration Chapleau de s'ingérer dans le système d'éducation car il appartient au clergé de le régler, selon *L'Électeur*. Quelques années plus tard, le journal accuse aussi le gouvernement conservateur de John Jones Ross de ne pas tenir compte de l'opinion de la majorité des évêques de la province dans son intention de réformer les écoles normales³¹⁰. *L'Électeur* affirme que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique s'était prononcé en faveur de ces écoles. Le journal rappelle ces faits dans cet article du 3 juin 1884 :

Il y a certainement des réformes à opérer dans le système des écoles normales; mais ce n'est pas en faisant main basse sur ces excellentes institutions qu'on les réformera. Et puis ne le trouve-t-on pas bien bon, le premier ministre, lorsqu'il propose sérieusement d'exiger des élèves qui voudront entrer à l'école normale un diplôme d'instituteur ou d'institutrice? Mais pourquoi entreraient-ils à l'école normale s'ils ont leur diplôme? Et puis, que leur apprendra-t-on de plus, puisque l'enseignement littéraire et scientifique sera banni de l'école normale d'après le projet du premier ministre? [...] Nous avons seulement cherché à montrer, à la faveur des documents officiels, que la politique ministérielle, sur la question des écoles normales, est en désaccord avec l'opinion de la presque totalité [des] évêques³¹¹.

En 1891, *L'Électeur* aborde directement la question confessionnelle dans l'éducation. Alors qu'il indique que la religion a tout à fait sa place dans l'instruction publique, il y a aussi une question de droit des minorités et des différents groupes qu'il faut respecter :

Dans d'autres pays, lorsqu'on discute ce sujet, on est obligé d'aborder et de traiter cette question si délicate de la religion qui, à l'époque actuelle, prime toutes les autres et constitue la source principale des difficultés contre lesquelles viennent se heurter les différents partis. Ici, heureusement, nous n'avons aucunement à entrer sur ce terrain dangereux. Les écoles sans Dieu n'existent pas parmi nous. Grâce aux lois sages et libérales qui régissent la matière, chaque croyance voit aux libertés assurées et ses droits respectés. La religion a sa légitime et large place dans l'enseignement, et loin d'y être entravée par l'État, elle reçoit de la part de ce dernier toute l'assistance et le bon vouloir possible³¹².

³¹⁰ Institutions d'enseignement pour la formation professionnelle des institutrices et instituteurs en vue de l'obtention d'un brevet d'enseignement. Voir Paul-André Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 247-249.

³¹¹ *L'Électeur*, « Le gouvernement Ross et les écoles normales », 3 juin 1884, p. 1.

³¹² *Idem*.

Toutefois, dans les articles répertoriés, *L'Électeur* ne donne pas souvent sa position sur le caractère confessionnel de l'éducation en général, même si les extraits précédents sont plutôt éloquents sur sa position. Ses arguments portent davantage sur la question de l'autorité du clergé dans l'administration du système d'éducation et sur les ingérences des conservateurs. Cependant, lors de la mise en place du gouvernement Mercier et du Parti national en 1887, c'est au tour des conservateurs d'accuser le gouvernement d'ingérence de l'État dans l'éducation. À la suite de l'auto-nomination de Mercier au Conseil de l'Instruction publique, la même année, la presse conservatrice est dans tous ses états et clame le début de la mainmise de l'éducation par le nouvel État libéral. *L'Électeur* tente alors de calmer les détracteurs de Mercier en reproduisant, le 7 octobre, une partie du discours du premier ministre devant le Conseil de l'Instruction publique :

Que cette instruction que nous offrons à nos enfants soit donc comme une nourriture saine et abondante; que cette instruction soit morale et chrétienne; et pour obtenir ce résultat désirable ne craignons pas d'accepter avec déférence et respect, mais sans abdication de nos droits, les avis sages et prudents des hommes distingués qui, dans le conseil de l'instruction publique, peuvent nous aider à remplir auprès de nos enfants la mission si difficile, mais si noble, d'en faire de bons citoyens et de bons chrétiens³¹³.

« Sont-ce là les paroles d'un homme que le clergé a raison de débouter, en matière d'instruction publique³¹⁴ » demande *L'Électeur*? En citant ainsi Mercier, le journal libéral fournit un élément important de sa position sur l'éducation : elle doit être de qualité, mais chrétienne. De plus, ce n'est pas la première ni la dernière fois que le journal de Québec défend Honoré Mercier lorsqu'il est soupçonné d'anticléricalisme. Sur ce point, le chef du Parti national est irréprochable, selon lui :

Le fait est que l'hon. M. Mercier est le premier de nos hommes politiques qui aient déclaré en Chambre, depuis la confédération, qu'il faut respecter la volonté des évêques. Et il parlait franchement et sincèrement quand il a fait cette déclaration. Du reste, qui ne sait que le premier ministre a toujours combattu les libéraux de France et n'a jamais manqué de les dénoncer quand l'occasion s'en est présentée? C'est même cela qui lui a valu pendant plusieurs années les mauvaises grâces, presque l'animosité de la fraction avancée de l'ancien parti libéral. Il en a souffert considérablement³¹⁵.

³¹³ *L'Électeur*, « La nomination de l'hon. M. Mercier au conseil de l'Instruction publique », 7 octobre 1887, p. 1.

³¹⁴ *Idem*

³¹⁵ *Idem*.

Une très grande tolérance caractérise aussi la position de *L'Électeur* en ce qui a trait à l'éducation religieuse autre que catholique. Dans le cas de l'éducation protestante, il va même plus loin en qualifiant de « plus pratique » les programmes universitaires protestants puisqu'ils intègrent des disciplines d'application concrètes pour le marché du travail. Toutefois, il insiste sur le droit de chaque dénomination religieuse de gérer l'éducation comme elle l'entend. Dans un cas comme dans l'autre, *L'Électeur* reconnaît une fois de plus l'autorité religieuse pour ce qui est de l'administration des différents systèmes d'éducation. Ainsi, en 1890, *L'Électeur* se porte à la défense de la minorité anglophone de la province lorsqu'est présenté un projet de loi visant à mettre sur le même pied d'égalité les universités catholiques et protestantes du Québec. Une partie de la presse, particulièrement les journaux conservateurs et ultramontains, clame que les universités catholiques devraient conserver leur statut de supériorité puisque, contrairement aux universités protestantes, l'on y enseigne les langues mortes (latin, grec)³¹⁶. Avec les risques d'être accusé de radicalisme, le journal libéral prête alors sa voix aux anglophones afin de défendre leur position sur l'éducation supérieure :

À leur tour, nos compatriotes anglais répliquent avec raison: Si c'est votre opinion que l'enseignement catholique est supérieur parce qu'il embrasse les langues mortes, ce n'est pas la nôtre. Nous croyons, nous, avoir accompli un progrès dans l'éducation de la jeunesse en remplaçant l'enseignement des langues mortes par un programme plus pratique comprenant le génie civil, l'architecture, la comptabilité, etc. De quel droit, dans une province où chaque dénomination religieuse a le contrôle absolu de l'éducation des siens, pouvez-vous venir ainsi vous porter juges de notre système d'éducation et nous mettre ainsi dans l'alternative, quand il s'agit de permettre à nos enfants d'entrer dans la profession légale, ou d'envoyer les jeunes protestants, aux écoles catholiques ou bien de révolutionner nos programmes d'étude?³¹⁷

L'Électeur supplie ensuite le Conseil législatif de ne pas étouffer cette « demande si légitime de la minorité anglaise³¹⁸ ». La même année, le gouvernement Mercier subit les foudres de la presse conservatrice en raison d'un don de 10 000 \$ de la législature du Québec pour appuyer la construction de l'Université de Toronto. Les journaux bleus qualifient l'institution protestante d'Ontario de foyer d'irréligion, ce à quoi *L'Électeur* répond qu'au contraire l'Université de

³¹⁶ *L'Électeur*, « La question universitaire au Conseil législatif », 4 février 1890, p. 1.

³¹⁷ *Idem.*

³¹⁸ *Idem.*

Toronto et ses programmes d'enseignement sont approuvés par les institutions catholiques de la province d'Ontario. On la compare même à l'Université Laval :

En effet, loin d'être un foyer d'irréligion, l'université de Toronto joue dans la province protestante d'Ontario le rôle de foyer lumineux que joue l'Université Laval dans la province catholique de Québec. Seulement, les catholiques n'étant pas en nombre dans Ontario pour soutenir une université à eux en propre, cette puissante institution sert à compléter l'éducation de la jeunesse de l'une ou l'autre confession religieuse. Le programme des études offre si peu d'inconvénients au point de vue religieux qu'il a l'approbation des plus hautes autorités catholiques de la province, sous le contrôle desquelles elle est placée pour ce qui concerne les droits particuliers de l'enseignement catholique³¹⁹.

Quelques années plus tard, *L'Électeur* montre qu'il est préoccupé par le caractère pratique de l'éducation en général. Selon lui, les collèges classiques, de confession catholique, sont hermétiques et sont quelque peu déconnectés de la réalité du travail dans la société. Ces institutions, destinées à former les membres des professions libérales, sont aussi l'objet de nombreuses critiques en cette fin de siècle. Plusieurs libéraux, modérés et radicaux, demandent en effet une éducation plus pratique et une diminution des collèges classiques qui encombrant le marché du travail³²⁰. Toutefois, le journal n'est pas contre ce type d'enseignement, mais il exprime des réticences à l'exclusivité de l'enseignement classique et des langues mortes. En effet, l'enseignement devrait comprendre des disciplines comme l'anglais, l'arithmétique, l'histoire et la géographie, choses de plus en plus nécessaires pour fonctionner adéquatement en société³²¹. Cette position rejoint ainsi les revendications des libéraux radicaux qui demandent eux aussi une réforme pratique de l'éducation. Dans un autre article, le 9 novembre 1893, *L'Électeur* va plus loin en affirmant que les collèges classiques sont trop nombreux et que l'on devrait opérer une réforme afin qu'ils soient adaptés aux réalités du monde moderne :

Nous croyons que, dans l'état actuel de notre société, il serait urgent de diminuer le nombre de nos collèges classiques afin de concentrer toutes nos forces sur un petit nombre et de pouvoir perfectionner ainsi notre système d'enseignement supérieur. Nous considérons que dans un pays comme le nôtre - où la masse du peuple est pauvre - où les professions sont encombrées - nous devrions pousser la jeune génération vers des carrières plus adaptées au développement de notre pays et lui fournir pour cela l'éducation simple, peu coûteuse et pratique qui est nécessaire pour

³¹⁹ *L'Électeur*, « Qu'est-ce que c'est que l'Université de Toronto? », 4 mars 1890, p. 1.

³²⁰ Yvan Lamonde, *op. cit.*, *Histoire sociale des idées au Québec (1760-1896)*, p. 443.

³²¹ *L'Électeur*, « Lettre de Mgr Paquet », 6 septembre 1893, p. 1.

les situations plus nombreuses et plus rémunératrices qui s'offrent dans le monde. Nous croyons qu'un jeune homme, qui, de nos jours, ne connaît pas l'anglais, est sur un pied d'infériorité et est réduit le plus souvent à végéter³²².

Cependant, ces critiques, si semblables à celles des libéraux radicaux concernant les collèges classiques, ne permettent pas de juger les deux écoles de pensée libérales en harmonie idéologique : jamais *L'Électeur* ne conteste l'autorité de l'Église sur l'éducation comme il ne remet pas en question le caractère religieux de l'enseignement. Il est clair, toutefois, que modérés et radicaux accordent une grande importance à l'éducation en général, sans quoi un État libéral ne pourrait exister. Mais les libéraux radicaux demandent l'abolition du caractère religieux de l'instruction publique alors que les modérés, en l'occurrence le journal *L'Électeur*, ne semblent par formuler de telles demandes.

En effet, *L'Électeur* est loin de critiquer l'éducation religieuse, bien au contraire. Pour le journal libéral, la religion détient une place de choix et l'autorité de l'Église en enseignement est reconnue sans hésitation. Les récriminations de *L'Électeur* portent davantage, comme on l'a vu, sur les questions relatives à la qualité du système d'éducation de la province. En particulier, c'est le cas des institutrices et des instituteurs qui sont mal formés et ont de mauvaises conditions de travail. Aussi, les matières enseignées dans les collèges classiques sont dépassées et ne conviennent plus aux réalités modernes du travail et de la société.

L'Électeur recommande ainsi une éducation davantage pratique afin de mieux préparer la jeunesse aux défis qui l'attendront plus tard lorsqu'elle aura à jouer un rôle actif dans la collectivité. De la qualité de l'instruction dépend l'avenir et le progrès tant intellectuel que matériel de la nation. Mais cela implique aussi que l'éducation, en plus de produire de bons citoyens, doit produire de bons chrétiens. Cela donne tout son sens à la légitimité de l'éducation religieuse pour lui. On peut donc affirmer que le libéralisme de *L'Électeur* se distingue de celui des libéraux radicaux, lequel tend à rendre l'éducation laïque et civile, et aux mains de l'État. Cela confirme aussi partiellement notre conclusion à l'effet que *L'Électeur* est un journal libéral modéré. Jamais il ne remet en question le caractère confessionnel de l'éducation au Québec ou

³²² *L'Électeur*, « Notre attitude à l'égard du clergé », 9 novembre 1893, p. 1.

ailleurs dans les articles répertoriés. Il va même plus loin dans certains articles où il semble encourager une éducation morale et chrétienne.

En somme, *L'Électeur* rejoint les libéraux progressistes dans la valorisation de l'éducation puis dans ses critiques sur la qualité de l'instruction et sur les conditions de travail des institutrices et instituteurs. L'éducation est, selon lui, la garantie de progrès matériel et intellectuel du peuple et, sans elle, le Québec sera toujours en arrière de son siècle, rappelle-t-il. On peut particulièrement sentir ses récriminations lorsqu'il traite des collèges classiques : l'étude des langues mortes (grec, latin) plutôt que des disciplines comme les mathématiques, la géographie et l'anglais prépare mal la jeunesse au monde moderne. Il vante, par ailleurs, les actions d'Honoré Mercier qui cherche, selon le journal, à améliorer le système d'instruction sans toucher à son caractère confessionnel. Il ne remet pas non plus en question l'autorité de l'Église dans ce domaine. En bon libéral, *L'Électeur* rappelle que l'éducation religieuse est un droit et, surtout, une garantie pour l'avenir.

3.3 *L'Électeur*, un journal radical?

Maintenant, que devons-nous penser de la mise à l'index de *L'Électeur* à la toute fin de la période à l'étude? *L'Électeur* a été condamné officiellement le 22 décembre 1896 par une lettre pastorale, mettant ainsi fin à son existence cinq jours plus tard. Il paraîtra cependant le lendemain, 28 décembre, sous le nom du journal *Le Soleil*, toujours sous l'égide d'Ernest Pacaud en tant qu'organe du Parti libéral. Cet événement, lié au fait que le journal a publié par tranches le pamphlet jugé anticlérical de Laurent-Olivier David *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre* au mois de septembre précédent, suffit-il à expliquer sa disparition? Est-ce que cette mise à l'index fait de *L'Électeur* un journal libéral radical comme *La Patrie* par exemple³²³?

Au cours du présent mémoire, nous avons plus d'une fois remarqué des différences entre le libéralisme du journal *L'Électeur* et celui des libéraux radicaux. D'abord, le fait que le journal se rapporte à l'influence des libéraux modérés en rejetant l'héritage du libéralisme révolutionnaire

³²³ En effet, l'anticléricalisme imprévisible du rédacteur et directeur Honoré Beaugrand ainsi que la nomination du radical Godfroy Langlois au poste de directeur de *La Patrie* en 1895 amènent Laurier et Marchand à dissocier le Parti libéral de ce journal. Voir Patrice Dutil, *op. cit.*, p. 58-59.

français constitue une différence flagrante. Nous avons constaté aussi que modérés et radicaux n'ont pas la même vision de la démocratie, les radicaux réclamant un suffrage davantage étendu alors que *L'Électeur* prône un électorat plus restrictif, le droit de vote devant être réservé aux propriétaires, aux hommes « libres et intelligents ». Dans le deuxième chapitre, à travers les thèmes de propriété et liberté de commerce, il a été avancé que *L'Électeur* ne revendique pas de mesures sociales de la part de l'État alors que les radicaux souhaitent voir son rôle accru afin d'assister les classes les plus pauvres de la société. Enfin, il est indéniable que le journal libéral respecte l'autorité de l'Église catholique et encourage l'éducation religieuse alors que l'anticléricalisme des radicaux, qui se manifeste principalement par une revendication haute et forte de la séparation des sphères religieuses et étatiques ainsi que par l'éducation laïque et obligatoire, s'en éloigne nettement.

Pourtant, certains historiens et politicologues ont, dans les quelques études qui font référence partiellement à *L'Électeur* ou à la presse politique du XIX^e siècle en général, attribué cette étiquette radicale au journal libéral de Québec. En fait, nous n'avons pas repéré d'études approfondies sur le journal, mais plutôt des passages sur son compte qui traitent des libéraux radicaux ou encore des actions répressives du clergé catholique sur la presse libérale. Ainsi, l'historien Patrice Dutil parle du journal de Québec en disant que « *L'Électeur* d'Ernest Pacaud adopte aussi un style radical et commence à imiter *La Patrie*. Le 22 décembre 1896, *L'Électeur* est même mis à l'index par l'archevêque de Québec »³²⁴. L'historien Yvan Lamonde, pour sa part, dans un article intitulé « Le libéralisme et le passage dans le XX^e siècle », paru dans *Combats libéraux au tournant du XX^e siècle*, plus précisément à l'intérieur d'une sous-partie qui porte sur « le destin des formes anciennes du libéralisme radical après 1877 », mentionne *L'Électeur* dans une série d'exemples de publications libérales condamnées par l'Église catholique³²⁵. Enfin, Jean De Bonville, dans un article portant sur la presse dans le discours des évêques québécois de 1764 à 1914, dresse la liste de « douze journaux rouges ou libéraux [qui] sont l'objet de mises en garde ou de condamnations officielles de la part d'un ou de plusieurs évêques »³²⁶. *L'Électeur* fait ainsi partie de ceux-là. Ces trois exemples ont en commun de

³²⁴ *Ibid.*, p. 63.

³²⁵ Yvan Lamonde, *op. cit.*, p. 16.

³²⁶ Jean de Bonville, *op. cit.*, p. 209.

simplement mentionner *L'Électeur* pour sa condamnation, sans les nuances nécessaires à la compréhension de son libéralisme.

Tentons donc de comprendre ce qui a pu se produire cette année-là. D'abord, il convient de s'attarder au texte de la lettre pastorale qui condamne le journal *L'Électeur*. Cette lettre est rédigée par Mgr Louis-Nazaire Bégin, coadjuteur de l'archevêque de Québec Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau. Elle est cependant émise par les « archevêques et évêques de la province ecclésiastique de Québec au sujet du journal *L'Électeur* » :

Les évêques catholiques préposés par Jésus-Christ lui-même à la garde des saines doctrines et de la morale chrétienne, n'ont pas seulement le droit, mais aussi le devoir de prémunir les fidèles contre toute publication dangereuse et d'interdire même la lecture des journaux qu'ils jugent dommageables aux intérêts de la foi et de l'Église. C'est pourquoi Nous venons aujourd'hui dénoncer publiquement aux fidèles confiés à notre charge pastorale, le journal *L'Électeur* publié à Québec, dont les idées malsaines et les articles perfides, surtout depuis quelque temps, constituent un vrai péril religieux et social³²⁷.

Il est intéressant de remarquer dans ce cours texte la mention à l'effet que les « idées malsaines et les articles perfides » dont est coupable *L'Électeur* le sont « surtout depuis quelque temps ». Cela soutient notre perception à l'effet que le quotidien libéral a su maintenir une ligne de conduite modérée pour la grande majorité de la période à l'étude mais que des événements en 1896 l'ont amené à maintenir plus difficilement son langage. Dire simplement que le journal est radical en raison de la condamnation du clergé en décembre 1896 est une conclusion quelque peu hâtive, car si l'on compare l'année 1896 au reste du corpus des articles parus dans les décennies 1880 et 1890, nous pouvons difficilement qualifier *L'Électeur* de radical. Élaborons quelque peu.

D'abord, Jean De Bonville soutient que la condamnation de *L'Électeur* prend sa source dans la politique fédérale concernant le dossier des écoles séparées du Manitoba. Nous le savons, le journal a publié certains articles après juin 1893 de la plume du député libéral Israël Tarte concernant cette affaire et ces textes étaient plutôt agressifs à l'endroit de Mgr Taché de St-Boniface, la plupart du temps pour dénoncer l'attitude naïve de l'évêque manitobain face aux ministres conservateurs. Toutefois, l'épiscopat québécois soutient, contre Laurier qui cherche,

³²⁷ Lettre publiée dans Louis-Guy Lemieux, *op. cit.*, p. 18.

surtout après juin 1896, le compromis avec le gouvernement manitobain, la position du clergé de St-Boniface³²⁸. On reproche aussi à *L'Électeur*, d'après l'analyse de Jean De Bonville, des « articles très répréhensibles, dans lesquels il battait en brèche l'autorité et les droits des évêques dans les questions d'éducation. Une avalanche de lettres provenant des évêques du Québec enjoignent à Mgr Bégin [...] de condamner la feuille libérale. Plusieurs autres titres subissent les foudres épiscopales pour des motifs semblables »³²⁹. Voyons quelques-uns de ces articles.

Déjà au début de l'année 1896, l'affaire des écoles séparées du Manitoba, à travers le projet de loi réparatrice du gouvernement conservateur, influence la vie politique au Québec. Le Parti libéral de Laurier, quant à lui, n'encense pas le projet de loi fédéral visant à créer un nouveau système d'écoles séparées. Dans une élection partielle dans le comté de Charlevoix, en janvier, les curés reçoivent une circulaire émanant du haut clergé du Québec les enjoignant à ne donner leurs votes qu'au candidat qui sera en faveur dudit projet de loi. Suite à l'élection du candidat libéral, *L'Électeur* écrit, le 28 janvier, que « le candidat libéral [est] élu [...] sur l'argent, le whisky, les orangistes et les curés » et qu'il n'y a « pas de puissance au monde, aujourd'hui, capable d'empêcher M. Laurier d'arriver au pouvoir³³⁰ ». La presse conservatrice traite alors les libéraux modérés, à travers *L'Électeur*, d'hypocrites et de radicaux³³¹.

Le journal libéral continue alors de plus belle ses attaques envers le clergé. Alors qu'il passe le reste du mois de janvier à provoquer Mgr Michel-Thomas Labrecque, rédacteur de la circulaire citée plus haut, ainsi que le clergé de Charlevoix, il publie un article le 12 février dans lequel il dénonce l'intervention épiscopale dans la question scolaire³³². S'ensuit un débat passionné à travers les colonnes du journal libéral. L'archevêché de Québec, pourtant considéré comme étant assez proche des libéraux, mandate alors l'abbé Louis-Adolphe Paquet de réfuter la thèse de *L'Électeur* au sujet du projet de loi réparatrice du gouvernement fédéral au sujet des écoles séparées du Manitoba qui, selon l'organe libéral, garantit les droits de la minorité catholique mais

³²⁸ Jean De Bonville, *op. cit.*, p. 177.

³²⁹ *Idem.*

³³⁰ Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec. Tome 8. Laurier*, Montréal, Fides (2^e édition), 1977, p. 18.

³³¹ *Idem.*

³³² *Ibid.*, p. 22.

ne prévoit pas de subventions à leurs écoles. En mars, le clergé, par voie de mandement, menace *L'Électeur* d'interdit s'il ne change pas de ton à l'égard de l'épiscopat³³³.

Il va sans dire que les élections fédérales de l'été 1896 et ses suites s'annoncent particulièrement intenses et rudes en joutes verbales. Pourtant, au mois de mai, *L'Électeur* appuie le mandement collectif signé par tous les évêques de la province rappelant aux électeurs de voter pour les candidats « qui s'engagent formellement et solennellement à voter au Parlement en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba des droits scolaires qui lui sont reconnus par l'honorable Conseil Privé d'Angleterre ». Le 18 mai, il écrit :

Nous ne pouvons nous défendre de donner expression au sentiment général de satisfaction qu'éprouve la population catholique. Les politiciens intéressés qui, d'avance, se frottaient les mains de joie à la perspective que la moitié de la famille catholique serait blessée dans ses sympathies et ses convictions politiques ont été désappointés. Le malaise et la défiance provoqués par les clameurs des bleus, et l'odieuse exploitation d'une autorité bénie, vont disparaître pour faire place à un respect plus grand [...] pour la hiérarchie qui nous commande tous, conservateurs comme libéraux, dans le domaine spirituel³³⁴.

Toutefois, cette apparence d'harmonie entre le journal et le clergé ne dure pas. Quelques jours plus tard, Mgr Laflèche de Trois-Rivières prononce un sermon dans lequel il accuse un « député canadien-français [...], le chef reconnu d'un grand parti composé de catholiques et de protestants » d'avoir déclaré qu'il ne prendrait pas une position sur une question quelconque du point de vue du catholicisme ou du point de vue du protestantisme, mais bien « pour des motifs qui peuvent s'adresser à la conscience de tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance »³³⁵. Faisant référence implicitement à Wilfrid Laurier et à son opposition au bill réparateur proposé par le gouvernement conservateur pour la question scolaire au Manitoba, voici comment Mgr Laflèche poursuit son sermon :

³³³ *Ibid.*, p. 35.

³³⁴ *Ibid.*, p. 62.

³³⁵ *Ibid.*, p. 63-64.

Voilà l'affirmation du libéralisme condamné par l'Église la plus catégorique qui ait jamais encore été faite à ma connaissance [...]. L'homme qui parle ainsi est un libéral rationaliste. Il formule une doctrine entièrement opposée à la doctrine catholique. C'est dire qu'un catholique n'est pas tenu d'être catholique dans sa vie publique. [...] Voici l'avertissement qu'en conscience je me crois tenu de vous donner : Dans les circonstances, un catholique ne saurait, sous peine de pécher en matière grave, voter pour un chef de parti qui a formulé aussi publiquement une pareille erreur et pour les partisans qui l'appuient dans cette erreur, tant qu'ils n'auront pas désavoué publiquement cette erreur, et pris l'engagement formel de voter pour une loi réparatrice acceptée par les évêques [...]³³⁶.

Suite à ce sermon « politique », *La Patrie* et *L'Électeur* partent en croisade contre l'évêque de Trois-Rivières. Le 27 mai, l'organe libéral de Québec tente de peindre Mgr Laflèche comme un « vieillard isolé » : « Il est bien connu dans les cercles ecclésiastiques que Mgr Laflèche a lutté avec beaucoup d'énergie pour faire adopter par l'épiscopat un mandement hostile au Parti libéral. Tous ses collègues s'y sont positivement objectés. Notre évêque résolut alors de faire parvenir ses vues au public, de quelque façon »³³⁷. Le 1^{er} juin, *L'Électeur* se plaint encore des interventions de Mgr Laflèche de Trois-Rivières dans les débats politiques³³⁸. L'historien Robert Rumilly, auprès de qui nous avons puisé les extraits précédents, livre l'interprétation suivante concernant la situation tendue entre le clergé et le journal *L'Électeur* suite à ces échanges dans la presse :

[...] nous avons déjà remarqué l'influence grandissante de Mgr Laflèche, dans l'épiscopat, depuis la retraite du cardinal Taschereau. À Québec même, une série d'incidents, en particulier la polémique de *L'Électeur* avec l'abbé Louis-Adolphe Paquet, avait modifié l'opinion de plusieurs prêtres de l'archevêché et de l'Université [Laval]. *L'Électeur* et *Le Soir* n'étaient pas justifiés de représenter Mgr Laflèche comme un vieillard isolé. [...] La violence de *L'Électeur* acheva d'indigner les évêques et de leur faire sentir leur solidarité³³⁹.

Cela n'empêche pas *L'Électeur* de poursuivre sa croisade contre Mgr Laflèche. Les 4 et 5 juin, il publie deux articles sur Mgr Laflèche, dont l'un porte comme titre « Trafic honteux de la religion ». *L'Électeur* va même jusqu'à proférer cette menace, le 5 juin : « À ceux qui abusent du sermon de Mgr Laflèche, en s'en servant pour terrifier la conscience des ignorants, nous faisons savoir que nous pourrions bien quelque un de ces jours publier des notes piquantes d'intérêt sur le

³³⁶ *Ibid.*, p. 64.

³³⁷ *Ibid.*, p. 65.

³³⁸ *L'Électeur*, « Le sermon politique de Mgr Laflèche », 1^{er} juin 1896, p. 1.

³³⁹ Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 68-69.

digne évêque de Trois-Rivières »³⁴⁰. Malgré tout, Wilfrid Laurier devient premier ministre du Canada le 23 juin 1896 et fait élire 49 députés libéraux contre 16 conservateurs au Québec. Le mois suivant, le journal libéral répond ceci à *La Vérité*, qui s'est plainte du manque de direction à suivre de la part du clergé durant les élections qui viennent d'avoir lieu : « tout ce qu'il y a à soumettre à Rome, c'est la conduite de ceux qui ont désobéi au décret papal, afin d'éviter la répétition d'écarts aussi regrettables³⁴¹ ». La feuille libérale fait ainsi référence implicitement aux interventions du clergé durant les élections. Il ajoute aussi : « On s'étonne quelque fois de voir des prêtres injustement préjugés contre le Parti libéral. Comment veut-on qu'il en soit autrement, quand le poison leur a été ainsi servi à petites doses, à cœur d'années, par des hommes sans jugement?³⁴² ». L'organe libéral de Québec digère plutôt mal ces interventions du clergé durant les dernières élections. Cette tension durant les élections entre le clergé et le Parti libéral est plutôt bien résumé dans ce passage de *La Patrie* : « On va voir si Laurier est plus fort que les évêques »³⁴³.

Plus tard, soit en septembre 1896, *L'Électeur* publie par tranches le livre de Laurent-Olivier David, *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*, dont une partie substantielle critique les interventions du clergé dans la politique ainsi que dans l'éducation. Mais surtout, David critique lui aussi les interventions de Mgr Laflèche durant les dernières élections fédérales :

D'après Mgr Laflèche, un député, pour être bon catholique, devrait voter pour une loi qu'il croit mauvaise au point de vue national et constitutionnel, du moment qu'un évêque la trouverait bonne. C'est la négation de toute liberté politique, le renversement des principes fondamentaux de la constitution, c'est une hérésie dangereuse pour l'Église et pour l'État. Émettre une pareille doctrine dans un pays comme le nôtre, peuplé en grande majorité d'hommes profondément jaloux de leurs droits politiques, c'était jeter sur notre religion et notre nationalité un discrédit et un ridicule funestes [...] ³⁴⁴.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 68.

³⁴¹ *L'Électeur*, « La direction à suivre », 10 juillet 1896, p. 1.

³⁴² *L'Électeur*, « Une regrettable perfidie », 7 août 1896, p. 1.

³⁴³ Robert Rumilly, *op. cit.*, p. 84.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 106.

Le journal commente ainsi le document, quelques mois plus tard, soit le 9 décembre, en expliquant pourquoi il l'a publié dans ses colonnes :

Peu de livres ont provoqué autant l'attention dans notre Province que celui de M. David sur « Le clergé, sa mission, son œuvre. » Il faut dire aussi que c'était une œuvre hardie. L'auteur qui est un fervent catholique a eu le courage de dire tout haut ce que bien des milliers de catholiques se disent entre eux, c'est-à-dire que rien n'a été plus regrettable pour le bien de la religion et de l'autorité de sa hiérarchie que l'intervention inexplicable de certains dignitaires et prêtres durant les dernières élections. Les remarques de M. David inspirées par les plus purs sentiments de foi et de patriotisme soulevèrent bien des récriminations dans certains quartiers³⁴⁵.

Le journal témoigne donc du fait qu'il partage les vues de David exprimées dans son pamphlet. Par contre, il faut avouer que *L'Électeur* tient ici sensiblement le même discours que ceux qu'il a tenus auparavant dans un certain nombre d'éditoriaux : les membres du clergé qui interviennent en politique et, surtout, durant les élections, ne suivent pas du tout les enseignements de l'Église catholique et ne devraient pas utiliser leur influence auprès des électeurs. En effet, c'est tellement clair pour le journal qu'il qualifie ces interventions d'« inexplicables », d'autant plus que David est considéré comme un « libéral modéré, très croyant mais critique à l'égard des institutions humaines, donc religieuses »³⁴⁶. Aussi David se soumet-il à la condamnation du pamphlet en faisant parvenir une lettre à l'archevêché de Montréal, au grand dam de certains libéraux radicaux. Pour *L'Électeur*, le fait de publier des extraits du livre ne semble pas relever d'une action anticléricale mais bien de se plaindre d'interventions « regrettable[s] pour le bien de la religion et de l'autorité [de l'Église] ». Cela concorde ainsi avec ses discours antérieurs sur l'influence indue. Il reste que ses actes jouent contre lui, peu importe la raison.

Il nous semble, finalement, que les deux thèmes que nous avons explorés dans ce chapitre confirment que *L'Électeur* est un journal libéral modéré, même si les derniers paragraphes peuvent laisser croire, en partie du moins, le contraire. En effet, sa conception de la religion et de l'éducation nous force à croire que les événements de l'année 1896 ne suffisent pas à qualifier *L'Électeur* de journal libéral radical entre 1880 et 1896. En effet, le journal *L'Électeur* affiche d'abord clairement, la plupart du temps, sa soumission envers l'Église catholique et son clergé.

³⁴⁵ *L'Électeur*, « Une voix de Rome », 9 décembre 1896, p. 1.

³⁴⁶ Pierre Hébert, *op. cit.*, p. 138.

Indignée par les propos de la presse conservatrice qui l'accuse d'être anticléricale, la feuille libérale de Québec cherche constamment à prendre ses distances face aux libéraux radicaux et à ses journaux. À ce titre, il se réfère à l'école libérale d'Angleterre afin de se distinguer des libéraux qui s'inspirent de la France républicaine et révolutionnaire, pays où le libéralisme est plus intransigeant et plutôt anticléric. *L'Électeur* mise plutôt sur la tolérance ainsi que sur la soumission à la doctrine catholique du pape et des évêques. Tenant le même discours que Wilfrid Laurier, *L'Électeur* affirme que le libéralisme et la religion catholique peuvent exister en harmonie au Canada, car le premier n'est pas la négation de l'autre. Si certains libéraux en France et au Canada n'acceptent pas la place que le clergé tient dans la société, ceux-ci ne font pas partie de la formation politique que représente *L'Électeur*. Enfin, la seule pomme de discorde qui est susceptible de miner les relations entre le journal libéral et l'Église est l'influence dont se servent certains membres du clergé durant les élections en faveur du Parti conservateur et ce, même si le pape l'interdit. Toutefois, jamais *L'Électeur* ne remet en question l'autorité de l'Église et la place de la religion dans la société. Mais il reste que le journal prend un ton que l'on pourrait qualifier de radical, malgré sa ligne de conduite modérée, lorsque qu'il est question d'influence indue.

Nous parvenons au même constat en ce qui concerne l'éducation entre 1880 et 1896. Alors qu'un certain nombre de libéraux radicaux réclame une instruction publique non confessionnelle, l'abandon de l'enseignement des langues mortes et la remise sur pied du ministère de l'instruction publique afin de remettre l'éducation aux mains de l'État, *L'Électeur* énonce que la religion a sa place dans les établissements d'enseignement afin de former de bons citoyens mais aussi de bons chrétiens. Pourtant, radicaux et modérés s'entendent sur la nécessité d'une réforme de l'éducation et, dans les deux cas, ils accordent une importance primordiale à l'éducation dans l'optique du progrès et de la formation de la jeunesse. Mais lorsque la presse conservatrice accuse *L'Électeur* et les libéraux de vouloir laïciser l'enseignement, le journal se défend avec vigueur en réitérant sa soumission envers l'Église ainsi que l'autorité de celle-ci sur l'administration de l'éducation.

Nous proposons ainsi une nouvelle interprétation du libéralisme du journal *L'Électeur*. Ce journal, destiné au départ à être l'organe modéré du Parti libéral, a su maintenir cette ligne de conduite tout au long de son existence entre 1880 et 1896 avec certaines tendances radicales à

l'occasion. Toutefois, il n'a peut-être pas maintenu cette ligne de conduite jusqu'à la toute fin, alors que la situation politique est devenue si intense que *L'Électeur*, pourtant représentant du modéré Laurier, s'est échappé en permettant à lui-même et à ses collaborateurs de produire des articles cinglants envers certains membres du clergé, culminant avec la publication du texte de David. Il reste que dans les domaines idéologique, politique et économique, *L'Électeur* affiche un discours éditorial empreint de libéralisme classique, le plus souvent aux couleurs du libéralisme britannique modéré, mise à part les exceptions que nous venons d'explorer. Et c'est particulièrement dans les domaines de la religion et de l'éducation, thèmes du présent chapitre, que nous pouvons constater des différences flagrantes entre modérés et progressistes : en ce sens, *L'Électeur* est un journal libéral incontestablement modéré à la lumière des articles répertoriés dans le cadre de ce mémoire.

La condamnation de *L'Électeur* par l'Église en 1896 est liée directement à une question politico-religieuse, celle de l'influence du clergé dans les élections associée à cette autre relative aux écoles séparées du Manitoba. *L'Électeur*, faisant référence constamment aux doctrines du pape en ce qui concerne l'influence indue, a peut-être poussé un peu trop loin sa contestation de l'implication du clergé en politique. À un point tel que la publication d'une partie du livre de David a été la goutte qui a fait déborder le vase. Mais peut-on attribuer une étiquette radicale à un journal qui affiche sa soumission envers l'Église, qui affirme l'importance de la religion dans l'éducation et qui renie les positions des libéraux radicaux en général? Peut-on ignorer le fait que les principaux hommes politiques qui inspirent *L'Électeur*, soit Wilfrid Laurier et Honoré Mercier, sont considérés comme des libéraux modérés typiques de l'école britannique? Certainement pas. Affirmer que *L'Électeur* est un journal libéral radical serait accorder trop d'importance à une série d'événements qui concerne davantage, à notre sens, la religion que la politique. Nous croyons ainsi que le journal *L'Électeur* affiche surtout un libéralisme modéré avec des tendances progressistes.

CONCLUSION

On peut difficilement traiter d'une idéologie politique dans l'histoire du Québec et du Canada au XIX^e siècle sans parler de la presse écrite et de son rôle essentiel dans le développement des partis et des idées politiques. De la même manière, on pourrait avancer qu'il serait hasardeux de faire une étude sur la presse du XIX^e siècle sans rapporter l'analyse au paysage politico-idéologique de l'époque. De plus, le journal d'opinion, en tant que style journalistique, offre une manne considérable de textes qui sont susceptibles de fournir aux historiens des indicateurs crédibles sur la pensée des partis politiques ainsi que sur leur idéologie globale. À ce titre, cette source historique qu'est la feuille d'opinion est le reflet du parti qu'elle représente car son éditeur « porte une attention particulière à la formulation de l'opinion politique du journal et aux nouvelles politiques qui fondent et accèdent cette opinion »³⁴⁷. Quoique cette source ait tout de même ses limites quant aux faits historiques, il n'en demeure pas moins que chaque journal politique du XIX^e siècle constitue une pièce dans le grand casse-tête des idéologies politiques.

Ainsi, l'étude approfondie du libéralisme du journal *L'Électeur*, entre 1880 et 1896, nous permet, humblement, de replacer cette petite pièce à l'endroit qui lui revient. Au départ, nous nous sommes intéressé à un journal dont la fondation répondait à un besoin particulier du Parti libéral : celui de posséder un organe fiable dont le discours libéral sera modéré et prudent au point de vue religieux. Au même moment, *La Patrie* d'Honoré Beaugrand à Montréal ne permettait pas au Parti libéral de s'assurer d'un journal de propagande modérée en raison de son anticléricalisme ainsi que de son caractère radical. En fait, au moment même où les libéraux modérés et radicaux se distinguent de plus en plus en raison de leurs divergences d'opinion et alors même que le Parti libéral cherche à devenir crédible auprès de l'électorat et du clergé, *L'Électeur* était appelé à jouer un rôle particulièrement important. Pourtant, le quotidien de Québec est condamné en 1896 par les évêques du Québec pour son « radicalisme ». Comme conséquence, plusieurs historiens ont qualifié *L'Électeur* de journal libéral radical. Mais est-ce vraiment le cas? Nous nous sommes donc penché sur l'étude du libéralisme de *L'Électeur* et avons proposé la problématique suivante : Quelle est donc l'idéologie libérale, quel est donc en

³⁴⁷ Jean de Bonville, *op. cit.*, p. 216.

quelque sorte le type de libéralisme que véhicule *L'Électeur* entre les années 1880 et 1896 et ce, dans ses aspects idéologiques, politiques, économiques et sociaux?

Ainsi, cette problématique nous a conduit à analyser l'idéologie libérale dans le Québec du XIX^e siècle et à identifier le type de libéralisme de *L'Électeur* entre 1880 et 1896 dans ses aspects idéologiques, politiques, économiques et sociaux. À travers cette problématique, nous avons pu apprécier l'évolution même des idéologies libérales au sein du Parti libéral du Québec et, surtout, distinguer les courants modéré et radical. Enfin, cela nous a permis de mieux comprendre la nature des relations entre les libéraux et le clergé catholique à travers la tentative des modérés de se distinguer du courant radical. L'exercice de fonder un journal libéral modéré devait répondre à cette problématique politique.

Nous avons posé l'hypothèse que *L'Électeur*, en tant qu'organe officiel du Parti libéral du Québec et du Canada, inspiré par des hommes politiques libéraux tels que Wilfrid Laurier et Honoré Mercier, exprimait surtout un libéralisme modéré en conformité avec la pensée libérale classique des Britanniques des XVIII^e et XIX^e siècles, et ce dans ses expressions idéologiques, politiques et économiques. Dans ces trois aspects, le journal s'appuie alors en effet sur les valeurs de liberté, de tolérance, d'égalité et de démocratie qui lui apparaissent fondamentales tout comme celles de la propriété, du libre marché et du progrès. Dans la plupart de ces valeurs libérales, *L'Électeur* se distingue des radicaux. Toutefois, dans le domaine social, particulièrement en ce qui a trait aux relations entre l'Église et l'État ainsi qu'à l'éducation, le journal, d'abord modéré, se rapproche quelque peu du discours libéral progressiste, sans le partager totalement, à mesure qu'il se rapproche de l'année 1896. Ses valeurs s'inscrivent alors dans certains idéaux de réforme chers aux libéraux radicaux. C'est sans doute cette tendance plus radicale, particulièrement ses critiques envers le clergé durant les élections et quant à son rôle en éducation, qui lui attire les foudres de l'Église en 1896. Mais revoyons d'abord les axes principaux de cette analyse du libéralisme de *L'Électeur*.

Dans un premier chapitre, nous nous sommes penché sur les valeurs fondamentales du libéralisme classique et nous avons tenté d'identifier les influences d'outre-mer qui sont susceptibles d'inscrire *L'Électeur* dans un courant libéral en particulier. C'est ainsi que nous avons déterminé que l'organe libéral s'inspire fortement de la tradition libérale d'Angleterre. Du même coup, il rejette avec vigueur l'héritage libéral de la France révolutionnaire, davantage radical et anticlérical. En fait, *L'Électeur* s'inscrit en continuité avec la conception du libéralisme de Wilfrid Laurier qui, lors de la fondation du journal en 1880, est député à la Chambre des communes sous la bannière libérale. Considéré lui-même comme un libéral modéré par excellence, ce cofondateur du journal *L'Électeur* avait d'ailleurs prononcé un discours mémorable à Québec en 1877 où il avait insisté sur le libéralisme comme étant une idéologie qui n'allait pas à l'encontre de la religion, bien au contraire. De plus, il réitérait que le libéralisme de son parti était le même que celui pratiqué par les whigs anglais, soit de type modéré et en harmonie avec le clergé. Ces précisions étaient nécessaires au moment où le clergé catholique du Québec associait à outrance l'ensemble des libéraux à l'anticléricalisme et aux révolutions de la France des XVIII^e et XIX^e siècles. Tout au long de ses éditoriaux, *L'Électeur* rappelle souvent cette allégeance au libéralisme anglais, tout comme à Wilfrid Laurier d'ailleurs, comme il rejette le radicalisme français sans hésitation.

Dans ce premier chapitre, la table était donc mise pour évaluer certaines valeurs fondamentales du libéralisme classique abordées par *L'Électeur*, soit la liberté, l'égalité et la démocratie. Ces concepts sont d'abord au centre de l'idéologie libérale. Pour le journal, la liberté est traitée à travers plusieurs thèmes : liberté de langue et de religion, liberté de commerce, liberté de presse et d'opinion ainsi que liberté politique. Il appuie aussi particulièrement sur la notion de tolérance. En fait, cela répond à une nécessité contextuelle, soit celle de la diversité linguistique et religieuse de la nation canadienne. Même si *L'Électeur* pense que la Constitution canadienne, signée en 1867, est adéquate pour assurer au peuple le droit à ces libertés, certains événements des décennies 1880 et 1890 viennent durement mettre à l'épreuve cette liberté de langue et de religion, comme la crise des Métis dans l'Ouest canadien en 1885 et l'affaire des écoles séparées du Manitoba dans les années 1890. Aux yeux du journal, ces événements représentent des atteintes aux droits des minorités ainsi que la preuve des objectifs d'assimilation des franco-catholiques par la majorité anglo-protestante. Devant ces faits, le journal libéral revendique la

tolérance les uns envers les autres, afin que les différents groupes linguistiques et religieux puissent vivre en harmonie. À ce point de vue, radicaux et modérés ne partagent pas toujours ce degré de tolérance que réclame *L'Électeur*.

Aussi, la liberté politique, particulièrement l'autonomie provinciale, est un thème qui revient souvent dans les colonnes du quotidien libéral. Ce sujet n'est certainement pas étranger au fait que le journal soit très proche d'Honoré Mercier, chef du Parti libéral du Québec puis premier ministre de la province sous la bannière du Parti national de 1887 à 1891. Grand défenseur de l'autonomie des provinces, cet homme politique inspire *L'Électeur* dans sa revendication de la liberté politique du Québec et de l'égalité des peuples. Dans ce contexte, le quotidien libéral juge le gouvernement fédéral trop centralisateur et conteste à plusieurs reprises le droit de désaveu d'Ottawa sur les lois provinciales. C'est ainsi que la liberté politique et l'autonomie provinciale prennent parfois, dans les colonnes de *L'Électeur*, une saveur nationaliste en insistant sur les particularités linguistiques et religieuses de la province de Québec. Cette liberté politique du Québec est, pour lui, la seule garantie des droits des habitants de la province.

Ces différentes formes de liberté sont aussi indissociables du concept d'égalité des individus. Pour *L'Électeur*, l'égalité se pose au niveau des « races » et il rappelle souvent que l'égalité de droit entre franco-catholiques et anglo-protestants est inscrite dans la Constitution canadienne. En ce sens, il juge le gouvernement conservateur corrompu dans son administration de la justice, qu'il qualifie de partisane. À cet effet, l'affaire des écoles séparées du Manitoba illustre parfaitement un attentat à l'égalité des citoyens puisque les conservateurs n'interviennent pas lorsque le gouvernement provincial Greenway du Manitoba propose la disparition du système d'écoles séparées. D'un autre côté, il défend le gouvernement national de Mercier contre ceux qui l'accusent de vouloir absorber la minorité anglophone du Québec en raison de ses expressions nationalistes. En libéral modéré, *L'Électeur* mise plutôt sur la tolérance envers les autres groupes linguistiques et religieux, contrastant quelque peu avec l'intransigeance ainsi que l'urgence d'agir des radicaux.

Toutefois, bien que *L'Électeur* revendique une saine démocratie, la représentativité ainsi que la responsabilité des élus, ses demandes à ces égards sont davantage conservatrices que celles des libéraux radicaux. Alors que ces derniers souscrivent à un suffrage plus étendu et moins restrictif, le quotidien libéral, à l'instar des modérés, rappelle les qualifications essentielles pour avoir le droit de vote selon lui : l'instruction et la propriété. Pour le journal, c'est un droit sacré des citoyens civilisés et c'est pourquoi il n'est pas d'accord pour accorder le droit de vote à certains groupes de la société, notamment aux Autochtones qu'il juge au niveau des enfants au point de vue intellectuel. *L'Électeur* se plaint aussi des manipulations de la carte électorale par les conservateurs qui tentent de faire diminuer la représentation libérale dans certains comtés. Enfin, la meilleure garantie de la liberté des électeurs est, pour l'organe libéral, le maintien du scrutin secret que les conservateurs de John A. Macdonald menacent de faire disparaître selon lui. Ainsi, le concept libéral de démocratie permet de rattacher une fois de plus *L'Électeur* à l'école libérale anglaise et à le distinguer des libéraux radicaux par rapport à l'extension du droit de vote.

Nous avons ensuite exploré les thèmes du libéralisme économique. C'est par l'analyse des concepts de propriété, de liberté de commerce et de progrès que nous avons analysé les valeurs à caractère économique du libéralisme de *L'Électeur*. Dans ce domaine, le journal de Québec s'inscrit plus que jamais dans cette tradition libérale modérée de l'école britannique. Pleinement convaincu du concept de « laisser faire, laisser passer », *L'Électeur* ne formule aucune revendication de nature sociale dans ses colonnes qui traitent de l'économie politique, du commerce ou des finances publiques. Il se fait plutôt l'écho de Wilfrid Laurier au sens où les problèmes sociaux devraient se régler d'eux-mêmes si l'on applique efficacement le libéralisme économique au pays. D'abord, le concept de propriété est à la base de l'axe économique de l'idéologie libérale. Elle se rattache aux valeurs fondamentales du libéralisme au sens où le droit à la propriété est conditionné par la liberté. Ce droit fournit à l'individu les moyens nécessaires à sa quête du bonheur car, entre autres, la propriété permet l'accumulation et la jouissance des biens matériels. Pour le journal *L'Électeur*, la propriété constitue incontestablement une valeur fondamentale au sens où elle est « la base de la civilisation et de l'ordre social » tout comme elle constitue la « mère nourricière du genre humain ». Toutefois, le quotidien libéral insiste particulièrement sur les rapports de l'État à la propriété, rapport qui doit être réduit à sa plus simple expression. Pourtant, le journal dénonce plus d'une fois les gouvernements conservateurs

de Québec et d'Ottawa lorsque ceux-ci achètent et revendent des propriétés ou lorsqu'ils interviennent dans la gestion des propriétés privées.

Cette absence d'intervention étatique eu égard à la propriété est la condition essentielle à l'existence du libéralisme chez plusieurs modérés, ce qui les distingue des libéraux radicaux qui, eux, demandent que l'État intervienne davantage dans l'économie afin d'assister les classes les plus pauvres de la société. Au sujet de la liberté de commerce, sa position confirme la conception libérale modérée. Prenant exemple une fois de plus sur l'Angleterre et sa politique de libre échange, le quotidien libéral s'attaque au gouvernement fédéral et à sa politique protectionniste. Jetant un regard nostalgique sur le passé, les libéraux modérés revendiquent le retour au traité de réciprocité commerciale entre le Canada et les États-Unis, relation économique qui prend fin en 1866 à la suite de la fin de la guerre de Sécession. *L'Électeur* croit ainsi que le libre échange est la seule véritable théorie économique et réclame l'élimination des barrières douanières qui bloquent, selon lui, l'amélioration économique du Canada. Ceci étant dit, rappelons que contrairement aux libéraux radicaux, *L'Électeur* ne revendique aucune intervention économique de l'État dans le but d'assister les pauvres et les laissés pour compte de la société.

Pour *L'Électeur*, la conséquence directe du ralentissement commercial du pays est l'absence de progrès et de prospérité. Ainsi, le progrès technique et matériel, en lien direct avec la propriété, la liberté de commerce et le bonheur, est aussi une valeur fondamentale du libéralisme classique. Pour le journal, l'absence d'infrastructures économiques et de transport maintiennent le pays ou certaines régions dans un état végétatif où la population est freinée dans sa quête du bonheur. Dans cette optique, cette situation est causée en grande partie par le protectionnisme des gouvernements conservateurs fédéraux. À ce sujet, il est intéressant de constater que *L'Électeur* soutient que le clergé a été un acteur important dans le développement des sciences et du progrès technique, s'inscrivant en contradiction avec les libéraux radicaux qui soutiennent, pour leur part, que l'Église catholique maintient la population dans l'obscurantisme et l'ignorance. On peut soupçonner que cet argument de *L'Électeur* vise à ne pas se mettre le clergé à dos et à se distinguer une fois de plus des libéraux radicaux.

Après avoir analysé les paysages idéologiques, politiques et économiques dans lesquels s'insère *L'Électeur* à travers sa conception du libéralisme, il fallait nous pencher sur des questions encore plus litigieuses afin de déterminer son appartenance à un courant libéral. En effet, c'est davantage à travers ses relations avec l'Église catholique et sa conception de l'éducation que nous pouvons déterminer si *L'Électeur* est un journal libéral radical ou modéré. Dans ce domaine, les libéraux radicaux ont des positions plutôt bien tranchées, même si l'on retrouve parfois ces revendications chez les modérés : séparation de l'Église et de l'État, éducation laïque, gratuite et obligatoire.

À cet égard, il nous importait de savoir si *L'Électeur* respectait ou non l'autorité de l'Église. Nous avons constaté à quel point l'organe libéral est constamment sur la défensive face aux journaux conservateurs ou ultramontains comme *La Vérité*, *Le Canadien* ou *Le Journal des Trois-Rivières* lorsque ceux-ci qualifient *L'Électeur* d'anticléricale. Celui-ci s'en défend avec vigueur, spécifiant qu'au contraire le journal libéral suit à la lettre la doctrine du pape et de ses décrets, particulièrement depuis que le pontife Léon XIII a déclaré que les libéraux n'avaient plus à être discrédités par les membres du clergé catholique lors des élections. *L'Électeur* prétend donc que les conservateurs ne peuvent plus désormais se servir de la religion pour attaquer les libéraux. Il précise plus d'une fois qu'il respecte l'autorité de l'Église et de ses évêques, sauf si ceux-ci n'obéissent pas aux décrets du pape durant les élections; dans ce cas, il ne se gêne pas pour leur rappeler le rapport de Mgr George Conroy qui recommandait au clergé de cesser de condamner les libéraux du Québec. Il faut ajouter qu'il encense même le clergé lorsque celui-ci dénonce des conduites immorales par rapport à la littérature et au théâtre. *L'Électeur* est même prêt à l'assister à travers ses colonnes. C'est donc plutôt difficile d'y trouver des éléments du libéralisme radical à ce sujet.

C'est tout aussi vrai lorsqu'il est question d'éducation. L'analyse des éditoriaux de *L'Électeur* nous permet de circonscrire sa conception de l'éducation et de l'instruction publique. D'abord, jamais le journal libéral ne remet en question l'autorité de l'Église catholique sur l'éducation au Québec. Au contraire, il précise aussi que l'école sert à former des citoyens mais aussi de bons chrétiens. Ainsi, contrairement aux libéraux radicaux, il ne demande pas la laïcisation de l'instruction publique. Toutefois, comme les libéraux radicaux, bien que ceux-ci avancent haut et

fort leurs idées, il réclame une réforme de l'éducation en général car il croit que la jeunesse est plutôt mal préparée à faire face au monde moderne une fois sortie du système d'éducation. À cet effet, il dénonce la mauvaise formation des enseignants à l'école primaire, il affirme qu'il existe trop de collèges classiques et que l'éducation supérieure est quelque peu déconnectée de la réalité en raison, entre autres, de l'enseignement des langues mortes (latin, grec) plutôt que des matières plus pratiques comme l'anglais, les mathématiques et la géographie. Par contre, même si radicaux et modérés s'entendent sur une réforme de l'éducation, jamais il n'est question dans les colonnes de *L'Électeur* de sortir la religion des écoles, élément qui le distingue beaucoup des libéraux radicaux.

S'il en est ainsi, comment pouvait-on comprendre la condamnation épiscopale dont est victime *L'Électeur* en décembre 1896? Nous avons déterminé en fin de notre troisième chapitre qu'au cours de la deuxième moitié de l'année 1896 le journal libéral s'écarte progressivement de sa ligne de conduite modérée, sans nécessairement, toutefois, apporter de nouveaux arguments pour alimenter sa position. En effet, entre 1880 à 1896, *L'Électeur* a condamné de temps à autres l'influence indue des membres du clergé en période électorale. Par contre, durant les élections fédérales de 1896, ses propos plus agressifs à ce sujet ainsi que la publication dans le journal des textes de Laurent-Olivier David, *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*, démontrent une intensification de son opposition à l'influence indue. Ce pamphlet cherchait à dénoncer les excès du clergé en politique à l'encontre des libéraux. *L'Électeur* le publie en appuyant la position de son auteur, ce qui entraîna sa condamnation le 22 décembre 1896 par l'entremise d'une lettre pastorale émanant de l'archevêché de Québec. Toutefois, Ernest Pacaud et quelques hommes politiques libéraux publient à nouveau le journal le 27 décembre sous le titre du *Soleil*, qui existe encore aujourd'hui.

Cette condamnation a amené des historiens et politicologues à qualifier *L'Électeur* de journal libéral radical. Toutefois, nous avons constaté l'absence d'analyse approfondie dans l'historiographie à ce sujet. Selon nous, il s'avère pratiquement impossible, à la lumière de la lecture de l'échantillon d'éditoriaux que nous avons proposé, de qualifier *L'Électeur* de journal libéral radical, même si une condamnation par le clergé porte à croire le contraire. Sa revendication d'appartenance aux whigs modérés d'Angleterre, à Wilfrid Laurier et à Honoré

Mercier, ses positions modérées au sujet de la liberté, de l'égalité et de la démocratie tout comme celles concernant la liberté de commerce, la propriété privée et le progrès nous forcent à croire que ce journal appartient surtout au courant modéré avec, à l'occasion, des pointes progressistes. C'est encore plus vrai lorsque l'on constate sa position quant aux rapports entre l'Église et l'État ainsi que par rapport à l'éducation religieuse. Nous pensons que *L'Électeur* a été condamné pour un écart de conduite fatal qui s'est préparé progressivement à la fin de son histoire. Une étude approfondie du libéralisme du journal *Le Soleil*, au tournant du XX^e siècle, alors que le Parti libéral se dirige vers une version davantage progressiste, voire réformiste, serait donc primordiale pour confirmer ou infirmer notre hypothèse, en somme, pour voir s'il y a continuité ou changement de cap du libéralisme modéré de *L'Électeur*.

BIBLIOGRAPHIE

A- Source

L'Électeur, 1880-1896

B- Ouvrages méthodologiques

KAYSER, Jacques. *Le quotidien français*. Paris, Armand Collin, 1967. 169 p.

OZOUF, Jacques, « Études de Presse et analyse de contenu », *Le Mouvement Social*, No 53, 1965, p. 39-49.

TAFT, William H. *Newspapers as Tools for Historians*. Columbia, Lucas Bros., 1970. 126 p.

C- Ouvrages généraux

BÉLANGER, Réal, « Wilfrid Laurier », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.
<http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=41636&query> (21 avril 2007)

BERNARD, Jean-Paul. *Les idéologies québécoises au XIX^e siècle*. Montréal, Boréal Express, 1973. 149 p.

BERSTEIN, Serge. *La démocratie libérale*. Paris, Presses universitaires de France, 1998. 950 p.

CHARLAND, Jean-Pierre, « Le réseau d'enseignement public bas-canadien, 1841-1867 : Une institution de l'État libéral », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, Vol. 40, No 4, 1987, p. 505-535.

DICKASON, Olive Patricia. *Les Premières nations du Canada*. Québec, Septentrion, 1996. 511 p.

- DICKINSON, John A. et Brian YOUNG. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Québec, Septentrion, 1995. 452 p.
- DUFORD, Marie-Pier. *L'Action Sociale et sa perception du libéralisme politique et idéologique, 1908-1920*. Mémoire de Maîtrise, Université Laval, 2003. 133 p.
- DUFOUR, Pierre et Jean HAMELIN, « Honoré Mercier », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*. <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=40417&query> (21 avril 2007)
- GALLICHAN, Gilles. *Honoré Mercier. La politique et la culture*. Québec, Septentrion, 1994. 312 p.
- HAMELIN, Jean et Yves ROBY. *Histoire économique du Québec, 1851-1896*. Montréal, Fides, 1975. 372 p.
- HAMELIN, Marcel. *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1974. 386 p.
- JUMEAU, Alain. *L'Angleterre victorienne. Documents de civilisation britannique du 19^e siècle*. Paris, Presses universitaires de France, 2001. 231 p.
- LINTEAU, Paul-André, Robert DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal, 1979. 660 p.
- MONIÈRE, Denis. *Le développement des idéologies au Québec. Des origines à nos jours*. Montréal, Québec/Amérique, 1977. 490 p.
- MOREAU, Pierre-François. *Les racines du libéralisme : Une anthologie*. Paris, Seuil (Coll. Points Histoire), 1978. 184 p.

NORRIE, Kenneth, Douglas OWRAM et J.C. Herbert EMERY. *A History of the Canadian Economy*. Toronto, Thomson Nelson, 2002 (3e édition). 439 p.

ROBY, Yves, « Charles Chiniquy », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.
<http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=40151&query> (1^{er} octobre 2007)

ROMNEY, Paul, « Oliver Mowat », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.
<http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=41066&query> (21 avril 2007)

ROY, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*. Montréal, Boréal, 1993. 127 p.

RUMILLY, Robert. *Histoire de la province de Québec*. Tome I, Montréal, Bernard Valiquette, 1946. 250 p.

RUMILLY, Robert. *Histoire de la province de Québec*. Tome VIII, Montréal, Fides, 1977. 232 p.

VACHET, André. *L'idéologie libérale. L'individu et sa propriété*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988. 567 p.

D- Études

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN. *La presse québécoise des origines à nos jours*, Tome III, 1880-1895. Québec, Presses de l'Université Laval, 1973. 509 p.

BÉLANGER, Réal. « Le libéralisme de Wilfrid Laurier : évolution et contenu (1841-1919) », dans Yvan LAMONDE, dir. *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*. Montréal, Fides, 1995, p. 38-72.

BERNARD, Jean-Paul. *Les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du 19^e siècle*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971. 394 p.

De BONVILLE, Jean, « La presse dans le discours des évêques québécois de 1764 à 1914 », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, Vol. 49, No 2, 1995, p. 195-221.

De BONVILLE, Jean. *La presse québécoise de 1884 à 1914. Genèse d'un média de masse*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1988. 416 p.

DUTIL, Patrice. *L'avocat du diable. Godfroy Langlois et le libéralisme progressiste dans le Québec de Wilfrid Laurier*. Montréal, Robert Davies, 1995. 286 p.

DUTIL, Patrice, « The Politics of Muzzling "Luficer's Representative": Godfroy Langlois's Test of Wilfrid Laurier's Liberalism, 1892-1910 », *Journal of Canadian Studies*, Vol. 28, No 2, 1993, p. 113-129.

HEAP, Ruby. « Libéralisme et éducation au Québec à la fin du 19^e et au début du 20^e siècles », dans Yvan LAMONDE, dir. *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*. Montréal, Fides, 1995, p. 99-118.

HÉBERT, Pierre. « Laurent-Olivier David : le libéral malgré lui ou Réflexions sur l'année 1896 », dans Yvan LAMONDE, dir. *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*. Montréal, Fides, 1995, p. 131-144.

KNOPFF, Rainer, « The Triumph of Liberalism in Canada: Laurier on Representation and Party Government », *Journal of Canadian Studies*, Vol. 26, No 2, 1991, p. 74.

LAMONDE, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*. Montréal, Fides, 2000. 572 p.

LAMONDE, Yvan. « Le libéralisme et le passage dans le 20^e siècle », dans Yvan LAMONDE, dir. *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*. Montréal, Fides, 1995, p. 9-38.

LEMIEUX, Louis-Guy. *Le roman du Soleil. Un journal dans son siècle*. Québec, Septentrion, 2001. 267 p.

MASSICOTTE, Louis et André BERNARD. *Le scrutin au Québec : Un miroir déformant*. Lasalle, Hurtubise HMH, 1985. 255 p.

PARMENTIER, Francis. « Formes, contenu et évolution du libéralisme d'Arthur Buies », dans Yvan LAMONDE, dir. *Combats libéraux au tournant du 20^e siècle*. Montréal, Fides, 1995, p. 73-98.

ROY, Fernande. *Progrès, Harmonie, Liberté. Le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle*. Montréal, Boréal, 1988. 298 p.

SAVARD, Pierre. « Autour d'un Centenaire qui n'eût pas lieu », dans Michel GRENON, dir. *L'Image de la Révolution française au Québec, 1789-1989*. Montréal, Hurtubise HMH, 1989, p. 105-121.

SILVER, Arthur I. *The French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*. Toronto, University of Toronto Press, 1981. 276 p.

THÉRIO, Adrien. *Joseph Guibord. Victime expiatoire de l'évêque Bourget*. Montréal, XYZ, 2000. 270 p.

YOUNG, Brian. *Promoters and Politicians. The North-Shore Railways in the History of Quebec, 1854-1885*. Toronto, University of Toronto Press, 1978. 193 p.